
3 1761 07835278 8


SEMINAIRE DE ST-HYACINTHE
BIBLIOTHÈQUE

J. Langelier
Juin 1913


UNIVERSITY OF TORONTO
VELUT ARBOR ÆVO

LE DERNIER ÉVÊQUE
du Canada français

MONSEIGNEUR DE PONTBRIAND

OUVRAGES DU MÊME

Histoire généalogique de la Maison du Breil (avec collaboration), in-4°. . . 25 fr.

Supplément à la même histoire, in-4° . 5 »

Deux anciens armoriaux bretons, in-8° . 5 »

*Un homme d'Etat breton au XV*e *siècle*, in-8° . . . . 4 »

Mémoires du colonel de Pontbriand (publication), in-8°. 7 50

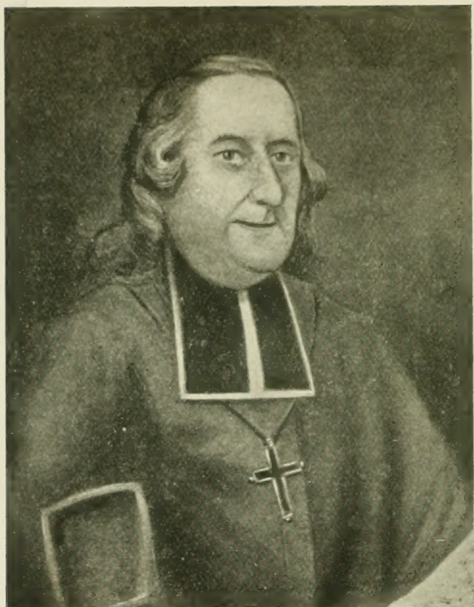
Un Chouan, le général du Boisguy, in-8° 7 50

Nos Chevaliers de Saint-Michel, in-8° . 7 50

Le Comte d'Artois et l'expédition de l'Ile d'Yeu, in-8°. . . . . 2 »

EN PRÉPARATION :

Vertu de nos pères.



+ H. M. eveque de quebec

Vicomte du BREIL de PONTBRIAND

LE DERNIER ÉVÊQUE
du Canada français

Monseigneur de Pontbriand

1740-1760



PARIS

Honoré CHAMPION, Éditeur

5, Quai Malaquais, 5

1910


LIBRARY
1977
UNIVERSITY OF TORONTO

AVANT-PROPOS

Notre premier dessein, dans ces pages, était simplement de faire revivre, pour les nôtres, quelque chose d'une sainte mémoire, qui avait lieu de leur être particulièrement chère; mais la glorieuse agonie de notre Canada français se trouve tellement mêlée à celle du vertueux prélat qui s'éteignit avec cette patrie, devenue la sienne, — comme s'il n'avait pu lui survivre, — que nous croyons pouvoir proposer ces Souvenirs à quelques lecteurs, en dehors du petit cercle de famille, auquel ils étaient d'abord uniquement destinés.



LE DERNIER ÉVÊQUE DU CANADA FRANÇAIS

Monseigneur de Pontbriand

1740-1760

CHAPITRE PREMIER

Jeunesse. Premières années de sacerdoce. Épiscopat.

Depuis plus de quarante ans, l'évêché de Québec, canoniquement érigé en 1674, et longtemps gouverné par Mgr de Montmorency-Laval, de très sainte mémoire, semblait voué à l'absence perpétuelle et à la privation de l'administration effective de ses premiers pasteurs. Mgr de Saint-Vallier (1) y avait

1. Jean-Baptiste de la Croix de Saint-Vallier, 1687-1727.

bien passé les dernières années de sa vie, 1713-1727. Mais c'étaient, à vrai dire, des années de retraite, pendant lesquelles il avait attendu vainement l'aide d'un coadjuteur nommé, qui jamais n'avait pu se rendre dans son diocèse. Ce prélat, Mgr de Mornay (1), évêque à son tour, n'y avait pas paru davantage en cette qualité. Mgr Dosquet (2), y avait passé deux ou trois ans comme coadjuteur, et une autre année comme évêque en titre, cela sur un épiscopat nominal de seize ans. Le dernier, enfin, Mgr de Lauberivière (3), n'était arrivé à Québec que pour y mourir, moins de quinze jours plus tard.

C'est après lui que fut donné comme chef à l'église du Canada Mgr de Pontbriand, qui devait en être le dernier évêque, sous la domination française.

Henri-Marie du Breil de Pontbriand

1. Louis-François de Mornay de la maison des seigneurs de Montchevreuil et du Plessis, coadjuteur en 1713, sous le titre d'évêque d'Euménie, titulaire de 1727 à 1733.

2. Pierre-Herman Dosquet, coadjuteur de Mgr de Mornay, sous le titre d'évêque de Samos, en 1728, titulaire du siège en 1733, démissionnaire en 1739.

3. François-Louis Pourroy de Lauberivière, pourvu en 1739, arrivé à Québec le 8 août 1740, décédé le 20 du même mois.

était le neuvième et plus jeune enfant (six fils et trois filles) (1), de Joseph-Yves du Breil (2), quatrième comte de Pontbriand, seigneur du Pin, Richebois, la Houlle, Pontphilly, Beaufort et autres lieux, capitaine général (colonel) des gardes-côtes de l'évêché de Saint-Malo, ou département de Pontbriand, gouverneur de l'île et fort des Ebihens, inspecteur des milices gardes-côtes de Bretagne, et de Marie-Angélique Sylvie Marot de la Garaye, sœur et digne émule du célèbre comte de la Garaye, renommé pour ses vertus et son dévouement charitable.

1. Une quatrième sœur du futur évêque naquit après lui, en 1710, mais ne vécut que deux ans, tandis que les autres enfants fournirent une carrière complète.

2. Du Breil, maintenu d'ancienne extraction chevaleresque, par arrêt des commissaires de la réformation de la noblesse de Bretagne, du 21 novembre 1668, sur preuves de 13 générations. Armes : *D'azur au lion d'argent, armé et lampassé de gueules* : Devise : *Parcere subjectis et debellare superbos*. La branche de Pontbriand écartelle d'ordinaire aux 2 et 3 *d'azur au pont de 3 arches d'argent, maçonné de sable*. Ce sont ces dernières armoiries dont l'évêque de Québec scelle toutes ses correspondances, mandements et autres pièces le concernant. Cependant, on nous a communiqué, comme de lui, un sceau portant les seules armes de Pontbriand, *d'azur au pont de 3 arches d'argent*, avec les attributs épiscopaux et cette devise : *Antè ruet quam nostra fides*, mais ce sceau est à notre connaissance unique, et peut-être plus fantaisiste qu'usuel.

On sait qu'il naquit au mois de janvier 1708. Mais on ne retrouve pas son acte de baptême, ce qui étonne d'autant plus que ceux de tous ses frères et sœurs, sans exception, sont inscrits soit aux registres de Pleurtuit, paroisse dont dépendait le château de Pontbriand, soit à ceux de la paroisse Saint-Sauveur de Dinan. Il est donc à croire qu'il ne vit pas le jour dans les lieux où sa famille résidait habituellement, et la date précise de sa naissance reste également incertaine à quelques jours près. Mgr Têtu le biographe des évêques de Québec (1) a cru pouvoir dire qu'il était né « à Vannes en Bretagne, » et c'est, paraît-il, l'opinion généralement reçue au Canada ; mais, outre qu'on ne voit pas quelles circonstances auraient pu amener le comte et la comtesse de Pontbriand dans la région vannetaise, avec laquelle ils n'avaient pas de relations, les recherches personnelles que nous avons faites pour vérifier cette indication n'ont amené aucun résultat qui la confirme et nous

1 *Les Evêques de Québec*, par Mgr Henri Têtu, camérier de Sa Sainteté Léon XIII, chanoine et procureur de l'archevêché de Québec. Québec 1889.

autorisent à la croire sans fondement. Une autre publication canadienne (1) indique, d'ailleurs, au lieu de Vannes, « Varennes en Bretagne », mais, vraisemblablement, ce nom de *Varennes* n'est qu'une confusion avec celui de Vannes, car on le rechercherait vainement dans toute l'étendue de la Bretagne. Il faut donc, pour le moment, renoncer à éclaircir ce point, d'une importance, d'ailleurs, assez secondaire.

Quoiqu'il en soit, les premières années du jeune Henri-Marie s'écoulèrent, pour la plus grande partie, dans les domaines paternels, au château de Pontbriand, près des grèves bretonnes, aujourd'hui si animées, sans doute alors beaucoup plus solitaires, de Saint-Briac et de Saint-Lunaire (2), au milieu de la nombreuse famille dont il était le dernier né.

Qu'était, à cette époque, cette ancienne demeure ? On le sait à peine. La Révolution n'en a rien laissé subsister que

1. *Mandements des Evêques de Québec*, publiés par Mgr Têtu et l'abbé C. O. Gagnon. Québec 1888.

2. Le comté de Pontbriand comprenait, entre autres, la seigneurie des paroisses de Pleurtuit, Saint-Lunaire et Saint-Briac.

de vastes communs, aujourd'hui transformés en habitation de fermiers, semblant dater principalement du xve siècle, et on ne peut, hors de là, la deviner qu'à l'enceinte des douves profondes qui l'entouraient autrefois. Il est à croire, cependant, qu'elle conservait l'aspect un peu sombre, plutôt que particulièrement somptueux, de la forteresse qui avait soutenu un long siège contre les troupes du duc de Mercœur, avant que Jean du Breil (1), son défenseur, eût été obligé, par suite de ses nombreuses blessures, de la rendre à ses adversaires. Du moins, il y avait peu d'années que des lettres royales du mois de janvier 1678, rappelaient que « le château de Pontbriand fut assiégé par ceux de la Ligue, en l'an 1590, et battu, pendant vingt et un jours, de sept pièces de canon, *dont il porte encore les marques honorables.* »

Cependant, la famille tout entière ne tarda pas à être éprouvée par la mort de

1. Jean du Breil, seigneur châtelain du Pontbriand, maréchal de camp des armées du Roi et chevalier de son ordre, cinquième aïeul de l'évêque de Québec. C'est pour son fils René, également chevalier de l'ordre, que la seigneurie de Pontbriand fut érigée en comté, au mois de décembre 1650.

son chef, non moins vertueux que seigneur accompli par tous les genres de mérites.

Le 2 février 1710, naissait au château de Pontbriand une fille, dixième enfant des châtelains. Pendant que la mère était clouée sur la couche où venait de s'accomplir sa délivrance, le comte, depuis quatre jours, souffrait lui-même d'une indisposition qui, d'abord, avait paru légère ; bientôt, cependant, son épouse, alarmée de ne pas le voir près d'elle, entrevoit un danger. Il veut lui donner le change ; il se traîne ou se fait porter ; mais cet effort l'achève ; il expire à quatre heures du matin, et les registres de la paroisse de Pleurtuit relatent, à la date du 3 février, le baptême de l'enfant et l'inhumation du père. Suivant une tradition du pays, l'appartement du trépassé était voisin de celui de la comtesse et n'avait d'issue que par lui, de telle sorte que, pour cacher à celle-ci le funèbre évènement, on fut obligé de pratiquer dans le mur extérieur une ouverture, par laquelle fut extrait le cercueil, pour être conduit à l'église et à la sépulture de famille qui devait le recevoir.

Cette mort foudroyante du comte de Pontbriand, dans des conditions telles que les secours de la Religion n'avaient pu lui être procurés, eut des effets de sanctification que l'on est tenté de bénir, malgré la rigueur de la leçon douloureuse qui en fut le principe. Sur l'heure même, elle appela les réflexions qui déjà peut-être avaient commencé de germer dans l'esprit du comte de la Garaye, frère de Madame de Pontbriand, et ce brillant seigneur, renonçant à toutes les séductions d'une vie opulente et fastueuse, se consacra dès lors uniquement, de concert avec une épouse non moins vertueuse que lui-même, à toutes les œuvres de piété et de charité, se faisant à la fois le médecin et le serviteur des pauvres, pour laisser, après une longue suite d'années, une mémoire qui n'a pas cessé d'être en vénération.

Quant à Madame de Pontbriand, dès le premier moment de son veuvage, le prieur de l'abbaye voisine de Saint-Jacut, appelé pour l'assister dans le danger dont on la crut elle-même, un moment, menacée, avait reçu la confidence des

pieux desseins que Dieu lui avait inspirés. Ce n'étaient rien moins que ceux d'une perfection qui devait atteindre, par l'héroïsme des mortifications, par les élans de l'amour divin et l'humilité incomparable, des hauteurs rappelant une sainte Thérèse, le tout couronné par une tendresse pour les malheureux dont elle finit par mourir victime.

Nombre d'hagiographes contemporains, ou quelque peu postérieurs, ont essayé de retracer sa vie (1); mais de nos jours surtout, l'éminent Père Dom M. D. Chapotin, des Frères Prêcheurs, lui a consacré une étude magistrale, qui met en lumière la mémoire de cette grande

1. A citer notamment :

Abrégé de la vie de Madame la comtesse de Pontbriand, du tiers ordre de saint Dominique. Manuscrit de la bibliothèque de Rennes, attribué au P. Joseph Thibault ou au P. Julien le Texier, tous deux des Frères Prêcheurs.

Abrégé de la vie de Madame la comtesse de Pontbriand, par Dom Trotier, religieux bénédictin, prieur de l'abbaye de Saint-Jacut, manuscrit.

Autre biographie que l'on croit également restée manuscrite, par la Mère du Muy, dite de Saint-Hélène, religieuse Ursuline de Québec, Canada.

La pieuse veuve, abrégé de la vie de Madame de Pontbriand, par M. D. V. C. E. (l'abbé Carron), Rennes, 1782.

Vie de Monsieur de la Garaye et de Madame de Pontbriand, sa sœur, par M. R. Cathenos, Saint-Malo et Rennes, 1790.

chrétienne et l'action merveilleuse de la grâce de Dieu dans cette âme d'élite.

On juge assez ce que devait être l'éducation des enfants dirigée par une telle mère. « La nombreuse famille, dit le P. Chapotin, le jeune âge de ses enfants, le devoir de les élever, tout exigeait d'elle que sa maison, sans devenir jamais l'asile de la dissipation, eût un caractère aimable de distinction, d'épanouissement et même de gaîté ; aussi, sut-elle bientôt faire violence à sa tristesse pour être tout entière à cette obligation essentielle (1)..... »

« Deux fois par semaine, le lundi et le vendredi, il y avait au château grande distribution d'aumônes ; à chaque pauvre, elle faisait faire des actes de foi, d'espérance, de charité et de contrition, et se montrait particulièrement généreuse pour ceux qui lui paraissaient plus sincères et plus religieux. Le nombre des malheureux croissant chaque jour, ce fut bientôt à ses enfants qu'elle confia le soin

1. *La comtesse de Pontbriand,* par le R. Père M. D. Chapotin, des Frères Prêcheurs. Paris, Bureau de l'année dominicaine, 1890, p. 120.

de faire réciter à chacun la prière par laquelle elle entendait donner à l'aumône tout son prix... A plus forte raison, associait-elle ses enfants à ses prières, dans la mesure au moins que comportait leur âge ; ils récitaient avec elle le chapelet, et elle leur faisait faire chaque jour un quart d'heure d'oraison. De bonne heure elle les accoutumait à examiner leurs consciences, à juger sérieusement, sans étroitesse d'esprit, mais aussi sans ménagements, leurs paroles et leurs actions, à regretter et surtout à réparer leurs fautes.

« Dans une existence si sérieuse, rien de triste et de morose. Les récréations étaient épanouies et gaies. La musique, en particulier, y comptait une place importante. Les enfants la cultivaient sous la direction de leur mère ; elle-même accompagnait souvent leurs chants à la viole ou au clavecin. Souvent aussi la charité assaisonnait l'entrain de ces récréations ; l'été surtout, la promenade qui suivait le repas du soir entraînait la mère et les enfants vers la demeure de quelque malade, à qui l'on portait un secours généreux et bon visage... » (1).

1. *La comtesse de Pontbriand*, pp. 122-123.

Elle agissait de même à Dinan, ajoute l'auteur des *Epoux charitables*, où elle passait les avents et les carêmes » (1).

Mais il était difficile qu'une instruction complète n'exigeât pas, à un moment donné, l'éloignement du foyer domestique. C'est au collège de la Flèche (2), où l'avaient précédé deux de ses frères, qu'Henri-Marie fut formé aux belles lettres, sous la discipline éclairée des Pères Jésuites, et c'est là, sans doute, qu'il puisa l'estime qu'il professa toujours pour l'institut de saint Ignace.

Au dire de Mgr Têtu, « le jeune de Pontbriand donna de bonne heure des marques d'un esprit vif et pénétrant, autant que solide, propre aux hautes sciences et à l'état ecclésiastique, qu'il devait embrasser » (3). Ce n'est pas, toutefois, à cette

1. *Les Epoux charitables*, p. 356.

2. Dom Trotier, l'un des biographes de la comtesse de Pontbriand, dit, en effet : « L'éducation de ses enfants fut noble et chrétienne, ainsi qu'il convenait à leur naissance. Elle n'y épargna ni ses biens ni ses soins et l'on peut dire qu'elle n'avait pas semé dans une terre ingrate. Elle envoya ses trois premiers fils au collège de Rennes, et ensuite à Paris dans celui d'Harcourt, avec un précepteur, pour y apprendre les sciences, *les autres à la Flèche*, pour le même sujet. »

3. *Les Evêques de Québec*, p. 22[illegible].

carrière qu'il paraît avoir été destiné d'abord. Du moins, ses preuves furent établies, en 1725, pour son admission dans l'ordre de Malte; mais on peut croire que son intention n'avait pas été pleinement consultée touchant ce projet, qui fut bientôt abandonné. Si elle eut un moment d'hésitation, il fut de courte durée, et, presque au sortir des bancs de l'école, elle le conduisit au séminaire de Saint-Sulpice. Là, dit le même Mgr Têtu, « il s'adonna avec le plus grand succès à l'étude de la philosophie et de la théologie, sciences pour lesquelles il eut pendant toute sa vie un attrait marqué, même au milieu des travaux les plus actifs du saint ministère. Avec ses talents et son application au travail, il obtint sans peine le degré de docteur en Sorbonne, et força, par son éloquence et par la puissance de ses argumentations, l'admiration de ses rivaux eux-mêmes » (1).

Il n'était encore que diacre et bachelier en Sorbonne (2), quand il fut appelé

1. *Les Évêques de Québec*, p. 220.

2. Dit Mgr Têtu; cependant son ordination sacerdotale a été notée ailleurs comme étant du mois de février 1731.

auprès du lit de mort de sa pieuse mère, au mois de mai 1732.

Depuis que la sainte comtesse s'était trouvée libre de suivre son attrait pour une retraite complète, elle était allée, malgré les supplications de ses enfants, s'ensevelir aux Hospitalières de Saumur, (1720). Son désir était d'y vivre inconnue, sous un nom supposé, mais sa qualité y fut bientôt dévoilée, en même temps que ses vertus éclataient aux yeux de tous. Enfin, cédant aux instances qui lui furent adressées, elle accepta d'aller prendre la direction de l'Hôtel-Dieu de Josselin. en Bretagne, qu'il s'agissait de sauver d'une ruine imminente et déjà presque consommée. Ce fut l'œuvre de la dernière année de sa vie, à partir du mois de juin 1731. En peu de temps les bâtiments étaient aménagés ou relevés, et le service installé, lorsque éclata, dans la ville et les environs de Josselin, une épidémie de fièvre pourprée. Rien ne put empêcher Madame de Pontbriand de soigner les malades de ses mains, avec son habituel dévouement, et, le 27 avril 1732, elle-même était atteinte d'une ma-

nière qui devint bientôt sans espoir.

Ce fut dans toute la ville et la contrée une explosion de douleur et de prières suppliantes, qui laissait à elle seule la sérénité et presque la joie, en face de la mort imminente. Le comte et la comtesse de la Garaye étaient accourus près du lit de la mourante, en même temps que, le plus jeune de ses fils. Le 5 mai elle prenait ses dispositions dernières, instituant celui-ci son exécuteur testamentaire, et, le 8, à l'âge de cinquante-cinq ans, elle rendait à Dieu son âme de prédestinée.

Après cette douloureuse séparation, l'abbé de Pontbriand ne tarda pas à recevoir la prêtrise, si même elle ne lui avait été conférée l'année précédente, comme nous le croyons plus probable.

Déjà, il avait été précédé dans cette voie par deux frères plus âgés, qui, entrés dans le sanctuaire, ne furent pas moins distingués par leur vertu que par leur savoir. L'un, Guillaume-Marie, docteur en théologie, abbé commandataire de Lanvaux, chanoine théologal de Rennes

en 1728, grand vicaire du même évêché en 1732, est connu par divers ouvrages de sciences et de philologie (1), mais il se livra surtout à d'immenses recherches sur l'histoire des Etats de Bretagne, travail dont la plus grande partie est restée manuscrite et se trouve actuellement à la Bibliothèque publique de Rennes. Le second, René-François, abbé commandataire de Saint-Marien d'Auxerre, se dévoua particulièrement à l'œuvre dite des *Petits Savoyards*, dont il fut le véritable fondateur. Il l'étendit bientôt à tous les ouvriers des rues de Paris, dont il se fit bénir, comme apôtre et comme bienfaiteur, à l'égal d'un Vincent-de-Paul. On a de lui d'abord plusieurs opuscules relatifs à cette œuvre, dans lesquels sont posées des règles d'une sagesse consommée, véritable code où se retrouve la substance de tout ce que la charité a opéré jusqu'à nos jours, et encore divers ouvrages d'apologétique ou de piété, entre autres, sous le titre : *L'incrédule détrompé et le chrétien affermi dans la foi*, un excellent exposé des preuves de

1. Dès sa jeunesse il avait publié un *Poème sur l'abus de la poésie*, couronné aux jeux floraux de 1722.

la Religion, écrit d'un style à la fois pur et simple.

L'exemple et les leçons de la comtesse de Pontbriand avaient également incliné de bonne heure ses filles à la vie religieuse. Les deux aînées prirent le voile au couvent de la Visitation de Rennes, en 1722 ; et la plus jeune vint les y rejoindre trois ans plus tard. Toutes les trois y ont vécu de longues années, avec grande édification, et l'une d'elles, décédée le 5 octobre 1778, avait été longtemps prieure de cette communauté. La dernière en fut expulsée à l'époque de la Révolution et n'est morte qu'en 1802, presque centenaire. Elles étaient en relations intimes avec leur frère, l'évêque de Québec, qui leur a adressé de nombreuses lettres.

La part de Dieu fut donc grande dans la famille que laissait Madame de Pontbriand. Quand aux fils, restés dans le monde, ils suivaient avec distinction la carrière des armes. Mais l'aîné, Louis-Claude, comte de Pontbriand, dut renoncer de bonne heure au service actif, à raison d'infirmités précoces, conservant

seulement la charge héréditaire de capitaine général des gardes-côtes et de gouverneur des forts des Ebihens, de Dinard et de la Vicomté. Le second, Marie-Joseph, comte de Névet, se distingua aux batailles de Parme et de Guastalla, en 1734, comme aide de camp du maréchal duc de Coigny. Le troisième, Léon, dit le chevalier de Pontbriand, gentilhomme ordinaire de la Chambre du roi Stanislas Leczinski, fut tué au siège de Berg-op-Zoom, en 1747.

« L'abbé de Pontbriand, dit Mgr Têtu, commenca à remplir ses premières fonctions sacerdotales dans un hôpital public fondé par ses vertueux parents (le comte et la comtesse de la Garaye, ses oncle et tante), et où ils étaient eux-mêmes les administrateurs et les serviteurs des pauvres qui y étaient entretenus depuis plus de quarante ans (1). Dans ce célèbre château de la Garaye, il fit l'apprentissage de la charité, vertu qu'il pratiqua pendant toute sa carrière d'une ma-

1. Cette date, empruntée à l'oraison funèbre de Mgr de Pontbriand, se rapporte, sans doute, à l'époque où celle-ci fut prononcée.

nière héroïque » (1). Bientôt, cependant, les dignités ecclésiastiques vinrent l'enlever à cette mission de son choix. « Instruit de sa prudence et de sa piété, l'évêque de Saint-Malo en fit son vicaire général (18 septembre 1736), et, malgré son jeune âge, lui confia la réforme d'une foule d'abus qui s'étaient glissés dans le diocèse et qu'il n'osait entreprendre de corriger lui-même. Sa confiance ne fut pas trompée. L'abbé de Pontbriand fit une visite fructueuse en bons résultats » (2), ce que complète ainsi l'oraison funèbre prononcée après la mort de l'évêque de Québec (3) : « Il vint à bout..... de retrancher un grand nombre de chapelles domestiques, établies à la faveur de puissants seigneurs et autorisées par la longue absence des premiers pasteurs, commençant par celle du château de Pontbriand, sans aucun égard pour sa famille, afin d'être en droit de n'en avoir

1. *Les Evêques de Québec*, p.p. 220, 221.

2. *Ibid.*, p. 221.

3. Oraison funèbre de Monseigneur de Pontbriand prononcée le 25 juin 1760, dans l'église Notre-Dame, aujourd'hui cathédrale de Montréal, par l'abbé Louis Jolivet, docteur en Sorbonne, devenu peu après (14 septembre 1760), curé de ladite paroisse.

pour aucune autre. Il sut faire respecter son autorité à des religieuses indociles qui méconnaissaient celle de leur évêque, pour s'autoriser dans le relâchement, et renverser les idoles de l'erreur placées jusque dans le sanctuaire de la vérité » (1).

Le jeune vicaire général ne tarda pas à être désigné à la Cour de France pour une dignité plus haute. « A la mort de Mgr de Lauberivière, dit Mgr Têtu..., le cardinal de Fleury lui écrivit de suite de la part du Roi, que l'intention de Sa Majesté était de le nommer bientôt à un évêché en France, que celui du Canada lui paraissait plus en harmonie qu'aucun autre avec les goûts qu'il avait fait paraître pour les missions, qu'au reste, il pouvait lui manifester son sentiment avec confiance, sans crainte de rien diminuer de l'estime que l'on faisait de son mérite,

1. Nous n'avons pu éclaircir de quelle maison religieuse et de quels abus il s'agissait. Nous savons seulement que, dans les premières années de son épiscopat (1702-1739), l'évêque de Saint-Malo, Mgr des Maretz, avait malheureusement favorisé les erreurs jansénistes, et qu'au contraire, après une solennelle et touchante rétractation (21 décembre 1737), il fut occupé, avant tout, de ramener ceux qui s'étaient égarés sur ses pas. C'est à quoi peut-être il associa l'abbé de Pontbriand.

ni rien perdre des grâces qu'elle lui préparait. L'abbé de Pontbriand répondit que, tout indigne qu'il se reconnaissait de l'épiscopat, si on lui laissait le choix parmi les évêchés de France, il donnerait volontiers la préférence à celui de Québec, parce qu'il pensait y avoir plus à travailler pour la gloire de Dieu » (1).

Aussi son acceptation fut-elle bientôt définitive (2) et la nomination royale confirmée par les bulles pontificales d'institution du 6 mars 1741. Son sacre eut lieu

1. *Les Evêques de Québec*, pp. 221-222.

2. On lit, cependant, dans *Les Epoux charitables* de l'abbé Carron (pp. 200, 201) : « M. de la Garaye chérissait comme son fils, l'abbé de Pontbriand, fils de sa sœur, chanoine et grand vicaire de Saint-Malo..., et une union intime rapprochait l'oncle et le neveu. En 1740, celui-ci fut nommé à l'évêché de Québec, capitale du Canada ; on connaît l'étendue de ce vaste diocèse, où le travail est immense, sans secours et sans consolations humaines. Il fut, contre sa première résolution, déterminé par les pressantes sollicitations de son respectable ami à accepter cet évêché, et, si depuis, le nouveau prélat, dont le troupeau à été tout à la fois affligé de la peste, de la guerre et de la famine, a témoigné un courage admirable, l'exemple de son oncle, avec lequel il conserva toujours une liaison étroite et de fréquentes correspondances, contribua beaucoup à lui inspirer cette conduite héroïque. »

Peut-être aussi, l'abbé de Pontbriand s'était-il souvenu que parmi les compagnons de Jacques Cartier, il s'en trouvait deux portant son nom, dont l'un même n'était pas revenu des bords du Saint-Laurent.

sans retard, dès le 7 avril suivant, par les mains du vénérable archevêque de Paris, Mgr de Vintimille du Luc.

Le premier soin de notre prélat fut de se mettre en rapports avec l'abbé Pierre de la Rue, abbé commandataire de l'Isle-Dieu, au diocèse de Rouen, prêtre éminent par sa sagesse, qui, depuis dix ans déjà, exerçait à Paris les fonctions de grand vicaire de l'évêché canadien, avec délégation et pouvoirs spéciaux pour les parties trop éloignées du siège même de la juridiction, comme la Louisiane et les établissements coloniaux des Bouches du Saint-Laurent.

Plusieurs conférences successives lui permirent d'apprécier ce très digne auxiliaire, de s'éclairer, par lui, sur la situation des principales œuvres diocésaines et de convenir de toutes les mesures utiles pour les relations à entretenir ultérieurement, en même temps qu'elles le déterminaient à lui continuer, avec une parfaite confiance, les pouvoirs les plus étendus, même au regard du spirituel.

Bien que le nouvel évêque ne pût être que très imparfaitement connu dans son lointain diocèse, sa nomination y fut

reçue avec applaudissement. Toutefois, dans l'église canadienne, comme ailleurs, et peut-être plus qu'ailleurs, il existait, de longue date, des questions de petites *chapelles* qui n'étaient pas sans entretenir un peu de défiance et de rivalités entre des corps et des personnes dont les intentions droites ne peuvent, d'ailleurs, être mises en doute, malgré des procédés quelquefois assez fâcheux. Le chapitre, notamment, très pointilleux sur des droits prétendus, regardait d'un œil médiocrement amical le séminaire de Québec, dirigé par la congrégation des Missions Etrangères, et celui de Montréal, fondation sulpicienne, voire l'évêché lui-même, sans compter que certains bénéfices curiaux, entre autres celui de l'église cathédrale, n'étaient pas dans une situation parfaitement déterminée. Sur tout cela, on s'observait, on s'accusait mutuellement d'empiétements ; mais nous ne faisons qu'effleurer ici ces misères, sur lesquelles nous n'aurons que trop l'occasion et l'obligation de revenir.

Les chanoines avaient à Paris un délégué chargé de veiller aux intérêts de la

corporation. Celui-ci était, à cette époque, l'abbé Pierre le Hazeur de l'Orme, prêtre recommandable, mais peu désireux de quitter la France, où il vivait depuis longtemps, pour retourner à son poste transatlantique, comme on l'y sollicitait quelquefois ; d'ailleurs d'un jugement qui paraît assez sain, même en ce qui concernait les entreprises et les prétentions de ses confrères en canonicat. On ne s'étonnera pas qu'il ait été fort éveillé sur la personne et les dispositions du prélat appelé à régir l'église canadienne. Le 16 février 1741, il écrit à son frère, l'abbé Thierry le Hazeur, comme lui membre du chapitre, et depuis peu, promu grand vicaire de l'évêché: « ... La Cour a nommé M. l'abbé de Pontbriand pour évêque de Québec. Il était pour lors grand vicaire dans le diocèse de Saint-Malo. C'est un homme de mérite et des premières familles de Bretagne. Il a environ trente-deux ans. Je ne l'ai point encore vu. Nous l'attendons incessamment à Paris. J'ai vu M. son frère qui est abbé, lequel demeure ordinairement à Paris (l'abbé des Petits Savoyards)... Il (l'évêque) doit partir sans

faute cette année au Canada. Quand il sera arrivé à Paris, je ne manquerai pas de faire auprès de lui ce que j'ai fait auprès du défunt, qui est de le prévenir sur ce qui regarde le diocèse et sur les communautés religieuses. Il doit demeurer au séminaire de Saint-Sulpice, où il a été pour ainsi dire élevé... Nous verrons s'il en a sucé les principes et s'il est d'humeur à s'en servir. » Puis, à la date du 1er mai, dans une lettre à ses collègues du chapitre : « La Cour lui a nommé (à Mgr de Lauberivière) un successeur qui est Mgr de Pontbriand, dont, à ce que j'espère, vous n'aurez pas moins lieu d'être content que de celui que nous avons perdu. Il a tous les talents et les lumières nécessaires pour le gouvernement d'un diocèse. Avec cela, je le crois dans les sentiments d'entretenir l'union et la paix dans tous les différents états. Je prie le Seigneur qu'il le conduise à bon port et en bonne santé. » Mais, dans une lettre ultérieure à son frère susdit, écrite le 11 mai, paraissent quelques préoccupations d'influences dont se défie un peu le brave chanoine : « J'ai eu (avec Mgr de Pontbriand), plusieurs conversations,

avant qu'il fût sacré, desquelles j'ai été fort content. Je n'ai pas été si satisfait de celles que j'ai eues depuis son sacre. Les évêques qu'il a fréquentés lui ont mis bien des chimères dans l'esprit, joint à cela les conseils des Sulpiciens et de M. (de) Miniac (1)... J'ai tâché de lui ôter toutes ces idées de son esprit, et lui ai fait sentir que le principal était de travailler à gagner les cœurs des personnes du pays... Il paraît entreprenant et avoir envie de faire bien de la réforme dans le pays, de faire des synodes, des assemblées de curés, etc. »; et plus loin : « Je crains fort qu'il n'ait des prédilections pour les Sulpiciens, ayant été élevé à Paris dans leur séminaire. Il a du discernement ; s'il s'applique à connaître les différents caractères, il en pourra aisément faire la distinction... J'ai parlé à M. l'évêque des communautés religieuses du Canada. Il paraît dans de bons sentiments pour elles. Il m'a dit qu'il connaissait parfaitement les tracasseries qui s'y trouvaient ; qu'il en avait eu plusieurs à conduire en France... Il n'y a

1. Ancien vicaire général, remplacé par M. le Hazeur.

que les Ursulines qui l'embarrassent, par rapport aux Jésuites. »

Ainsi, avec une note générale plutôt favorable, on était en garde sur certains points, particulièrement sur l'influence sulpicienne, et, en sondant le terrain, on tâchait de préparer l'avenir.

Mais déjà des difficultés assez sérieuses avaient été soulevées par le corps chapitral, difficultés renouvelées de ce qui s'était passé lors d'une précédente vacance du siège. Profitant des circonstances où le défaut d'un premier pasteur met aux mains du chapitre un pouvoir intérimaire, MM. les chanoines avaient tenu à affirmer leur omnipotence passagère avec une certaine exagération. La plupart des cures du diocèse étaient soumises au régime des pays de missions ; c'est-à-dire qu'elles n'étaient pas conférées à titre de bénéfices et que les titulaires en étaient révocables *ad nutum episcopi*. Voulant faire acte d'une autorité plus que contestée, — puisque, au temps passé, pareille entreprise avait été jugée contrairement à ses prétentions, sur les réclamations de l'évêque, Mgr

Dosquet, — l'aéropage chapitral ne craignit pas de déclarer inamovibles un assez grand nombre de titulaires des principales cures. — Notre abbé de l'Orme, lui-même, n'hésita pas à remontrer à ses confrères que, selon lui, ils étaient allés un peu trop loin et ne pouvaient espérer qu'on les approuvât : « La fixation, Messieurs, leur dit-il, sans détours, dans sa lettre du 1er mai, que vous avez faite de cinq ou six des meilleures cures du diocèse n'a pas plu au ministère, en ce que plusieurs gens habiles prétendent que vous n'avez pas eu ce droit. Si vous vous étiez contentés d'en fixer une seulement, pour conserver votre droit *prétendu*, l'on n'aurait rien dit ; si même il fût mort quelqu'un des desservants qui sont dans les paroisses que vous avez fixées, dans la vacance du siège, vous auriez pu le remplacer en donnant des provisions ; mais de nommer à cinq à six cures qui ne sont point vacantes, et sans un besoin pressant, dont on ne voit pas d'exemple en France, c'est contre quoi le ministre se récrie beaucoup. Vous n'avez pour vous que la déclaration du Roi de 1712, qui ordonne aux évêques de fixer les cures

du Canada ; mais l'on vous dit : qui fait la loi est maître d'en dispenser, ou par lui-même ou par ceux qui le représentent. Or, le ministre ayant laissé jusqu'à présent les évêques maîtres de fixer ou de ne pas fixer, il s'en suit que le chapitre n'a pas été en droit de le faire dans la vacance du siège, et dans un temps où rien ne périclitait. »

En effet, pas plus tard que le 12 de ce mois, le même de l'Orme recevait du ministre Maurepas (1) la communication suivante : « Je suis persuadé, Monsieur, que le chapitre de Québec n'a pas cru entreprendre sur les droits de l'évêque dans la fixation qu'il a faite, après la mort de M. de l'Auberivière, de quelques cures du diocèse. Mais, comme il convient, à tous égards, d'éviter les dissensions que pourrait occasionner cette fixation, je crois que le chapitre n'aurait rien de mieux à faire que de retirer les titres qu'il a donnés pour ces cures fixées, sauf ensuite à M. l'évêque de les fixer lui-même, s'il trouvait les motifs qui ont

1. Ministre de la marine, au département duquel ressortissaient toutes les affaires canadiennes, même pour le spirituel.

déterminé le chapitre suffisant pour cela. Le chapitre répondrait par là aux dispositions où est M. l'évêque d'entretenir la paix et la tranquillité. Mais, au reste, quand il sera question des droits de M. l'évêque, le Roi l'y maintiendra dans toutes les occasions. »

Monseigneur de Pontbriand avait eu nécessairement à s'entendre pour cette affaire avec le ministère (1), qui ne pouvait affirmer plus nettement sa désapprobation des entreprises du chapitre. Une fois les choses ainsi réglées, — pour le moment du moins, — l'évêque ne songea plus qu'à passer la mer pour aller rejoindre la terre lointaine où Dieu l'appelait, et qui devait être désormais sa seconde patrie.

1. M. de Maurepas avait commencé par lui écrire à lui-même, Mgr de Pontbriand, dès le 20 avril : « On ne peut que beaucoup louer votre façon de penser sur le parti que le chapitre de Québec a pris de fixer, depuis la mort de M. de l'Auberivière, quelques cures du diocèse. L'intention du Roi n'est pas que cette fixation *irrégulière* subsite, et j'écris, par ordre de Sa Majesté, à M. de Beauharnais (gouverneur) et M. Hocquart (intendant) d'engager le chapitre à retirer les lettres des curés qu'il a fixés... Si cependant il y avait quelques difficultés du chapitre ou de la part des curés, Sa Majesté désire que vous fassiez valoir vos droits, qu'elle est toujours disposée à soutenir, sauf à pourvoir dans la suite à la fixation des cures qui vous paraîtraient devoir être mises sur pied. »

Il s'embarqua, au commencement de juillet, à Bordeaux, après avoir fait ses adieux à sa famille, qu'il ne devait plus revoir. Plusieurs ecclésiastiques de mérite, ses compatriotes et ses amis, dont le zèle avait voulu partager ses travaux apostoliques, l'accompagnaient et partaient avec lui.

Les plus notables de ceux-ci étaient l'abbé Allenou de la Ville-Angevin (René-Jean), recteur de Plérin, près Saint-Brieuc, où il avait fondé l'institut, devenu depuis si prospère, des filles du Saint-Esprit, prêtre de tout point vénérable, qui n'hésitait pas, à plus de cinquante ans, à s'expatrier en vue de la gloire de Dieu. A côté de lui, l'abbé Jean-Olivier Briand, originaire de la même paroisse de Plérin, que le premier regardait comme son enfant, et qui lui était attaché par tous les liens de la plus tendre reconnaissance. Ordonné prêtre de l'année précédente seulement, il ne tarda pas à conquérir, dans le diocèse de Québec, l'estime et les sympathies dûes à ses vertus, non moins que la confiance de son évêque, dont il devait être, à sa mort, et après la chute de la domination fran-

çaise, le successeur, destiné par la Providence à relever de ses ruines l'église canadienne. Près d'eux enfin, deux jeunes clercs, également bretons, Olivier Semelle et Pierre Boucault, de Rennes ; celui-ci, bientôt secrétaire particulier de l'évêque, allait être ordonné prêtre en 1742, et devenir chanoine l'année suivante.

On prit terre à Québec le 29 août, suivant une note que fournissent les annales des Ursulines de cette ville : « L'illustre prélat arriva à Québec le 29 août 1742, sur les sept heures du soir. Sa présence causa une joie inconcevable, et toute la ville la manifesta par le concert des canons et des cloches. La réception de Sa Grandeur fut remise au lendemain, afin de la faire avec plus de solennité. Plaise à Dieu qu'il vive de longues années, pour le bonheur de ce pays ! »

CHAPITRE II

Administration épiscopale. Le Canada pendant la guerre de la Succession d'Autriche.

C'était une immensité que ce diocèse de Québec, dont n'a peut-être jamais existé l'égal au point de vue de l'étendue territoriale. Il comprenait, en effet, non seulement tout le Canada actuel, mais, sous le nom de Louisiane, le bassin infini du Mississipi ; de limites, il est vrai, un peu imprécises, et dont les frontières devaient être souvent disputées aux colons anglais du centre, et sa juridiction spirituelle s'étendait encore à l'Acadie ou Nouvelle-Ecosse, cédée à l'Angleterre par le traité d'Utrecht. C'était en somme une superficie égale à plus de quinze fois celle de la France, allant de l'Atlantique au Pacifique, dans la plus grande largeur du continent

américain, et des régions polaires aux eaux équatoriales du golfe du Mexique.

Il est vrai que la population catholique d'origine européenne, et presque exclusivement française, ne pouvait pas s'estimer à beaucoup plus de 100.000 habitants, le plus grand nombre, soit environ 80.000, groupés sur les bords du fleuve Saint-Laurent, dans l'ancien Canada de Champlain. La ville épiscopale de Québec en comptait une douzaine de mille. Montréal, Trois-Rivières et Louisbourg, dans l'île du Cap-Breton, étaient des centres urbains un peu moins importants, mais en voie de développement constant. Le reste s'échelonnait, en dehors des villes, dans une centaine de paroisses, constituées, la plupart, aux abords du fleuve ou des lacs.

La Louisiane ne comptait guère de ville méritant ce nom que la Nouvelle-Orléans. Mais les nombreux forts, commandant le cours du Mississipi, abritaient dans leur rayon une population de hardis pionniers. L'Acadie, enfin, était toujours française par le cœur, ce qui voulait dire très fidèle au catholicisme. Ces deux contrées, du res-

te, en raison de la difficulté de leurs communications avec Québec, étaient quasi administrées par un grand vicaire de l'évêché résidant à Paris, avec lequel elles étaient directement en rapport (1).

Il ne faut pas oublier, parmi les brebis du troupeau épiscopal, les Indiens sauvages, convertis par les missionnaires, Jésuites principalement. Il est assez difficile d'en apprécier le nombre, mais il n'était peut-être pas beaucoup inférieur à celui des colons, et Montcalm rend témoignage des effets de leur conversion, quand, après avoir rapporté des scènes de sauvagerie, voire de cannibalisme, de leurs frères idolâtres, il ajoute : « Ce ne sont que ceux d'en haut (païens et nomades) qui commettent ces cruautés. Nos domiciliés (chrétiens) n'y prennent aucune part ; *ils se confessent toute la journée.* »

Sitôt qu'il eut touché la terre canadienne, l'un des premiers soins de Mgr de Pontbriand fut d'adresser à ses diocésains un mandement concernant son

1. C'était, nous l'avons vu, l'abbé de l'Isle-Dieu, Pierre de la Rue.

arrivée parmi eux. « C'est, dit Mgr Têtu, le premier mandement d'entrée d'un évêque de Québec. Mgr de Pontbriand y mit, pour ainsi dire, toute son âme et l'écrivit avec cette correction qui distingue toutes ses lettres pastorales » (1).

Il commençait par un hommage ému à la mémoire de son vertueux prédécesseur :

« Vous avez, disait-il, Mes Très Chers Frères, justement regretté la perte des illustres prédécesseurs que la divine Providence, toujours attentive aux besoins des peuples, vous avait envoyés. La présence de celui que le Ciel propice donna, l'année dernière, à ce vaste diocèse, arrêta vos soupirs. Les fidèles témoins de sa charité et de son zèle avaient prévenu son arrivée. Déjà, sa sainteté et sa vertu avaient répandu dans vos cœurs la joie et la consolation, lorsqu'une mort aussi affligeante que précipitée vous replongea dans une nouvelle tristesse. Vous en donnâtes alors les preuves les plus sensibles, et vous n'avez

1. *Les Evêques de Québec*, p. 223. — D'après cet ouvrage, ce mandement serait du 21 septembre. Il est ailleurs daté du 29.

cessé de solliciter le Ciel de lui donner un successeur qui pût, s'il était possible, vous dédommager de la perte que vous fîtes en sa personne.

« Revêtu, il est vrai, du même pouvoir, envoyé par la même autorité, nous vous portons tous écrits dans notre cœur ; nous vous sommes aussi sincèrement, aussi entièrement attaché, et, nous osons le dire, aussi disposé à sacrifier notre repos, notre vie même, pour concourir à la sanctification de vos âmes. Quelque sincères que soient ces dispositions, nous ne pouvons condamner vos larmes, nous en sentons nous-même toute l'amertume, et, si elles sont inutiles pour un pasteur que le Ciel, qui couronne également les mérites et les désirs, aura sans doute récompensé au centuple, répandez-les sur nous, Nos Très Chers Frères, ces précieuses larmes, répandez-les devant le Dieu des miséricordes, afin d'en obtenir les grâces et les lumières nécessaires pour remplir dignement les fonctions du redoutable ministère auquel nous sommes appelé. »

Il continuait ensuite :

« La piété que nous remarquons dans

le peuple, le zèle que nous avons admiré dans plusieurs missionnaires, les témoignages qui nous viennent des autres, les grandes idées que nous nous en formons, nous assurent, Nos Très Chers Frères, du succès de nos vœux et de nos prières. Cette confiance nous anime et nous fait espérer des secours puissants pour suppléer à nos dispositions.

« Nous ne pouvons même différer plus longtemps à vous exprimer les tendres sentiments d'un cœur qui vous est et qui vous sera toujours inviolablement attaché en Notre-Seigneur. Quelle joie pour nous de trouver, dans une terre étrangère et nouvellement soumise à l'empire de Jésus-Christ, des pasteurs dont les vertus retracent le zèle des ministres.que nous avons vus dans les églises les plus anciennes, et un peuple fidèle imitateur des vertus de ceux qui sont préposés pour le conduire !

« Fasse le Ciel, Nos Très Chers Frères, que les témoignages que nous nous trouvons obligé de vous rendre en arrivant dans ce diocèse, loin de s'affaiblir, se confirment de plus en plus. *Qui sanctus*

est sanctificetur adhuc, qui justus est justificetur adhuc.

« Les différentes ordonnances et les sages règlements de nos prédécesseurs vous ont jusqu'à présent soutenus, encouragés et fortifiés ; vous les respecterez encore, ces règlements, comme des monuments précieux de leur zèle et comme des leçons de piété qui vous animent ; persuadé que vous y serez aussi fidèles dans la suite que dans le passé et qu'ils produiront les mêmes effets ; *beati qui ambulant in lege Domini ;* notre premier soin est de vous les représenter et de vous les renouveler en entier. Et que ne devons-nous pas attendre de la fidélité que vous apporterez à les observer ! L'exemple du ministre répondra à la grandeur de son ministère ; *nomen congruat actioni, et actio respondeat nomini ;* et il n'annoncera que ce qu'il pratique lui-même. Le troupeau écoutant ainsi la double voix du pasteur, montera à grands pas dans les sentiers de la Justice, et le Dieu des miséricordes répandra à jamais sur les uns et sur les autres ses plus abondantes bénédictions. Déjà son vicaire en terre, Notre Saint Père le Pape, tou-

jours appliqué, comme un saint pontife, à apaiser la colère du Seigneur, toujours affligé, comme un bon père, du danger où sont ses enfants, même les plus éloignés, a bien voulu nous permettre d'ouvrir en votre faveur les trésors de l'Eglise. Le désir ardent que nous avons de concourir à la sanctification des peuples dont la divine Providence a permis que nous soyons chargé, quoique indigne, nous presse, Nos Très Chers Frères, de vous annoncer cette heureuse nouvelle, et d'accorder une indulgence plénière à tous ceux qui, au jour de la Toussaint, se seront dignement confessés et se seront approchés de l'auguste sacrement de nos autels... »

Par un de ses premiers actes, enfin, Mgr de Pontbriand voulut pourvoir aux sièges qu'il trouvait vacants dans son chapitre. Il y appela trois prêtres d'un mérite éminent, MM. les abbés Gosselin, Allenou de la Ville-Angevin et Briand. On a vu que ces deux derniers, originaires du diocèse de Saint-Brieuc, l'avaient suivi au moment de son départ, poussés par leur zèle apostolique.

Sans plus tarder également, le nouvel évêque de Québec eut à cœur de visiter les communautés religieuses, objet très particulier de son zèle, et d'abord celles de sa ville épiscopale. « Partout, dit Mgr Têtu, il répandit la consolation et la joie et guérit toutes les blessures. On savait qu'il appartenait à une famille de saints, et, en le voyant et en l'entendant pour la première fois, on comprit que l'église du Canada avait un homme de Dieu à sa tête, et qu'elle n'avait rien à craindre sous la houlette d'un tel pasteur » (1).

Ce qu'étaient ces visites qui se renouvelèrent presque tous les ans et s'étendirent bientôt aux villes de Montréal et de Trois-Rivières, on peut en juger par les souvenirs qu'elles ont laissés dans quelques-uns des établissements qui en furent l'objet. C'est ainsi qu'on lit dans les annales des Ursulines de Québec :

« Sur la fin de janvier 1742, eut lieu la visite du monastère, telle que prescrite par nos règles...

« La régularité de notre maison ne

1. *Les Evêques de Québec*, p. 223.

parut avoir subi aucune altération à cette époque ; mais la diversité des directeurs, le manque d'entente même entre les différents corps du clergé, en 1727 et dans les années suivantes, l'absence presque continuelle d'un premier pasteur, tout cela devait avoir nui quelque peu à cette union intime des esprits et des cœurs...; mais quel bon esprit se manifeste dans la communauté à l'arrivée du digne évêque ! Comme on accueille avec empressement le moyen d'éclaircir les doutes et de s'assurer que tout va bien au monastère ! Comme on entend avec bonheur cette parole écrite de la main du premier pasteur, que « l'on voit fleurir encore « aux Ursulines la ferveur des pre- « mières mères !

« Dès le commencement de cette visite de Mgr de Pontbriand, toutes nos sœurs furent satisfaites de sa manière d'y procéder. Il ne se lassait pas de nous donner des marques d'intérêt et de zèle. »

Ailleurs, c'est l'*Histoire de l'Hôpital-Général* (1) qui nous donne des détails

1. L'Hôpital Général, fondé par Mgr de Saint-Vallien, non sans traverses et difficultés grandes, était spécialement

analogues, en nous montrant mieux encore quel était le labeur auquel s'astreignait le prélat dans cette œuvre évangélique : « Le père Imbault, notre chapelain, lui céda son appartement et se retira dans son couvent de Québec. Le vertueux prélat passa ici *huit jours*, pendant lesquels, après avoir dit la messe à la salle des femmes, il se rendait au parloir, où il entretenait en particulier un certain nombre de religieuses, et cela avec tant de bonté, de charité, de douceur, que toutes lui ouvraient leur cœur avec confiance, de sorte qu'il acquit une parfaite connaissance de la communauté..... Le

réservé aux infirmes et invalides. « Trente religieuses, dit la Harpe *(Histoire des Voyages)*, y sont employées au serservice des malades. C'est un essaim de l'Hôtel-Dieu de Québec, distingué néanmoins par quelques règlements particuliers... La plupart sont des filles de condition. Il y a deux grandes salles, l'une pour les hommes, l'autre pour les femmes. Tout y est fort propre et commode. » Les hospitalières de ces deux établissemens étaient des *Augustines* dites de la *Miséricorde de Jésus*. Les premières étaient venues de Dieppe.

On voyait encore à Québec la maison-mère et principale des filles dites de la *Congrégation*, ou sœurs *Bourgeois*, du nom de la première fondatrice, ordre purement canadien, très répandu dans toute la Colonie.

Parmi les instituts d'hommes, les principaux étaient les Jésuites et les Récollets (religieux réformés de saint François), ces derniers trop souvent en désaccord avec l'autorité épiscopale.

dernier jour de sa visite, il tint le chapitre, selon le cérémonial de notre institut. Il nous donna tous les avis qu'il jugeait nécessaires à notre position actuelle ; il entrait avec tant d'intérêt dans tout ce qui pouvait contribuer à notre bonheur que nous croyions voir en lui notre saint fondateur lui-même » (1).

A ces premières visites succéda bientôt celle des paroisses du diocèse, et d'abord celle de l'église cathédrale, Notre-Dame de Québec, visite qui fut annoncée par un mandement spécial du 9 décembre 1741, pour avoir lieu le 9 janvier suivant.

L'évêque y rappelait que les visites (de ce genre) se font pour deux fins principales :

« La première pour travailler à la perfection du culte de Dieu ; c'est pourquoi nous tâcherons de pourvoir aux besoins des églises, de corriger les défauts qui pourraient s'être glissés dans la célébration des divins offices, dans l'administration des sacrements et dans les autres fonctions ecclésiastiques.

« La seconde fin des visites est la

1. *Les Evêques de Québec*, p. 231.

sanctification des âmes ; ainsi nous nous servirons de toutes sortes de moyens pour contribuer à la vôtre ; nous y emploierons tout notre pouvoir, en vous remettant par des indulgences de quarante jours une partie des peines dues à vos péchés ; nous vous en donnerons une absolution générale, qui pourra, si elle trouve en vous des cœurs véritablement contrits et humiliés, vous attirer plusieurs grâces ; sans vous dispenser néanmoins de l'obligation de confesser tous vos péchés et d'en recevoir dans le sacrement de pénitence une nouvelle et entière absolution. »

Cette visite, qui fut accompagnée de l'administration du sacrement de confirmation, démontra les conditions d'insuffisance et de ruine imminente dans lesquelles se trouvait l'église cathédrale, quoiqu'elle remontât à peine à un siècle, ayant été bâtie en 1644. Il fut d'abord question de quelques modifications et restaurations, mais, bientôt, la nécessité d'une reconstruction à peu près complète s'imposa, et ce fut un des principaux objets qui occupèrent Mgr de Pontbriand, de 1744 à 1748, non sans qu'il s'y mêlât

le souci de désaccords pénibles. « Rien d'étonnant, dit Mgr Têtu, s'il y avait des divisions, des difficultés et des procès pour l'administration de cette église, avec tant de maîtres, l'évêque, le chapître, le curé, la fabrique, le séminaire » (1). Ce sera bientôt l'occasion d'une étude assez ardue, et malheureusement attristante à certains égards.

Après la visite de l'église cathédrale, vint celle des autres paroisses du diocèse. Mgr de Pontbriand l'annonçait par un mandement du 22 juin 1742, « au clergé et au peuple des paroisses situées entre Québec et Montréal », dans lequel il s'exprimait ainsi : « Une des principales obligations des pasteurs est de connaître leur troupeau, et c'est dans ces visites qu'on peut plus facilement satisfaire à un devoir si important, ordonnées et prescrites qu'elles sont par un grand nombre de conciles œcuméniques, autorisées par les déclarations les plus expresses de nos Rois. Nous n'avons différé jusqu'à présent qu'avec peine, et comme

1. *Bulletin des Recherches historiques*, publié à Québec, vol. XIV. Fascicule de mai 1908, p. 142.

malgré nous, de remplir cette glorieuse et pénible fonction de notre ministère ; heureux mille fois heureux si le Ciel propice répand ses bénédictions sur nos faibles travaux. Nous vous conjurons d'implorer son secours puissant sur vous et sur nous, afin d'obtenir les grâces dont nous avons besoin pour rendre la visite que nous nous proposons, utile à votre salut et à la gloire du Dieu que nous adorons. Apportez-y les mêmes dispositions qu'apportèrent autrefois les premiers fidèles pour entendre les apôtres dont nous avons l'honneur, quoique indigne, d'être le successeur. Fasse le Ciel que nous ne trouvions point, comme l'apôtre des nations, de ces pécheurs scandaleux qu'il faut reprendre, menacer et punir. Fasse le Ciel que nous remarquions dans les peuples qui sont soumis à nos soins, le même empressement qu'eurent autrefois ceux d'Antioche pour écouter les instructions des apôtres et recevoir l'imposition de leurs mains. »

Suivaient les dispositions pour l'administration du sacrement de confirmation ; pour l'assemblée des principaux habitants,

chargés de répondre par quatre mandataires, conjointement avec les marguilliers en charge, aux interrogations que se proposait de faire l'évêque, « sur l'état de la paroisse, l'administration des sacrements, l'instruction des peuples et les moyens pour la rendre moins pénible au missionnaire »; enfin ordre aux curés et missionnaires de présenter « un inventaire de tout ce qui appartient à l'église, les titres d'érection des confréries, des fondations, des rentes appartenant à l'église et au curé », avec un « mémoire explicatif des réparations de l'église, de l'état du presbytère, des emplacements appartenant à l'une ou à l'autre, de l'éloignement des habitants et de la difficulté de les desservir », plus un catalogue des communiants, des pauvres hors d'état de gagner leur vie, des abus ou superstitions qui pourraient se rencontrer dans leurs paroisses et des personnes qui n'auraient pas encore fait leur première communion. »

Ainsi rien n'était oublié dans cette enquête.

Ces visites s'accomplirent et se renou-

velèrent, suivant le même programme, avec un zèle que ne lassèrent jamais les fatigues, les difficultés, les intempéries du climat. Suivant l'abbé Jolivet qui prononça l'oraison funèbre du prélat, ce fut là l'œuvre capitale de sa vie. « Il entreprend, dès la première année, une visite générale de son diocèse, dans laquelle il s'applique à connaître l'état des paroisses, à instruire et à édifier son peuple avec un zèle vraiment apostolique... On le voyait le premier à la tête de ses ouvriers apostoliques, travailler lui seul plus qu'aucun autre, lasser les plus forts et les plus robustes, prêcher règulièrement quatre ou cinq fois le jour, et toujours avec force et onction, administrer le sacrement de confirmation à une foule de peuple, faire des conférences publiques, également instructives et édifiantes, écouter avec bonté tous ceux qui s'adressaient à lui, se porter lui-même médiateur entre les ennemis, corriger les scandales, réformer les abus ; en un mot, mettre tout en usage pour la conversion des pécheurs et la sanctification des âmes confiées à ses soins. Tels étaient les travaux de notre illustre pré-

lat, dans les visites du diocèse, qui ont fait sa principale occupation pendant le cours de son épiscopat. »

« Combien de fois l'avez-vous vu, continuait le même panégyriste, dans le cours de longs et pénibles voyages, porter, sans murmure, le poids et la fatigue du jour, faire bien des lieues à pied dans de très mauvais chemins, dans l'eau quelquefois jusqu'aux genoux, arriver tout en sueur et hors d'haleine ; d'autrefois supris par les mauvais temps, obligé de se retirer dans de pauvres chaumières, tout transi de froid et couvert de neige, obligé de se coucher sur la dure, se contenter d'un peu de pain et d'eau qu'il trouvait chez ces pauvres gens !... En vain, les plus vertueux ecclésiastiques et les plus fervents religieux de Québec mettent tout en usage pour le détourner de la dernière visite qu'il fit en bas, dans les dernières paroisses de son diocèse ; en vain les médecins lui représentent qu'il ne peut l'entreprendre sans altérer considérablement sa santé ; quelle réponse fait-il à toutes ces représentations et à leurs conseils ? — Point d'autre que les belles paroles de l'apôtre saint Paul, que

l'on peut dire avoir été sa devise : que rien n'était capable de l'arrêter dans la carrière qu'il avait à fournir ; qu'il n'estimait pas sa vie plus que son devoir, et que, quand il devrait en mourir, il ne pouvait point souhaiter une mort plus sainte et plus glorieuse. »

Deux mesures importantes à divers titres suivirent de près ces premières visites pastorales.

L'une fut l'établissement de retraites et de conférences ecclésiastiques, que Mgr de Pontbriand avait toujours eues fort à cœur, comme il le témoignait, même avant d'avoir pris possession de son siège. Il regardait cette institution comme essentielle pour établir au sein de son clergé l'union de vues et d'action, en même temps que pour développer chez lui le zèle et les connaissances nécessaires à l'exercice du ministère paroissial. Cependant, il ne voulut point agir avec précipitation, se rendant compte des difficultés matérielles que pouvait apporter l'immensité des distances, dans un diocèse dont nous avons vu quelle était l'étendue. Après avoir entretenu

individuellement un grand nombre de ses prêtres, en leur exposant son projet et ses plans, il demanda l'avis de tous, par une circulaire en date du 6 décembre 1742. « Si vous entrez dans mes vues, leur disait-il en terminant, j'aurai lieu de penser qu'elles sont agréables au Seigneur ; si, au contraire, vous en trouvez l'exécution trop onéreuse et trop difficile, il faudra attendre un temps plus favorable. »

L'acquiescement fut général, et, bientôt, fut mis à exécution, tel qu'il avait été tracé, le programme de l'œuvre nouvelle, « admirable institution », comme l'appelle l'historien des évêques de Québec (1) ; afin que le ministère paroissial ne fut pas interrompu, tous les prêtres du diocèse étaient appelés à Québec en deux séries, qui se suivaient à quelques semaines d'intervalle, l'une trois jours après la fête de sainte Anne, l'autre trois jours après celle de l'Assomption ; et tous venaient ainsi successivement, en suivant ces saints exercices, recevoir les enseignements de leur évêque que dis-

1. *Les Évêques de Québec*, p. 238.

tinguait « une connaissance profonde de la théologie et des lois de l'Eglise » (1).

« Avec sa science et sa vertu, dit Mgr Têtu, ce prélat était éminemment propre à servir de modèle à ses prêtres... C'est dans les conférences ecclésiastiques qu'il savait leur inspirer le goût des études sérieuses et qu'il savait les remplir d'une partie de cette science théologique qu'il possédait à fond. Les séminaristes avaient la bonne fortune de recevoir eux-mêmes ses leçons. Il mettait son plaisir à disputer et à conférer avec eux, à les instruire et à les former de sa main. Lui-même, au milieu de ses occupations multiples avait soin de se ménager régulièrement quatre ou cinq heures par jour d'étude (2), tant il était persuadé que les lèvres de l'évêque, plus encore que celles du prêtre doivent être les dépositaires de la science.

1. Oraison funèbre du successeur de Mgr de Pontbriand, par l'abbé Plessis.

2. C'est ce dont témoigne l'abbé Jolivet, son panégiriste, disant : « Il m'a avoué lui-même que, dans le cours des visites actives et passives auxquelles il ne pouvait se refuser, dans le sein même de ses occupations extérieures auxquelles il paraissait se livrer, il avait soin de se ménager quatre ou cinq heures tous les jours pour l'étude. »

« Pour les retraites ecclésiastiques, le clergé se réunissait au séminaire de Québec, et c'était le prélat lui-même qui en payait les frais (frais comprenant la nourriture et l'installation). Il y travaillait efficacement à l'union de tous les prêtres entre eux et avec leur évêque » (1). Et c'est ce qui faisait dire à son panégyriste : « Qui mieux que lui a su maintenir la concorde et l'union, je ne dis pas seulement entre les membres d'un même corps, si nécessaire pour leur édification commune, mais aussi parmi les différents ouvriers évangéliques qu'il envoyait travailler de toutes parts à la vigne du Seigneur » (2). D'où l'on peut conclure, avec Mgr Têtu, que les divisions malheureusement assez ardentes, que nous verrons bientôt agiter certains corps du clergé supérieur de la Colonie effleurèrent à peine l'esprit du clergé paroissial, si même elles ne restèrent pas toutes de surface, beaucoup plus qu'on ne pourrait l'imaginer d'après les apparences.

1. *Les Evêques de Québec*, pp. 238-239.

2. Oraison funèbre.

L'autre mesure à laquelle nous avons fait allusion, mesure d'un caractère tout autre, s'inspira du souci d'accorder, dans une sage mesure, de justes intérêts temporels avec les dévotions traditionnelles au Canada ; ce fut l'abolition d'un certain nombre de fêtes jusque-là chômées et dont la célébration fut transférée au dimanche. Une invitation dans ce sens lui avait été adressée par le ministre M. de Maurepas (1), sur des considérations d'utilité publique dont il tint à se rendre sérieusement compte. Sitôt qu'il en eut reconnu le bien fondé, il n'hésita pas. Les besoins même de ses diocésains lui parurent nécessiter une prompte décision, tellement que, vu la lenteur des communications avec Rome, il crut pouvoir devancer l'assentiment du Souverain Pontife, qui, du reste, ne tarda pas à confirmer son initiative. Il n'y avait pas, au Canada, moins de trente-cinq jours fériés ; dix-neuf furent supprimés, la plupart dans la saison propre aux travaux

1. Mgr de Pontbriand, écrit le 30 octobre 1744, à ce ministre : « Il y a plus d'un an que je pense à diminuer le nombre des fêtes. Je compte exécuter incessamment ce projet qui me paraît vous être agréable.

de ce pays, période durant laquelle treize furent l'objet d'une remise au dimanche, du mois de mai au mois d'octobre. Ce fut un grand bienfait pour les intérêts temporels des colons, et le prélat le portait en ces termes à leur connaissance, par son mandement du 24 novembre 1744 :

« Par la visite presque générale des paroisses, nous avons reconnu, Nos Très Chers Frères, qu'un grand nombre de peuples étaient très souvent dans l'obligation indispensable de vaquer, même les jours de fêtes, aux travaux ordinaires. Les temps qui y sont convenables sont si rares qu'à peine peut-on, pour les semences, pour la récolte, pour le labour des terres, trouver dans l'année six mois entiers. La fonte des neiges est tardive, les semences sont précipitées, la quantité de fourrages qui se consomment pendant six mois d'hiver en redouble les travaux. La récolte s'ouvre tout-à-coup, et exige du laboureur toute promptitude. Succèdent les préparations des terres, que les neiges et les gelées n'arrêtent que trop souvent... L'hiver même, où les peuples paraissent moins chargés de ces occupations, il se trouve tant de

jours insupportables que les travaux ordinaires sont retardés, s'accumulent et deviennent par-là extrêmement pressants. Il est vrai que ceux qui sont chargés de la conduite des paroisses donnent, dans le besoin, des permissions de travailler aux jours de fêtes ; mais, plusieurs habitants, par négligence, d'autres, par oubli, ne les demandent point ; ceux-ci sont trop éloignés pour le faire, ceux-là sont dans la fausse persuasion que l'Eglise n'exige pas absolument cette soumission ; quelques uns n'osent profiter de ces permissions dans la crainte de se tromper sur la pressante nécessité des travaux. » Mais, en prenant ces raisons en considération, « nous conviendrait-il, de ne plus proposer au peuple des exemples illustres et capables de les exciter à la pratique des vertus chrétiennes ? Non, sans doute. Nous voulons donc conserver le culte public aux saints que ce diocèse regarde comme ses protecteurs, et nous avons pensé qu'en fixant leurs fêtes à certains dimanches, le culte n'en serait que plus solennel... Nous ne retranchons aucune fête, nous déterminons seulement les jours ; nous n'en di-

minuerons point la solennité, au contraire, nous prétendons l'augmenter...

« C'est ainsi, Nos Très Chers Frères, que nous avons cru pouvoir concilier ce que nous devons à vos intérêts temporels et ce qui est dû à l'honneur des saints. Si vous entrez dans nos vues, nous pouvons vous assurer qu'ils continueront d'être vos protecteurs. Fasse le Ciel qu'ils soient les modèles de votre conduite !... »

Suivait le dispositif et l'exposé dans ses détails de la réforme qui allégea définitivement les obligations cultuelles des colons canadiens, sans altérer leur esprit de foi et de fidèle observance des lois de l'Eglise ainsi adoucies.

Quelques autres objets, qu'il nous semble à propos de résumer, appelèrent encore les soins de Mgr de Pontbriand, durant les premières années de son épiscopat.

Sa sollicitude s'étendant aux parties les plus éloignées de son immense diocèse, une lettre est adressée par lui, le 20 avril 1742, aux missionnaires et curés

d'Acadie, pour leur prescrire de réprimer certains abus, notamment en ce qui touchait la fréquentation des cabarets, les danses et assemblées nocturnes, les délais dans l'administration des cérémonies du baptême et les sages précautions commandées par l'Eglise pour empêcher que les mères couchent près d'elles leurs jeunes enfants, dans la crainte d'accidents pour la vie de ceux-ci.

On sait que cette région de l'Acadie, ou Nouvelle-Ecosse était politiquement soumise à l'Angleterre depuis le traité d'Utrecht, quoique les cœurs y fussent demeurés très français. Il en résultait, pour l'autorité spirituelle, la nécessité de précautions toutes spéciales dans ses rapports avec l'autorité civile. Il en paraît quelque chose dans ce passage d'une lettre de l'évêque au comte de Maurepas, du 24 octobre 1743 : « Le gouverneur d'Acadie a fait bien des difficultés pour recevoir MM. de Miniac et Girard (missionnaires catholiques, le premier avec pouvoirs de grand vicaire). Il m'en a même écrit sur un certain ton qui est conforme aux principes anglicans. Je me suis contenté de citer les traités de paix,

d'assurer que les missionnaires n'y allaient point pour des motifs humains et pour soustraire les peuples à l'obéissance légitime... Tout est actuellement en paix. » Encore dans cette autre au même, du 30 octobre 1744 : « Je n'avais point manqué, Monsieur, d'exhorter les missionnaires de l'Acadie d'user de toute la prudence possible dans la position présente. J'espère qu'ils agiront en conséquence. »

Non loin de l'Acadie, était l'Ile-Royale (du Cap-Breton), à l'embouchure du Saint-Laurent, restée française avec sa capitale Louisbourg. Là, c'étaient des difficultés d'un autre genre. Il existait à Louisbourg un établissement de Récollets, religieux zélés, mais, de tout temps, un peu portés à l'indépendance. Ils s'offusquaient des pouvoirs de grand vicaire délégués à l'abbé Maillard (1), tandis que seuls ils auraient voulu en être

1. Cet abbé Maillard méritait, à tous les points de vue, la confiance et l'appui que lui accordait Mgr de Pontbriand. Ses conseils, s'ils avaient été écoutés, joints à l'influence qu'il avait sur les Acadiens et les Sauvages de la région, auraient probablement empêché la chute de Louisbourg en 1758, si désastreuse pour la Colonie. Lui seul seconda activement alors le gouverneur M. de Drucourt, dans sa courageuse résistance.

investis. De là, des plaintes adressées à la Cour de France et devant lesquelles l'évêque fut obligé de parler ferme. « Je vous le répète, écrit-il au supérieur de cette maison, le 15 septembre 1743, il faut s'accorder avec M. Maillard, sans cela, la paix ne règnera pas, et, sans la paix, je ne connais point de vertu. Le Père Ambroise a pu vous dire les sujets de mécontentement que je pouvais avoir. Le passé n'est plus ; il ne s'agit que de la suite, et, si les choses se conduisent par l'esprit de Dieu, vous trouverez, Révérend Père, que personne ne vous aime, ne vous estime, et même ne vous honore plus que moi...

« J'avais su, lorsque le Père Ambroise était ici, les plaintes qu'on avait faites à M. de Maurepas sur M. Maillard. J'en connais les auteurs. On a pris une route tout opposée à celle qu'on devait prendre. Si on continue, malgré ce que j'ai fait, il me sera difficile de ne pas juger qu'on veut se soustraire à la juridiction épiscopale... »

La même question reparaît dans les lettres de l'évêque à M. de Maurepas : « ..... Il est constant que les Récollets

de l'Isle-Royale, depuis plusieurs années, ne se comportaient pas bien. Il est certain que M. Maillard n'a rien fait contre eux, qu'il a du zèle, de la piété, et que je n'en ai jamais reçu aucune plainte. Il est important, pour le bien de la Religion, qu'il y ait à Louisbourg ou aux environs un grand vicaire séculier. Il éclaire la conduite des autres, et en est sévèrement examiné. Ces bons religieux veulent être indépendants. Voilà la source des plaintes qui nous ont été portées. Ils remuèrent dès qu'ils reconnurent qu'ils n'étaient plus grands vicaires... M. de Miniac (1) est trop éloigné pour agir à Louisbourg. Il est triste pour moi de voir des religieux vouloir être, malgré moi, grands vicaires, et, pour réussir, chercher tous les moyens d'obtenir des ordres de votre part pour le rappel de M. Maillard. Je n'ai pas besoin de m'expliquer davantage à un ministre aussi éclairé..... M. Maillard et le Père commissaire ont chacun mes pouvoirs pour les exercer de concert, et, lorsqu'ils ne sont point d'accord, ils doivent m'écrire conjointe-

1. Délégué comme grand vicaire en Acadie.

ment. J'ai donné au premier des instructions qui doivent naturellement établir la paix.... » (1). Quelques mois plus tard, il pouvait écrire au même Maurepas : » Les Récollets de Louisbourg me paraissent contents » (2).

Comme contrée encore plus éloignée du centre de la juridiction, restait la Louisiane. Mgr de Pontbriand ne la perdait pas de vue non plus. Il disait à M. de Maurepas : « A l'égard de la Louisiane, souffrez, Monsieur, que je vous représente qu'il est à propos qu'il n'y ait qu'un grand vicaire. S'il y en avait deux, il n'y aurait plus de subordination. Les abus qui se glissent ne peuvent être réformés ; chacun se comporte comme il veut. Nous ne connaissons rien de ce qui se passe. Au contraire, dans la position présente, si quelqu'un se dérange, on en est bientôt instruit.

« Je n'ai pas cru devoir rendre M. l'abbé de l'Isle-Dieu absolument maître sur l'article du grand vicaire, afin de rendre ce

1. Lettre du 20 octobre 1743.

2. Lettre du 30 octobre 1744.

changement plus difficile et de lui donner occasion de refuser les Capucins sans les chagriner..... »

Et un peu plus tard encore : « Je me ferai toujours un devoir, Monsieur, de prendre tous les arrangements pour entretenir la paix parmi les missionnaires de la Louisiane..... »

Parfois l'évêque était obligé de venir en aide au pouvoir civil pour faire accepter des mesures d'utilité générale, en faisant envisager aux fidèles la soumission comme un devoir de conscience. C'est ainsi que, par son mandement du 24 octobre 1742, il s'adressait à son peuple en lui disant :

« Le Conseil supérieur (1) de cette colonie, Nos Très Chers Enfants, dûment informé de l'odieuse cupidité de quelques-uns des habitants des côtes, qui profitent de la disette où sont les villes pour vendre à un prix exorbitant les blés et les farines, s'est trouvé dans la nécessité de faire un règlement à ce sujet..... Nous croyons, Nos Très Chers

1. Le Conseil supérieur, dans lequel résidait l'autorité suprême de la Colonie était composé du gouverneur, représentant le Roi lui-même, de l'évêque et de l'intendant.

Enfants, devoir vous avertir que ceux qui contreviendraient aux règlements du Conseil se rendraient grièvement coupables devant Dieu et devant les hommes; qu'il n'est pas permis de passer les bornes prescrites par une autorité légitime, suivant la parole de l'Esprit Saint: *Qui resistit potestati, Dei ordinationi resistit; qui autem resistunt, ipsi sibi damnationem acquirunt..... Meliora de vobis confidimus.* Nous avons, Nos Très Chers Enfants, de la plupart d'entre vous, une idée plus favorable, et nous espérons que, dociles à la voix de vos pasteurs, un sordide intérêt ne vous fera jamais transgresser des devoirs si indispensables.....

« Les villes sont, Nos Très Chers Enfants, comme le centre de cette colonie. Deviendriez-vous des membres injustes qui refuseraient au cœur attaqué un sang qui lui est nécessaire? C'est dans les villes que vous trouvez ce qui manque dans vos campagnes..... De tels motifs ne suffisent-ils pas, Nos Très Chers Enfants, pour vous faire sentir le faux des prétextes que l'esprit d'avarice pourrait vous suggérer, et l'obligation où vous

êtes de secourir promptement les villes de cette colonie?... Ecoutez les sentiments de la nature et de l'humanité, suivez les impressions de la grâce; que la charité soit le motif et l'objet de votre conduite, et le Ciel répandra sur vous ses plus abondantes bénédictions... »

De nouveau, il eut à revenir sur le même sujet, par une circulaire à son clergé du 20 mars 1743, et ses recommandations contribuèrent grandement à contenir la spéculation et à assurer le point capital de l'ensemencement des terres.

Ce sont ensuite de nombreux mandements, principalement au cours des années 1744, 1745 et 1746, ordonnant des prières publiques, chants de *Te Deum* et actions de grâce, pour les succès dont la France, encore victorieuse à cette époque, se faisait un devoir de remercier la Providence, succès que le Canada tout entier ressentait ardemment, répondant, d'un cœur unanime, aux accents patriotiques de la voix de son premier pasteur.

Un jour vint cependant où la Colonie elle-même eut à prendre sa part dans la lutte, part assez malheureuse, car la ville de Louisbourg, attaquée à l'improviste par une forte escadre et six mille coloniaux de la Nouvelle-Angleterre dut se rendre le 17 juin 1744, et sa chute entraîna la perte momentanée de l'île du Cap-Breton ou Ile-Royale. A l'approche du danger, et sans qu'on pût encore bien en mesurer toute la gravité, l'évêque éleva la voix pour en avertir son peuple et préparer, à tout événement, les courages aux sacrifices et au dévouement qu'il pouvait réclamer. « Nos Très Chers Frères, disait-il à ses diocésains, dans sa lettre pastorale du 20 juin 1745, les motifs qui nous engageaient, l'année dernière, à ordonner des prières publiques subsistent encore aujourd'hui. Le Roi a continué ses conquêtes, et sans doute qu'il les continuera à la tête de ses armées. La victoire le suivait lorsqu'une maladie dangereuse, en le frappant, consterna toute la France... Sorti des portes de la mort, il se remet de nouveau à la tête de ses troupes et force de nouvelles places... Si les nou-

velles de l'ancienne France nous sont si avantageuses, les démarches précipitées de nos voisins peuvent nous donner quelques inquiétudes pour cette colonie ; ils prétendent empêcher l'arrivée de nos vaisseaux. Ils ont déjà tenté de se rendre maîtres d'une place considérable de notre diocèse (1) ; peut-être même, portent-ils leurs vues jusque sur cette capitale.

« Nous espérons, Nos Très Chers Frères, que les vaines espérances dont ils se flattent s'évanouiront bientôt par votre valeur... Quand même, vous direz-vous mutuellement, nous n'envisagerions point nos intérêts temporels, la gloire du nom français, les liens sacrés et irrévocables qui nous attachent au Roi ; la Religion seule nous animerait, nous soutiendrait et nous donnerait des forces. Pourrions-nous jamais consentir que nos enfants fussent élevés au milieu de l'hérésie, que nos églises fussent renversées, nos vases sacrés profanés, les ministres

1. La chute de Louisbourg était encore ignorée à Québec, quoiqu'elle fût antérieure de trois jours à la date du mandement.

du Seigneur proscrits, et nous-mêmes privés des sacrements de notre sainte Religion, sans lesquels il nous serait comme impossible de vivre chrétiennement ?

« Nous connaissons assez, Nos Très Chers Frères, vos sentiments, pour croire que vous aimeriez mieux mourir mille fois sous le feu meurtrier de l'ennemi, que d'être témoins de pareilles horreurs. Mourir pour ses intérêts, c'est un effet de la nature, dont on voit les effets chez les peuples les plus barbares ; mourir pour la patrie, c'est le partage de tout bon citoyen ; mourir pour son roi, c'est le devoir de tout bon sujet ; mais mourir pour la défense de sa religion, c'est l'effet de la grâce ; c'est mourir en quelque sorte martyr ; et quand on est animé de ce saint motif, c'est trouver dans la mort le principe d'une vie éternelle. Avec de telles dispositions, les efforts de l'ennemi, seraient inutiles et ne serviraient qu'à lui rappeler le souvenir de ses anciennes et impuissantes tentatives. Qu'y a-t-il d'impossible à un peuple qui combat pour la religion de ses pères, religion sainte et seule véritable, hors

de laquelle il n'y a point de salut à espérer ?... »

L'appel de Mgr de Pontbriand ne fut pas inutile, le pays commença à s'armer pour la résistance, et quelques démonstrations partielles intimidèrent salutairement les colons de la Nouvelle-Angleterre.

La chute de Louisbourg avait été vivement ressentie, mais l'Acadie se montrait toujours française par le cœur, et les missionnaires entretenaient ces sentiments, autant que le permettait leur situation délicate. Aussi l'évêque écrivait au comte de Maurepas, le 10 novembre 1746 : « Vous me mandez, Monsieur, qu'il est important, surtout dans les circonstances présentes, que les missionnaires de l'Acadie se conduisent avec les officiers anglais de façon à pouvoir se maintenir dans leurs missions, que je devais leur recommander de ne rien faire qui pût donner à ces officiers des prétextes de les leur faire abandonner. En conséquence, je leur ai marqué à tous, — j'ai excepté M. le Loutre, qui n'est point, en aucune façon, soumis aux Anglais, ainsi

que ses Sauvages — de se comporter avec prudence, et que je croyais qu'ils devaient paraître, à l'extérieur, neutres. J'ai ajouté que les Anglais pouvaient exiger qu'ils ne fissent rien contre eux, mais que je les croyais trop raisonnables pour exiger que des missionnaires français fissent quelque chose contre leur propre souverain. Quand il fut question d'envoyer d'ici des troupes, je priai M. le marquis de Beauharnais (gouverneur) de dire à MM. les officiers de donner des ordres par écrit aux habitants, quand ils exigeraient d'eux des secours, afin qu'en cas qu'on ne réussît point, les habitants puissent se justifier auprès des officiers anglais ; et c'est ce qui a été exécuté.

« Je sais que M. de Miniac a, en secret, secouru, autant qu'il a été possible, le parti des Canadiens qui a été envoyé cette année.

« Au reste, je compte adresser au peuple de l'Acadie un mandement. J'attendrai, cependant, des nouvelles sur les opérations de la flotte.

« Oserai-je vous dire, Monsieur, que l'Acadie paraîtrait devoir nous dédom-

mager de Louisbourg (1). C'est un pays peuplé, qui fournit ce qui est nécessaire à la vie.

« Si Sa Majesté prenait des mesures pour le peupler et y augmenter le défrichement des terres, dans peu, ce pays pourrait se défendre par lui-même. Plusieurs pensent qu'il serait expédient de faire un bon établissement à Chibouctou : d'autres croient que, pendant la guerre, il serait plus convenable de laisser des troupes dans le cœur de l'Acadie et de raser même le Port-Royal, parce que, en cas d'attaque, les Anglais ne pourraient ravager qu'une petite étendue de pays... »

Puis, le 10 juillet 1747 : « Le coup que le détachement a fait aux Mines fait craindre les Anglais, attache les Acadiens ; M. de Ramsay, commandant, ne pouvait s'y rendre, mais il donna des ordres prudents, et sut choisir. M. Coulon, capitaine, y a soutenu sa réputation. Une blessure dont il se ressentira longtemps le mit bientôt hors de combat. Par bonheur, M. de la Corne, aussi capitaine, et son second, firent des merveilles. On est heu-

1. Sentiment qui indique que l'idée de rentrer dans cette possession n'était pas abandonnée.

reux que l'Anglais intimidé demandât une capitulation, qui lui fut accordée de l'avis des autres officiers....

« Les milices canadiennes s'aguerrissent, et il paraît que M. Péan, aide-major de ce gouvernement, ne perd point les peines qu'il se donne pour les former... »

Enfin, sans que les hostilités eussent été poussées plus avant dans cette partie, mais après une guerre glorieuse pour la Monarchie, sur le continent ; après les grandes journées de Fontenoy, de Raucoux, de Laufeld, pour ne rappeler que les plus célèbres, le Roi lui-même annonçait en ces termes à Mgr de Pontbriand (1) la conclusion d'une paix qui, malheureusement, ne devait pas être assez durable :

« Monsieur l'évêque de Québec,

« Après avoir signé les préliminaires de la paix avec le roi de la Grande-Bretagne et les Etats Généraux des Provin-

1. Déjà Mgr de Québec avait été honoré d'une lettre de Louis XV, en date du 20 juin 1745, lui faisant part du succès de ses armes.

ces-Unies des Pays-Bas, je n'ai point perdu de temps à la conclure définitivement. Les conférences tenues à Aix-la-Chapelle pour cet effet ont eu le succès que je pouvais désirer. Nos ambassadeurs ont signé, le 18 octobre dernier, avec ceux du roi de la Grande-Bretagne et des Etats-Généraux des Provinces-Unies, revêtus de leurs pouvoirs, un traité de paix auquel la reine de Hongrie et de Bohême a depuis accédé. Les ratifications de ce traité, ainsi que l'accession de cette puissance ayant été solennellement échangées, et l'ouvrage de la paix étant par là entièrement consommé, mon intention est de rendre à Dieu de nouvelles actions de grâce de la tranquilité parfaite qu'il veut bien accorder à mes peuples et que je regarde comme un des plus précieux dons de sa miséricorde divine.

« Je vous écris donc cettre lettre pour vous faire savoir que je désire que vous fassiez chanter un *Te Deum* dans l'église cathédrale de Québec. Je donne ordre au sieur marquis de la Galissonnière d'y assister et d'y faire assister le Conseil supérieur. Et la présente n'étant à autre

fin, je prie Dieu qu'il vous ait, Monsieur l'évêque de Québec, en sa sainte garde.

« Ecrit à Versailles le premier février 1749.

« (Signé) Louis.

« (Et plus bas) Phelippeaux. »

L'évêque communiqua l'heureuse nouvelle à son troupeau avec toute la joie de son cœur paternel. Ce fut l'objet d'un mandement du 16 juillet 1749, dans lequel il parlait ainsi :

« Quand nous vous annoncions, Nos Très Chers Frères, les victoires éclatantes de Sa Majesté et que nous en rendions au Tout-Puissant de très humbles actions de grâces, notre joie était mêlée de quelques amertumes. Elles prouvaient à la vérité la prudence consommée de nos généraux ; en confirmant la valeur de la nation, elles en assuraient la gloire et montraient à l'univers entier que la présence de son roi la rendait invincible. Mais ces conquêtes brillantes étaient après tout teintes du sang des plus généreux citoyens et ne nous donnaient aucune assurance d'une paix prochaine. Aujourd'hui notre joie est entière. Le

Ciel, propice à nos vœux, a désarmé les rois. Notre auguste monarque, attendri sur les malheurs inséparables de la guerre, même la plus juste, s'arrête au milieu de ses succès, sacrifie la plus grande partie de ses conquêtes, pour procurer à son peuple une tranquillité parfaite. Prince véritablement chrétien, loin de s'en attribuer la gloire, il reconnaît qu'elle est un don précieux du Ciel et nous invite à en marquer à Dieu notre reconnaissance... Sa Majesté nous donne un autre exemple de religion. Elle a voulu qu'on fît des prières publiques pour le repos des âmes de ceux qui sont morts à son service.

« Entrons dans les mêmes sentiments, et n'oublions pas devant le Seigneur nos frères qui ont péri en combattant généreusement pour nous. La reconnaissance, la justice, la Religion nous imposent cette obligation... »

CHAPITRE III

Reconstruction de la cathédrale. Démêlés du chapitre et du séminaire. Œuvre de Mme d'Youville

On a déjà vu que, dès la première visite de son église cathédrale, Mgr de Pontbriand avait reconnu l'insuffisance et l'état de ruine imminente de cet édifice. Il conçut donc immédiatement la pensée d'une reconstruction qui s'imposait avec une manifeste évidence. L'exécution ne tarda pas, et fut confiée à M. de Léry, architecte d'une certaine réputation, qui, cependant, se montra assez médiocre dans les travaux de fortifications de Québec dont il fut chargé peu après. Commencée en 1744, l'œuvre fut interrompue, l'année suivante, en raison des menaces de guerre qui firent employer tous les ouvriers à la mise en état des défenses de la ville. Reprise bientôt

après, elle se continua assez rapidement ; mais les ressources faisaient défaut, quoique l'évêque contribuât dans une large mesure de ses deniers personnels, sans compter ce qu'il obtint du chapitre et de diverses quêtes. Il n'avait pas manqué de s'adresser au gouvernement de la mère-patrie, mais avec peu de succès, paraît-il, car il écrit tristement au ministre Maurepas, le 10 novembre 1746 : « Je prévois, Monsieur, par votre silence sur la bâtisse de la paroisse et cathédrale de Québec, que vous n'approuvez pas cette entreprise, ou que vous ne voulez pas nous aider dans l'énorme dépense qu'il sera nécessaire de faire pour réussir. Je vous prie, Monsieur, de vous rappeler qu'il est prouvé que l'ancienne menaçait ruine, qu'il était nécessaire d'y pourvoir, que M. l'intendant pensait qu'on n'y était pas en sûreté, que tous les experts l'ont assuré. Je sais que les temps ne sont pas favorables, quoique, après tout, il paraît que les bonnes œuvres devraient se multiplier à proportion que les conjonctures sont plus tristes. Que si la somme que j'ai pris la liberté de vous demander vous paraît trop considérable, vous

pourriez, Monsieur, fixer trois mille livres par an. Cela nous mettrait en état d'emprunter, et, avec les rentes de l'église, de rembourser dans six ou sept ans. Vous voyez, Monsieur, que je ne me rebute point. J'espère même toujours..... Nous avons dépensé douze ou treize mille livres. Nous comptons avancer le printemps prochain. » Et, de nouveau, le 8 octobre 1747 : « Je vous avoue, Monsieur, qu'il m'est triste que vous ne me donniez aucun espoir pour le rétablissement de la cathédrale. Je me verrai dans la nécessité de vous importuner de vive voix ; ou, au moins, si je perds tout espoir de ce côté, je me flatte que je trouverai du secours en France, pour cette bonne œuvre et pour quelques autres, si je puis m'y transporter. »

Après des quêtes particulières, une autre fut ordonnée, par tout le diocèse, par mandement du 22 janvier 1748 : « Vous n'ignorez pas, Nos Très Chers Frères, y disait le pasteur, la nécessité où nous avons été de faire entreprendre la construction de l'église de Québec dont la charpente menaçait une ruine prochaine, et qui était trop petite pour

contenir les habitants de la ville. La dépense faite se monte à près de quarante mille livres. Nos fonds sont épuisés, et nous ne voyons plus presque aucune ressource..... Nous avons connu dans nos visites votre zèle pour la décoration des temples du Dieu vivant. Il s'agit du premier qui a été élevé dans cette colonie en son honneur, et qui est comme le berceau où la Religion a pris naissance. C'est là que les premiers Français se sont consacrés au Seigneur ; elle en renferme encore les ossements, qui nous invitent à contribuer au bâtiment de cette église.... Elle est consacrée au Tout-Puissant, sous l'invocation de la Très Sainte-Vierge, protectrice spéciale de ce diocèse ; c'est sous le titre de son Immaculée-Conception, titre qui lui est infiniment honorable. C'en est assez pour animer le zèle des véritables serviteurs de Marie. En est-il un seul parmi vous, Nos Très Chers Frères, qui ne se fasse honneur de cette glorieuse qualité? Elle renferme encore, cette église, des reliques précieuses auxquelles ce diocèse a eu si souvent recours, et toujours avec succès. La reconnaissance exige qu'un

chacun concoure à les placer honorablement, et c'est ce que nous vous proposons. C'est dans cette église que sont inhumés les premiers apôtres du Canada qui ont élevé la jeunesse, qui ont formé des prêtres..... Ne doit-il pas être bien consolant pour vous de contribuer à la gloire de Dieu et au salut du prochain ? C'est sûrement ce que vous ferez, en contribuant à la perfection de cette église.

« Si maintenant vous la considérez comme cathédrale, il se présente encore de nouvelles raisons plus puissantes que les précédentes. Elle est appelée « cathédrale », parce que l'évêque y a sa chaire principale, qu'elle est comme la mère-église à laquelle les autres doivent avoir un rapport particulier et qui doit être leur modèle. Ce n'est pas précisément l'église des citoyens de Québec ; elle est la vôtre comme la leur ; c'est celle de tous les diocésains.... Cette église a toute la juridiction ecclésiastique pour le bien spirituel des habitants, en général et en particulier. Voilà pourquoi on ne peut obliger les citoyens d'une ville à bâtir une cathédrale, parce que c'est un ouvrage qui intéressse tout le

diocèse, et qui, par conséquent, devrait être commun. Cette église vous appartient donc, Nos Très Chers Enfants, et, si vous y avez un droit particulier, vous conviendrait-il de ne pas y contribuer selon vos moyens ?..... »

On prévoyait, cependant, que cet appel ne devait produire qu'une somme d'environ 10,000 livres ; c'était encore insuffisant. Aussi, l'évêque, de concert avec le gouverneur et l'intendant, autorisa la fabrique de Québec à se charger de cent cinquante messes de fondation, pour finir l'ouvrage commencé. Il était demandé, pour chacun de ces contrats de fondation, 90 livres une fois payées, moyennant lesquelles une messe serait dite à perpétuité, aux intentions des donateurs, au jour, à l'heure et à l'autel qu'ils choisiraient. C'est ce qui fut porté à la connaissance de tous les curés par une lettre circulaire du 10 juillet, avec invitation d'en faire part à leurs paroissiens, et il paraît qu'ainsi on put fournir à peu près aux derniers besoins.

L'œuvre avançait, en effet, grâce à ces efforts multipliés. Mgr de Pontbriand

pouvait écrire à M. de Maurepas, le 8 octobre 1748 : « Je me suis considérablement endetté pour finir l'église cathédrale et paroissiale de Québec. Je compte que nous y serons vers la Toussaint » ; et, peu après, le 7 novembre : « Nous avons fini la cathédrale, au moins pour le principal, mais on s'est endetté ; j'espère toujours que vous voudrez bien nous faire accorder quelque chose. Il n'est pas possible que vous vous refusiez à une si bonne œuvre. »

De son côté, l'architecte de Léry écrivait, le 28 octobre : « La cathédrale qui sert de paroisse sera finie le 15 du mois prochain. Elle est deux tiers plus grande que l'ancienne... Elle est faite, comme celles de France, avec nef, bas-côtés et tribunes. » C'est-à-dire qu'elle fut mise, dès l'origine, à peu près dans l'état où elle se trouve encore aujourd'hui.

Ce fut pour Mgr de Pontbriand une grande satisfaction d'avoir mené à bien cette vaste entreprise, dans des temps qui, malheureusement, n'y étaient guère propices. Mais, s'il eut à vaincre, pour y parvenir, de grosses difficultés financiè-

res, d'autres qui lui furent plus sensibles ne tardèrent pas à surgir, à propos de cette paroisse et cathédrale, cette fois au point de vue spirituel, — quoiqu'il y paraisse un certain mélange d'intérêts temporels, — et jamais on ne vit mieux comment de très bons prêtres, avec des intentions fort droites, peuvent s'aveugler et être entraînés parfois aux plus malheureuses compétitions.

Il y a du reste dans ces tristes affaires de si étranges et multiples complications que, pour en débrouiller tant soit peu l'écheveau, il va être nécessaire de remonter assez loin en arrière.

Le premier et très vertueux évêque de Québec, Mgr de Montmorency-Laval, avait d'abord administré la chrétienté de la Nouvelle-France à titre de vicaire apostolique, c'est-à-dire suivant le régime des pays de missions.

C'est sous l'empire de ce régime, mais lorsque l'érection du siègeépiscopal était déjà décidée en principe et approuvée par la Cour de France, que le prélat, aux termes de son mandement du 26 mars

1663, fonda le séminaire de Québec (1), qui fut son œuvre capitale et l'objet de ses prédilections, séminaire qu'il fit bientôt agréger à celui des Missions Etrangères de Paris, en vertu d'un acte d'union du 16 juin 1675, confirmé par l'archevêque de Paris, supérieur des Missions Etrangères, le 30 octobre 1677.

Dans l'esprit du fondateur, tous les prêtres du séminaire ne devaient former, en quelque sorte, qu'une seule famille, dont lui-même serait le chef ; ce qu'il appelait « la grande famille des Missions Etrangères ». Tout devait y être commun, comme dans la primitive église, biens, revenus de tout genre, bénéfices, pensions, dons et honoraires, à commencer par ce qui était propre au pasteur. Lui-même ne résolvait rien d'important que d'accord avec son clergé, et le mandement d'institution veut que le séminaire « serve de clergé à cette nouvelle église, et que ce soit une continuelle école de vertu et un lieu de réserve d'où nous

1. Il ne faut pas confondre cet établissement avec le séminaire de Montréal, qui existait dès le même temps, et dont la fondation, due aux prêtres de Saint-Sulpice, avait même précédé de quelques années l'arrivée de Mgr de Laval.

puissions tirer des sujets pieux et capables, pour les envoyer, à tout moment et au besoin, dans les paroisses et autres lieux du pays (1), afin d'y faire les fonctions curiales... et les retirer des mêmes paroisses et fonctions quand on le jugerait à propos.. ». « C'était le séminaire qui percevait toutes les dîmes et se chargeait de la subsistance des curés en santé comme en maladie. Le 26 avril 1669, le Roi approuva complètement cet ordre de choses et décida qu'aucun curé ne serait irrévocablement fixé dans les paroisses » (2).

Tout cela fonctionna merveilleusement, et avec la plus haute édification, sous l'autorité du saint prélat, mais, après lui, diverses causes d'achoppement ne tardèrent pas à se produire.

Cependant, la transformation du vicariat apostolique en siège épiscopal était reconnue, pour plusieurs raisons, comme

1. « A l'arrivée de Mgr de Laval à Québec, les Jésuites qui étaient à peu près les seuls pasteurs en Canada lui remirent toutes les missions françaises... L'évêque forma peu à peu des paroisses qu'il unit à son séminaire par son ordonnance du 26 mars 1663 ». (*Les Evêques de Québec*, p. 111).

2. *Les Evêques de Québec*, pp. 111-112.

une nécessité. Après d'assez longs retards qu'entraînèrent, à ce sujet, les négociations de la Cour de France avec Rome, l'érection canonique eut lieu, par bulle pontificale du 1er octobre 1674, et le nouvel évêché fut affranchi, du même coup, de tout autre juridiction que celle du Saint-Siège (1). Ces mêmes bulles faisaient aussi mention du séminaire et d'un chapitre à créer, auquel devait être unie la cure de Québec, supprimée comme église paroissiale et érigée en cathédrale. Ce dernier article constituait un assez notable changement, qui toutefois, ne reçut pas d'exécution immédiate. Ce fut seulement à la veille d'abandonner son siège épiscopal que Mgr de Laval songea à créer un chapitre. « Par ses lettres patentes, en date du 6 novembre 1884, dit Mgr Têtu, il pourvut à la bonne administration de son diocèse en érigeant un chapitre » (2) ; puis, à quelques jours de là, « le 14 novembre, à la de-

1. C'est pour cela que Mgr de Pontbriand se qualifiait toujours : « Henri-Marie, par la miséricorde divine et la grâce du Saint-Siège Apostolique, évêque de Québec, *suffragant immédiat du Saint-Siège*, conseiller du Roi en tous ses conseils, etc. »

2. *Les Evêques de Québec*, p. 49.

mande de presque tous les chanoines, l'évêque érigea de nouveau la cure et l'unit au séminaire, ramenant les choses à peu près à leur ancien état » (1); état qui plutôt n'avait, à vrai dire, jamais cessé d'exister en fait. Il s'agissait seulement de le mettre d'accord avec la lettre des bulles pontificales (2). Pour cela, on créait un chapitre; mais c'étaient les nouveaux chanoines eux-mêmes qui

1. *Les Evêques de Québec*, p. 49.

2. Il est bien certain que Mgr de Laval, prélat d'une éminente sainteté et d'une entière soumission au Saint-Siège, ne crut jamais, par son acte du 14 novembre, outrepasser les droits que celui-ci lui avait conférés. L'aurait-il fait cependant sans s'en rendre compte ? C'est ce que ne croit pas son biographe M. l'abbé Auguste Gosselin. Celui-ci estime, en effet, que tout fut absolument correct dans l'établissement de Mgr de Laval. « Clément X, dit-il, élevait au rang de cathédrale l'église paroissiale du lieu... La paroisse de Québec était supprimée, et le soin des âmes confié à l'évêque de Québec, qui devait y pourvoir, soit... par le chapitre qu'il était obligé d'instituer le plus tôt possible, soit de toute autre manière qui lui paraîtrait la plus convenable. » (*Vie de Monseigneur de Laval*, t. 1, p. 648). C'est bien, à notre avis, le sens obvie du texte pontifical de la bulle d'érection : « *Curam animarum supressæ parochiæ ecclesiæ... per dignitatem aut canonicatum ejus ecclesiæ obtinentem, aut alium presbyterum per ipsum futurum episcopum approbandum, per turnum alternæ hebdomadis ; sive prout illi melius videbitur exerceri faciet* ». Nous devons dire cependant que Mgr Têtu (*Bulletin des Recherches historiques*, Mai 1909) est tenté d'interpréter les mots : « *sive prout illi mellius videbitur* », dans un sens suivant lequel le droit de l'évêque aurait été moins absolu.

renonçaient au droit stipulé en leur faveur, relativement à la cure. Il est vrai que, tous faisant partie du séminaire, ils retrouvaient de ce côté ce qu'ils abandonnaient de l'autre. Il restait toutefois, dans la situation ainsi établie, quelque chose d'insuffisamment défini, dont on ne prévit pas sur l'heure quelles pourraient être les conséquences quand les deux corps ne se confondraient plus, ou même finiraient par devenir rivaux.

Une cause de litige plus générale encore résulta d'une ordonnance du Roi rendue en 1679, « à la demande, y est-il dit, de divers seigneurs et habitants du pays », par laquelle, contrairement au régime de fraternité et d'intérêts communs établi pour son clergé par Mgr de Laval, il fut porté que « les dîmes.... appartiendraient entièrement à chacun des curés dans l'étendue de la paroisse où il est et où il sera *établi perpétuel*, au lieu du prêtre amovible qui les desservait auparavant. » C'était tendre au système des cures à la française, peu compatible avec les nécessités d'un pays où tout était en formation et variations

incessantes. Ne voulant pas résister ouvertement à l'autorité royale, Mgr de Laval fixa (rendit inamovibles) un petit nombre de curés, et son successeur agit de même, quoique plutôt à contre-cœur. La Cour se contenta de cette obéissance partielle, mais, tandis que le séminaire voyait avec peine lui échapper des bénéfices dont il avait eu la disposition, le chapitre, porté, avec le temps, à faire acte d'indépendance, ne manqua pas de saisir les occasions d'afficher une autorité plus que contestable, en opérant ces « fixations », comme nous l'avons vu avant la nomination de Mgr de Pontbriand.

Mgr de Saint-Vallier, successeur un peu autoritaire de Mgr de Laval, n'avait pas hésité, à propos de certains actes d'insoumission, à lancer l'interdit sur son chapitre tout entier ; mais il se lassa bientôt également de partager avec son séminaire une communauté d'intérêts et d'administration qui lui sembla quelque chose comme une tutelle. Il voulut gouverner son diocèse comme les évêques de France, et n'eut de cesse qu'il n'eût fait accepter ses vues par le gouvernement, dont

il obtint un règlement du 11 février 1692, d'après lequel l'union du clergé avec le séminaire fut anéantie, et les nominations aux cures remises à sa seule disposition; nouvel élement de tiraillements et de conflits, le droit de l'évêque se trouvant substitué à celui que pouvaient réveiller, à des titres divers, le chapitre et le séminaire.

En effet, sous l'épiscopat de Mgr de Mornay, ou plutôt sous l'administration de son coadjuteur, Mgr Dosquet, évêque de Samos *in partibus infidelium* (un peu plus tard évêque lui-même en titre), les trois prétentions se trouvèrent en présence. C'était d'abord le chapitre qui, pendant la vacance du siège (vacance de fait par l'absence du titulaire), avait agi en véritable administrateur, surtout en nommant six curés inamovibles, dont Mgr Dosquet, à son arrivée, exigea la démission. Puis, bientôt, à la mort de l'abbé Boullard, curé de Notre-Dame de Québec (1), ce fut le coadjuteur qui entendit pourvoir seul au bénéfice vacant, en rai-

1. Quelques années plus tôt, à la précédente vacance de cette cure, l'évêque étant toujours absent, une sorte de compromis était intervenu entre le chapitre et le séminaire, qui, chacun de son côté, avaient pourvu de titres

son dû règlement de 1692. — Il soutenait, non sans raison, que séminaire et chapitre n'avaient point de droit en dehors de lui ; qu'en effet, le premier ne pouvait exciper que de l'union de 1684 ; arguée de nullité par le chapitre et fort attaquable en effet, tandis que le chapitre était démissionnaire depuis le 13 novembre 1684, et que cette démission n'ayant pas été et ne pouvant pas être révoquée, l'évêque était toujours en droit de l'accepter, ce qu'il déclarait faire en effet, avec l'intention de séparer totalement la cure et de se la réserver. — Le chapitre ne fit pas autrement d'opposition. « J'en étais alors le doyen, dit l'abbé de la Tour (1), et j'avais été nommé curé par le séminaire, (intervenant à son tour), et le prélat m'offrait son titre ; mais le séminaire, pour ne pas risquer son droit, ne voulait pas que j'acceptasse et prétendait que je ne fisse valoir que le sien, Je ne voulus pas le bénéfice, et la démission que fit bientôt après M. Dosquet de

l'abbé Boullard, sur lequel, du reste, tout le monde était d'accord.

1. Prêtre éminent, venu de France avec Mgr Dosquet, auteur de nombreux ouvrages de théologie et d'histoire.

son évêché, termina le différend. Son successeur ne fit aucune difficulté, et M. Planté, nouveau promu, prit possession sans obstacles » (1).

La situation se trouva la même sous l'épiscopat de Mgr de Pontbriand, qui la jugea comme l'avait fait Mgr Dosquet, lorsque, de nouveau, après la mort du digne abbé Vallier (2), la cure de Québec se trouva à pourvoir. Il nomma de sa seule autorité, sans vouloir tenir compte de certaines prétentions du séminaire (on ne voit pas que le chapitre soit intervenu à ce moment), M. Rêcher, prêtre de cette maison (3), qui prit possession, tout en réservant, pour la forme, ce qui, dans sa nomination, pouvait être contraire aux vues du séminaire. C'est alors, dit l'auteur des *Evêques de Québec*, que « les chanoines se mirent a relire la bulle d'érection de la cathédrale, en 1674,

1. *Les Evêques de Québec*, p. 182.

2. Mgr de Pontbriand écrit de lui, le 9 octobre 1747, au ministre Maurepas : « Je ne vois pour le présent, Monsieur, personne qui puisse vous être présenté pour remplir la place de conseiller clerc, vacante par la mort de Monsieur Vallier, *justement regretté par toute la Colonie.* »

3. Cependant sur la présentation du séminaire, mais en protestant qu'il ne se croyait pas tenu par cette présentation, qu'il soupçonnait d'être abusive.

et découvrirent qu'elle leur conférait la charge du temporel et du spirituel de la paroisse ; que, par conséquent, le séminaire n'avait rien à voir dans la nomination du curé, et que l'évêque lui-même n'avait pas le droit de leur imposer un étranger à leur corps pour la desserte de la paroisse.

« En cherchant encore, ils virent que les marguilliers étaient sur le point de faire des marchés pour bâtir un presbytère sur un terrain qui appartenait nécessairement au chapitre, comme l'église elle-même ; de plus, qu'ils n'avaient pas été consultés quand il s'était agi de faire faire un plan pour leur cathédrale ! Alors, dans leur indignation *contre eux-mêmes et contre les autres*, ils décidèrent de réclamer leurs droits et passèrent une résolution à cet effet dans une de leurs assemblées » (1).

Cette recherche, à la suite de laquelle ces pauvres chanoines s'arrachaient ainsi les cheveux, eut lieu, paraît-il bien, du fait de Mgr de Pontbriand lui-même, mais sans qu'il en prévît les résultats ; car,

1. *Les Evêques de Québec*, pp. 227, 228.

après la nomination de M. Rêcher (6 novembre 1749), et à la suite de difficultés faites par le chapitre pour lui conférer, suivant l'usage, le titre de chanoine honoraire, on trouve dans le procès verbal d'une assemblée dudit chapitre, du 29 décembre 1749, que le prélat « a donné l'ordre d'ouvrir les archives et d'en examiner les papiers et titres... pour s'instruire à fond des obligations et droits dudit chapitre » (1). Le soin de cette investigation fut confié à M. de la Ville-Angevin, l'un des chanoines investi de la confiance particulière de Mgr de Pontbriand, dont il avait toujours été l'hôte au palais épiscopal, lequel passa près d'une année avant de terminer le dépouillement des archives chapitrales, dépouillement qui aboutit à la levée de boucliers qu'on vient de voir.

Qu'avait-on donc trouvé dans le fameux coffre aux archives ? « C'était, dit Mgr Têtu, la bulle de Clément X, érigeant, en 1674, l'évêché et le chapitre, supprimant la paroisse pour l'ériger en

1. *Bulletin des Recherches historiques*. Revue canadienne, Septembre 1908.

cathédrale et donnant au chapitre les droits les plus amples sur le temporel de cette église, en même temps que le soin de la desservir. Mais Mgr de Laval avait transféré tout cela au séminaire (non vraisemblablement sans approbation suffisante du Souverain Pontife); et ce n'est qu'après soixante et six ans d'oubli que le chapitre (dont l'existence effective, dans tous les cas, est postérieure de dix ans à la bulle papale) veut reprendre ses biens, ses droits et ses privilèges. Il est temps d'y songer...

« Mécontents de l'évêque, qui leur avait proposé des moyens de régler sans bruit cette affaire, ils (les chanoines) s'adressèrent au Conseil supérieur, et ils plaidèrent contre le séminaire et contre le curé Rêcher, mais ils perdirent sur le point de la collation de la cure, et furent condamnés, le 16 octobre 1750, à une amende de soixante et quinze francs et aux frais. Quant à l'affaire principale, — celle de la propriété de la cathédrale, — un arrêt du Conseil d'Etat la fit traverser les mers et évoquer au Conseil du Roi. Le registre du chapitre contient de nombreuses lettres échangées à ce sujet

entre Mgr de Pontbriand et ses chanoines; mais... ceux-ci... crurent de leur devoir de lutter jusqu'à la fin, et contre le séminaire et — au besoin — contre l'évêque, et ne négligèrent aucun moyen, aucun sacrifice, aucune influence pour y parvenir » (1).

Mgr de Pontbriand, que nous voyons en tout et toujours passionné pour la paix et cherchant à l'entretenir autour de lui, ressentit vivement les procédés ultra-belliqueux de son chapitre, d'autant plus que c'était, principalement, pour ne pas lui donner tort qu'il avait repoussé les prétentions du séminaire, lors de la nomination du curé Rêcher.

« Il suffit de lire les lettres de l'évêque, continue Mgr Têtu, pour voir combien il regrettait cette difficulté et quels furent ses efforts pour la prévenir ou la régler à l'amiable. Mais ce fut en vain ; et ce qui lui fut le plus sensible, c'est que le plus ardent pour la lutte, parmi les chanoines, était l'homme de sa droite, son grand vicaire, son confident et son ami, M. de la Ville-Angevin. Depuis qu'il

1. *Bulletin des Recherches historiques* de Québec, Septembre 1908.

avait pénétré dans le fameux coffre aux archives et qu'il avait vu la bulle d'érection du chapitre, le vénérable chanoine ne voulait ni accommodement ni atermoiement. Il lui fallait la cure, l'établissement définitif du chapitre sur des bases solides, et des revenus pour assurer son existence » (1) ; et de même on lit dans un mémoire des marguilliers de Québec rédigé postérieurement, en 1771 : « Le prélat plus éclairé que son chapitre sur cette matière, voulut en homme prudent empêcher cette contagion qui commençait à se communiquer à tous les membres du corps. Il en parla à un des chanoines qui résidait dans son palais et qui était le plus entêté de ces droits chimériques. Ce chanoine, bien loin d'écouter les avis salutaires de son évêque, n'en devint que plus altier... » (2) En effet, dans une lettre à son frère, le com-

1. *Bulletin des Recherches historiques*, Septembre 1908.

2. Cité par le même Bulletin. — Le mémoire de 1771 marque une reprise de l'affaire, sous l'épiscopat de Mgr Briand ; mais, cette fois, la querelle était principalement entre l'évêque et le curé. Quant au malheureux chapitre, il disparut complètement, à la fin du siècle, par l'extinction de tous ses membres, qui ne furent point remplacés.

te de Névet (2), Mgr de Pontbriand écrivait, le 29 septembre : « Je suis entièrement fâché de la conduite qu'a tenue et tient M. de la Ville-Angevin. Aussi je lui ai ôté toute ma confiance, et il ne demeure plus chez moi ; je le voudrais même éloigné de mon diocèse. » Il informait aussi de la situation l'ancien gouverneur, le marquis de la Galissonnière, demeuré son ami particulier : « Grand procès que le chapitre intente au séminaire sur la cure. Ils veut s'en rendre maître, et prendre les biens de la fabrique, en conséquence de la bulle d'érection, qui semble lui donner tort. Il a formé huit appels comme d'abus. Inutilement, j'ai conseillé des conférences à l'amiable ; des consultations en France, et, pour éviter l'éclat dans ce pays, de demander des commissaires au Roi. Je suis persuadé que si vous aviez été ici, on eût arrêté la vivacité du chapitre... »

Sans perdre de temps, le chapitre députa en France un mandataire spé-

2. Trompés par un nom qui ne rappelait pas celui de Mgr de Pontbriand, certains auteurs canadiens ont cru que le comte de Névet n'était que son beau-frère ; il était bien en réalité son frère, cadet du comte Louis-Claude de Pontbriand, qui seul portait le titre aîné de la famille.

cial, M. de la Corne (1), qui vint doubler l'agent de l'Orme, qu'il y entretenait déjà en titre, et tous deux coururent les avocats les plus en vogue, cherchèrent des recommandations et dressèrent des mémoires, pour les besoins de la cause chapitrale, aiguillonnés souvent par les messages pressants qu'ils recevaient de leurs confrères.

Mgr de Pontbriand, dès le début de l'affaire, et malgré la tristesse profonde qu'il en ressentait, avait résolu de rester autant que possible, neutre dans le litige. Il ne fit point opposition à la mission de M. de la Corne, irrégulière à certains égards, et écrivait même le 7 novembre, au ministre Rouillé de Jouy, qui avait succédé à M. de Maurepas: «... Il (le chapître) se décide à consulter en France et c'est en partie pour cela qu'il envoie M.

1. Mgr de Pontbriand estimait cet ecclésiastique et le recommandait en ces termes à M. de Maurepas, le 7 novembre 1748: « J'ai l'honneur, Monsieur, de vous proposer comme conseiller clerc Monsieur l'abbé de la Corne, chanoine de Québec. Il a de l'esprit et du talent, est homme de condition, frère de MM. de la Corne qui ont acquis tant d'honneur dans cette guerre. » L'abbé de la Corne partit de Québec le 8 novembre, et arriva en France le 13 décembre.

de la Corne comme député. J'en suis d'autant plus flatté que j'espère une prompte décision, ou du moins je me flatte que vous prendrez des mesures pour empêcher, dans cette colonie, une division dans le clergé... Sans entrer dans le fond du procès, je crois, Monsieur, qu'il est bon de marquer à ce député qu'on aurait dû, dès le commencement, suivre mes vues, qui étaient de consulter en France et de vous prier d'engager Sa Majesté à décider cette affaire. »

Il paraît bien que les chanoines et leurs députés, tout en faisant blanc de leur épée, comme ils faisaient flèche de tout bois, n'étaient pas sans d'assez grandes inquiétudes, car l'abbé de la Corne écrit à ses confrères le 10 février 1751 : « .. pourvu que MM. du séminaire ne produisent pas un acte valide de l'ancienne réunion de la cure au séminaire, antérieurement à l'érection du chapitre ; car, dans ce cas, le Pape n'eût pas été le maître de nous donner cette cure, ni le Roi, que Messieurs du séminaire n'en eussent fait une légitime démission. J'ai été quinze jours ou trois semaines dans des transes effroyables, les avocats me disant

que cette union du séminaire leur paraissait réelle et antérieurement faite, qu'ils n'espéraient guère de succès à notre procès. » Un peu d'assurance lui était revenue, pourtant, depuis lors.

Quant à la neutralité dans laquelle entendait se tenir Mgr de Pontbriand, les bons chanoines n'avaient pas l'air de s'y fier, ou peut-être demandaient-ils davantage. Cependant, ils prenaient peu de soins pour se concilier les bonnes grâces de leur évêque. Ils étaient même devenus provoquants dans un domaine qui rappelle un peu celui du *Lutrin* de Boileau. Ils multiplaient, de leur chef, les changements dans les usages et le cérémonial établis ; ce n'étaient que questions d'enfants de chœur, de chantres, de confessionnaux ; ce qui obligeait le prélat à leur dire avec sa mansuétude ordinaire, mais avec fermeté : «... Vous décidez en souverains, mais sans consulter votre évêque... J'espère que Dieu me fera la grâce de n'être point aveugle dans ma propre cause. Si, malheureusement, mes pensées ne sont point conformes aux vôtres, je crois qu'il conviendra de porter nos petites discussions au pied du

Trône ou devant des commissaires nommés. Tout ce que je demande, Messieurs, c'est que, par provision, vous suiviez l'usage... » (21 novembre 1751), et, quelques jours plus tard (29 novembre): « Puisque vous voulez, Messieurs, avoir si peu de déférence pour votre évêque, je prends mon parti jusqu'à ce que Sa Majesté en soit informée. Je vous cède, pendant cet intervalle, tous mes droits... C'est par ce même esprit que j'engage M. le curé à garder le silence sur les difficultés que vous lui faites... Je vous déclare, Messieurs, que mon silence ne doit pas être pris pour une approbation... Je suis résolu, au moyen de cette protestation, de ne rien vous demander, de ne rien exiger de vous, de ne vous contredire en rien, et, lorsque je m'adresserai à Sa Majesté, vous serez auparavant informés de toutes mes démarches. »

Pendant ce temps, du côté du chapitre, on pressait les délégués de Paris de pousser vivement le procès et de ne rien céder ; on leur écrivait : « Tenez absolument, tant que vous pourrez, pour la cure. Ne faites point d'accomodement là-dessus » ; et plus loin : « Nous savons sûre-

ment que Monseigneur l'évêque devait intervenir et faire intervenir dans la cause MM. les marguilliers » (1). Pourtant, contrairement à cette articulation, leur agent M. de la Corne leur écrivait, le 19 juin 1751 : «... Je n'ai aucune connaissance que M. l'évêque eût écrit contre vous ; j'ai été de tous côtés et je ne crois pas qu'il l'ait fait (2)... » Ce que confirmait ainsi le grand vicaire de la Rue (l'abbé de l'Isle-Dieu) : «... Tout ce que je sais c'est que Mgr votre évêque conserve une parfaite neutralité entre les deux corps, qui lui sont également chers », ajoutant : « Je voudrais bien, Messieurs, que vous eussiez suivi le conseil que j'ai pris la liberté de vous donner, l'année dernière, et que vous fussiez restés amis de Mgr votre évêque. Il est dans une grande considération dans ce pays-ci, et aurait pu vous rendre de très bons offices pour vous tirer de l'état où vous me paraissez être » (3).

Certains ont regretté que Mgr de

1. Cité par le *Bulletin des Recherches historiques*, Décembre 1908.

2. *Id.* Novembre 1908.

3. *Id.* Décembre 1908.

Pontbriand ne soit pas, à ce moment, passé en France pour interposer directement l'autorité de sa présence et de sa parole. Mgr Têtu, entre autres, pense qu'il aurait pu « obtenir, par son influence et celle de sa famille et de ses puissants amis, un règlement final et définitif » (1). « D'après les lettres de l'abbé de l'Isle-Dieu et des ministres de Maurepas, Rouillé et Machault, dit ailleurs le même auteur, il est certain que Mgr de Pontbriand était tenu en très haute estime à la Cour et que l'on était heureux, lorsque les circonstances le permettaient, de lui être agréable » (2). Mais l'évêque avait de bonnes raisons pour voir à son départ des inconvénients que ne pouvait balancer l'avantage de son intervention en France. Aussi, loin d'être porté à faire ce voyage dans de telles conjonctures, il crut sage de renoncer au projet qu'il avait formé depuis quelque temps de l'exécuter, pour divers autres motifs, tant privés que de l'intérêt de son ministère. Il l'avait annoncé à sa famille et à la Cour.

1. *Bulletin des Recherches historiques*, Septembre 1908.

2. *Id.* Août 1908.

Mais, dès sa lettre du 29 septembre à son frère de Névet, sa détermination est devenue autre :

« L'ancien recteur de Plérin, dit-il, qui était venu ici par zèle, vient de faire entreprendre un procès à mon chapitre contre le séminaire, dans lequel je serai obligé d'intervenir malgré moi. Aussi, je me trouve dans l'obligation de demeurer, pour empêcher des difficultés journalières qui pourraient s'élever entre les deux corps. » Plus tard, et coup sur coup, de nouvelles raisons s'ajoutèrent encore à celle-ci pour retenir le prélat : l'ouverture de la période jubilaire, de terribles épidémies, l'incendie des hôpitaux de Trois-Rivières et de Québec, enfin la guerre et la dispersion violente des Acadiens. D'ailleurs, déterminé, comme il l'était, à ne pas influencer la justice royale, tout allait chez lui à presser une solution qu'il espérait devoir être prochaine. Malheureusement, l'acharnement des parties trompa cet espoir. On plaidait encore en 1756 et 1758, quand le Canada se trouva être en feu, et le canon des Anglais réunit enfin, pour une lutte commune, les Byzantins de Québec.

Comme nous l'avons dit précédemment, il ne faudrait pas croire que l'agitation fût aussi profonde qu'il semblerait à ne regarder que la surface. L'évêque sut la circonscrire dans les deux corps que divisaient les intérêts et les prétentions dont nous avons essayé de donner un aperçu. On ne voit pas que l'effet en ait pénétré parmi les autres membres de son clergé et dans la population. Lui-même ne manquait pas l'occasion de témoigner à son chapitre, par de bons procédés, qu'il était sans aigreur et fort au dessus de toute rancune pour les petites chicanes d'étiquette et de cérémonial qui le regardaient personnellement. C'est ainsi qu'il écrivait aux dignes chanoines, le 16 octobre 1753 : « Messieurs, je vous envoie une lettre de change de 1800 livres dont je vous fais présent pour payer une partie de vos orgues. Je suis charmé de pouvoir vous donner cette légère marque de mon attention à vous aider. » Et, sans doute, on lui en savait quelque gré, comme l'indique cette autre lettre aux mêmes, du 12 juin 1755 :

« Messieurs, je n'ai aucune nouvelles de l'abbaye prétendue qu'on veut que

Sa Majesté m'accorde. (1) Je ne crois pas que cela arrive, et même, je ne suis pas envieux d'avoir des bénéfices de cette nature...

« Je reçois avec reconnaissance, Messieurs, tout ce que vous me dites d'obligeant à cette occasion (ainsi il y avait eu échange de gracieusetés). Si par mes actions je ne le mérite pas, je puis vous assurer que mes sentiments sont conformes à ce que vous m'écrivez... » ; à quoi il ajoutait : « Votre nouveau doyen (2)

1. On voit par les lettres de l'abbé de L'Isle-Dieu qu'en 1753 et années suivantes, il avait été question d'attribuer à Mgr de Pontbriand une abbaye en commande pour l'aider à supporter les énormes charges qui pesaient sur lui. « Vous pouvez faire, Messieurs, écrivait l'abbé de la Corne à ses confrères du chapitre, votre compliment à Monseigneur. Le ministre l'a demandée (l'abbaye en question) à Mgr de Mirepoix (chargé de la feuille des bénéfices), de la part du Roi. On attend qu'il en vacque une convenable. Vous savez qu'elle ne peut être mieux appliquée, puisque personne ne fait mieux les honneurs de son bien que lui. Je sais que le ministre lui a écrit, à cette occasion, la lettre la plus gracieuse. » (*Bulletin des Recherches historiques*. Mai 1909). Il n'en est pas moins vrai que Mgr de Pontbriand ne reçut jamais cette marque de munificence, que, du reste, il n'avait nullement sollicitée. C'est à tort qu'on le trouve assez souvent qualifié « abbé de Maubec » au diocèse de Bourges. Cette abbaye, de l'ordre des Bénédictins et d'un revenu de 10.000 livres, était un bénéfice dont jouissait, à cette époque, le chapître de Québec, mais tout-à-fait en dehors de l'évêque, dont la mense était au contraire des plus modestes.

2. L'abbé de la Corne.

fera, sans doute, son possible pour terminer le plus tôt qu'il pourra l'affaire qui l'arrête à Paris. Je crains que la nouvelle requête pour faire cesser l'union du séminaire à celui de Paris (1) occasionne bien des retardements. S'il m'était possible de les diminuer et de tarir entièrement la source des divisions, je m'y emploirais ; mais plus j'en cherche les moyens, plus je les vois s'éloigner. Il faut donc dire : Prenez patience.

1. Il s'agit ici d'une seconde affaire qui s'était greffée sur la première. Le chapitre plaidant pour enlever la cure de Québec au séminaire et celui-ci dépendant des Missions Etrangères de Paris, ce dernier établissement craignait, suivant le résultat du procès, de subir pour lui-même un préjudice. Il avait déclaré plusieurs fois que, si les choses ne restaient pas en l'état, il préfèrerait renoncer à avoir la charge du séminaire. De là, nécessité de chercher une solution pour cette éventualité et cause d'un certain embarras pour l'évêque, qui, cependant, comme on le voit, ne s'en émeut pas outre mesure. Mais, par surcroit, voici que le 6 avril 1755, l'abbé de la Corne annonce à ses confrères que l'archevêque de Paris se propose, à son tour, d'intervenir au procès, comme supérieur des Missions Etrangères de Paris et prétendant avoir, en conséquence, un droit sur le séminaire de Québec, autre complication dans cette affaire inextricable, et ici, Mgr de Pontbriand, dans l'intervention à laquelle lui-même se trouve obligé, continue à montrer la même sagesse et la même modération, suivant ce que lui témoigne le ministre lui écrivant à ce sujet : « Je ne puis que donner de nouvelles louanges à votre modération, tant au sujet de la cure de Québec que sur vos prétentions contre le séminaire. » (*Bulletin des Recherches historiques*, Juillet 1909).

« Je compte me rendre, le 7 juillet, à Québec. Peut-être qu'alors, nous trouverons ensemble des moyens pour accélérer un procès qu'il ne faut pas nourrir. »

L'évêque d'ailleurs, au milieu de ces ennuis, ne cessait de poursuivre, avec sérénité, sa mission de sanctification des âmes, de charité et de soulagement pour toutes les calamités qui ne manquaient pas autour de lui.

Nous parlerons d'abord, entre ces objets, d'une œuvre importante touchant laquelle son action a été plus ou moins discutée au Canada, dans diverses publications récentes, quoiqu'elle nous paraisse s'être toujours exercée avec une sagesse et une prudence auxquelles il est difficile de ne pas rendre complètement hommage.

Depuis plus d'un demi siècle, l'hôpital général de Montréal était dirigé par un institut local, dit des *Frères Charron* ou *Frères hospitaliers de Saint-Jean de la Croix*, lequel partageait, avec le soin des malades, celui de l'éducation de la jeunesse ; mais, peu à peu, cet institut, après avoir rendu de réels services, avait décli-

né sous tous les rapports. Une subvention annuelle de 3.000 francs, qui lui avait été allouée par le gouvernement, lui fut, par suite, retirée en 1731 ; et, bientôt après, le nombre de ses membres était réduit à cinq, dont plusieurs fort âgés, et dont un, au moins, avait donné lieu à des plaintes graves. Une seule chose était loin d'avoir diminué, c'étaient les dettes de l'établissement. Aussi, en 1745, les pauvres frères prenaient le parti de se démettre de leurs fonctions, dans l'impossibilité matérielle de pouvoir les continuer.

Quelques années plus tôt, une pieuse veuve, Madame d'Youville, (1) animée d'un zèle ardent pour le service de Dieu et des pauvres, s'était associé quelques compagnes, pour s'adonner aux œuvres charitables, sous la direction de M. Normand du Faradon, (2) curé de Montréal. Ces intentions si louables furent d'abord

1. Marie-Marguerite du Frost de la Gemmeraie, d'une famille originaire de Bretagne, veuve d'un gentilhomme saintongeais, François You d'Youville, habitué au Canada, qui la laissa sans fortune, à vingt-neuf ans, après une vie de dissipation.

2. Ce prêtre, de tout point vénérable, paraît avoir partagé les incriminations dont Mme d'Youville commença par être l'objet. Le chanoine de l'Orme, délégué à Paris du

tristement méconnues par la population et par les parents même de cette éminente chrétienne, si bien que les autorités les plus respectables finirent par partager plus ou moins les préventions dont l'injustice alla jusqu'aux plus odieuses accusations. Ce fut une épreuve qui, cependant, n'ébranla pas la constance de ses résolutions.

Peu à peu, elle triompha de toutes les calomnies par sa douceur et sa charité, de plus en plus manifestes, et, quand il fut question de remplacer les frères Charron à l'hôpital général, beaucoup de suffrages se déclarèrent pour elle et pour son institut naissant, encouragée qu'elle était, d'ailleurs, par le curé de Montréal, M. Normant ; mais ce ne fut pas sans de vives contradictions, qui furent portées jusqu'à la Cour de France. Mgr de Pont-

chapitre canadien, écrit en effet à son frère, membre du même chapitre, le 11 mai 1741 : «... Je veux bien croire, ajoutai-je à M. l'évêque (Mgr de Pontbriand, récemment nommé) que M. le Normant (*sic*) ne soit pas coupable des choses dont on l'accuse ; mais vous n'ôterez pas de l'esprit du public que les faits dont on l'accuse ne soient vrais. En ce cas, quelle confiance aurait ce public en une personne qu'il croit perdue de réputation ? » Pour réponse significative, Mgr de Pontbriand, à son arrivée à Québec, nomma M. Normant son grand vicaire, le 22 septembre 1741.

briand ne fut pas le dernier à favoriser les démarches faites en sa faveur. C'est dans ce but qu'il écrivait à M. de Maurepas, le 10 novembre 1746 : « Nous n'avons encore pris aucun arrangement pour les frères Charron. MM. le gouverneur général et intendant ont toujours été trop occupés. Ces frères, à l'exception du plus ancien, m'écrivent sans cesse qu'ils ne peuvent vivre, qu'ils sont hors d'état de soigner les pauvres, que tous les biens périclitent faute de réparations. Il est absolument nécessaire d'y pourvoir par provision. Je l'aurais déjà fait, en y mettant Madame d'Youville, avec les cinq personnes qu'elle a réunies à Montréal et qui s'occupent utilement ; mais j'attendais vos ordres. » Le ministre répondit, le 31 mars 1747 : « Dans la situation où se trouvent les affaires de l'hôpital, il devient tous les jours plus pressant de prendre un arrangement capable d'en empêcher le dépérissement entier. »

En l'absence du gouverneur, M. de la Joncquières (1), l'évêque et l'intendant,

1. Fait prisonnier par les Anglais en se rendant à son poste.

M. Hocquart, ne voulurent pas différer plus longtemps, et conclurent une convention par laquelle Mme d'Youville prenait la direction provisoire de l'établissement chancelant, se déclarant disposés, paraît-il, à intervenir pour que le Roi rendît cette direction définitive. Et Mgr de Pontbriand écrivait encore au ministre, à ce sujet, le 8 octobre 1747, en essayant d'ouvrir les voies à une solution financière : « Monsieur l'intendant vous envoie, Monsieur, le règlement provisionnel que nous avons été obligés de faire, sous le bon plaisir de Sa Majesté, pour soutenir l'hôpital général de Montréal. Je vous ai, par ci-devant, envoyé un mémoire très détaillé sur ce sujet ; et, l'année prochaine, j'espère être en mesure de vous rendre compte de la manière dont Mme d'Youville et ses compagnes administrent cette maison... Monsieur l'abbé de l'Isle-Dieu pourrait aussi parler aux créanciers qui m'ont paru disposés à se départir de toutes leurs prétentions pour une somme assez modique, que Mme d'Youville se flatterait de trouver par le moyen de ses parents et amis. Ce serait un grand avantage. Il y avait

autrefois 3000 livres d'assignées sur le Domaine pour cet hôpital. Sa ruine prochaine nous a obligés de les destiner à d'autres bonnes œuvres. Si vous souhaitiez, Monsieur, rétablir cette rente, ce serait procurer la facilité de recevoir plus de pauvres. »

Dans cette situation *provisoire*, la nouvelle directrice agit peut-être avec un zèle légèrement inconsidéré. « Immédiatement, dit un de ses biographes, de grandes salles nouvelles furent ouvertes ; au lieu de se borner à recevoir seulement des hommes, on ouvrit les portes toutes grandes, avec une *audacieuse* libéralité, et on y reçut des fous, des incurables, des soldats invalides, des orphelins. Mme d'Youville fit même bâtir des chambres séparées pour y recevoir des filles de mauvaise vie. » De là, nécessité de contracter des emprunts, dont le gage était un peu incertain ; car, très riches de vertus et de bonnes intentions, les *Sœurs grises* (c'était le nom qu'elles avaient adopté) étaient très pauvres pour le reste.

Sans doute, de semblables témérités ont été quelquefois couronnées de suc-

cès ; elles ont même été souvent le propre des saints, mais, quand il s'agit d'un bien qu'on a simplement en dépôt, on ne peut dire qu'elles soient à encourager par ceux qui en portent la responsabilité, et qui doivent veiller à une sage administration. Aussi, quand il fallut rendre les comptes de cette gestion, n'est-il pas très étonnant que le nouvel intendant Bigot, — triste personnage, du reste, — ait élevé des difficultés pour y donner son approbation ; — il y avait en effet au moins dix mille francs de dettes nouvelles, et probablement encore d'autres dépenses d'engagées ; — et quand Mme d'Youville voulut s'adresser à l'évêque pour obtenir son appui, dans l'état de la question, en présentant des arguments parfaits quant à ses bonnes intentions, mais très pauvres, sinon nuls, sur le point de l'administration, pas étonnant non plus que celui-ci, malgré sa bienveillance intime, lui ait fait certaines observations, en présence d'irrégularités non douteuses. Du reste, le ministre, qui dès le principe (lettre du 15 février 1745), avait déclaré que « Sa Majesté n'était nullement disposée à consentir à ce qu'il puisse se former

une nouvelle communauté de filles dans la Colonie », laissait clairement entendre que cette disposition serait encore plus irréductible après l'expérience qui venait d'avoir lieu, et c'était là une difficulté de plus à écarter, car il ne faut pas se dissimuler que le vent courant du siècle n'était pas favorable à la monasticité, et pénétrait peu à peu les milieux même officiellement chrétiens. Mgr de Pontbriand répondit, cependant, en tâchant de gagner du temps et marquant son désir de voir conserver les filles de Mme d'Youville : « Nous avons été obligés, écrivait-il, le 9 octobre, de remettre à l'année prochaine ce qui regarde l'hôpital général de Montréal... L'intention de Mme d'Youville, qui en prend soin, n'est pas, Monsieur, d'établir une communauté. Ce serait des filles absolument séculières, entièrement libres... » Puis, revenant sur les arrangements financiers : « Quelque parti qu'on puisse prendre, il paraîtrait convenable de s'accommoder avec les créanciers qui sont à Paris. Je ne sais si les arrérages de la rente sur l'Hôtel de Ville ne seraient pas suffisants pour les satisfaire... et je crois

que nous pourrions trouver ici des personnes charitables qui contribueraient à libérer cette maison, *surtout si Madame d'Youville restait.* »

Cette lettre rend bien peu vraisemblable ce qu'ont dit certains biographes de Mme d'Youville, que l'évêque aurait été le promoteur de l'idée en vertu de laquelle la Cour prononça, peu après, l'union de l'hôpital général de Montréal à celui de Québec. Mme Jetté (1) cite une lettre du gouverneur et de l'intendant (2) qui auraient écrit au ministre, le 17 octobre 1749 : « Nous pensions qu'il n'y avait point d'autre parti à prendre, pour ce qui concerne l'hôpital général de Montréal, que de le réunir à l'Hôtel-Dieu de cette ville, mais, sur les objections que nous a faites Mgr l'évêque qu'il convenait mieux de le réunir à l'hôpital général de Québec, nous sommes convenus avec lui que cette dernière réunion serait plus convenable. » Si cette lettre est authentique,

1. *Vie de la vénérable mère d'Youville*, résumant tous les autres historiens qui ont traité de la même vie.

2. Remarquons que, seul du triumvirat composant le Conseil directeur de la Colonie (évêque, gouverneur et intendant), l'évêque n'est pas donné comme étant signataire de cette lettre.

il est possible et assez vraisemblable que les signataires aient attribué à l'évêque une opinion qui était simplement la leur. Peut-être aussi pourrait-on admettre, d'après ce qui va suivre, que Mgr de Pontbriand aurait mis en avant une idée qu'il savait irréalisable, avec la pensée de la voir bientôt tomber, comme il arriva en effet.

Toujours est-il qu'un ordre de la Cour prescrivit, peu après, l'union dont il vient d'être parlé, et fut publié à Montréal le 15 octobre 1750. Or, vers cette date, (1) le prélat écrivait à M. de la Galissonnière : « On veut toujours unir l'hôpital général de Montréal à celui de Québec, sauf à l'ériger en hospice; mais je ne pense pas que les hospitalières de Québec consentent à recevoir les biens des frères Charron qu'à la condition de ne pas payer les dettes qui surpassent les fonds... » ; et, plus tard, il s'expliquait ainsi avec le secrétaire du ministère de la Marine, M. de la Porte : « Je n'écris point à M. de Rouillé sur ce qui regarde l'hôpital général de Montréal. C'était en

1. Au moment où débutait le procès du chapitre avec le séminaire, c'est-à-dire en octobre ou novembre.

vertu de ses lettres qu'on a fait une union de cette maison à l'hôpital général de Québec. J'y ai consenti *malgré moi;* mais elle n'était que conditionnelle, sous le bon plaisir de Sa Majesté, et *j'ai toujours espéré qu'elle ne réussirait point.* »

Donc, il est difficile d'admettre que Mgr de Pontbriand ait jamais été favorable à cette mesure, quoiqu'il n'ait pas cru devoir faire scission avec ses collègues, pour la repousser ouvertement. L'affaire des comptes pesait toujours très lourdement sur la directrice, et l'évêque, dans différentes lettres, ne cachait pas à celle-ci qu'elle lui paraissait avoir outrepassé les conventions faites avec elle. Il fallait laisser oublier ces irrégularités involontaires et plaider les circonstances qui militaient en faveur du retour à l'ancienne direction. C'est ce que faisait habilement le prélat dans cette même lettre à M. de la Porte. A propos de l'hôpital disait-il, « si le Roi se chargeait des dettes, faisait les réparations, voulait sacrifier cent mille francs, tout serait facile, les sœurs de la Congrégation pourraient s'en charger... On ne peut espérer cette grâce de Sa Majesté. Madame d'Youville

se présente, ne demande rien, s'oblige à payer les dettes ; elle ne désire que des lettres patentes la faisant succéder aux droits des frères Charron. Les fondateurs, les seigneurs y consentent. Je crois que c'est une sorte de nécessité d'admettre des offres si favorables. »

Ces ouvertures reçurent heureusement bon accueil, et tout fut bientôt terminé par l'installation définitive des *Sœurs grises* à l'hôpital général, aux termes de lettres patentes qui les autorisaient même à titre de communauté. C'était plus qu'on n'avait espéré, et Mgr de Pontbriand, qui avait été heureux d'annoncer cette bonne nouvelle à la fondatrice, par une lettre du 10 janvier 1753, lui témoignant toute sa satisfaction, eut encore la joie de donner au nouvel institut des règles qui furent l'objet de lettres délivrées solennellement par lui, le 15 juin 1755, au cours d'une visite spéciale, lettres fixant en même temps le costume à la fois très simple et d'aspect très monastique, qui, depuis cette époque, a toujours été porté par les héritières des premières hospitalières de Montréal.

Tout démontre donc que Mgr de Pont-

briand fut, pour Mme d'Youville et pour son œuvre, un protecteur constant et éclairé, et dont l'action fut d'autant plus efficace qu'il sut, quand il y avait lieu, ne pas être aveugle dans son approbation.

CHAPITRE IV

Missions sauvages. Année jubilaire.
Incendies à Trois-Rivières et à Québec.
Charité du prélat.

Après la paix d'Aix-la-Chapelle, malgré des années de disette et de cherté excessive qui se succédèrent, presque sans interruption depuis 1744, le Canada jouit d'une tranquillité relative, favorable au ministère spirituel, comme aux intérêts temporels de la Colonie.

Mgr de Pontbriand en profita pour redoubler les soins qu'il ne cessait de prodiguer à ses diocésains. Par une lettre pastorale du 30 avril 1749, il annonçait une nouvelle série de visites, qui devaient s'exécuter à partir du mois de mai, en ordonnant à tous les curés, prêtres et missionnaires de préparer les voies pour les rendre efficaces, tant au point de vue

des sacrements à administrer, que du zèle à promouvoir, de la foi à vivifier, et, au besoin, des abus à réformer.

Mais un objet qui lui tenait particulièrement à cœur, dont il avait dès longtemps compris l'importance pour le salut des âmes, non moins que pour les intérêts français, était l'évangélisation des peuplades sauvages, qui formaient une partie considérable de son troupeau.

Déjà, le 20 octobre 1743, il écrivait au ministre Maurepas : « La mission du lac des Deux-Montagnes (1) acquiert par vos bontés un nouveau lustre. Il paraît que les Sauvages y viennent avec empressement. Je crois que la réunion de plusieurs nations ne peut qu'être utile au service de Sa Majesté. » Toutefois, un point sur lequel, avec raison, il croyait devoir se montrer intransigeant, était l'immoral commerce de l'eau de vie, par lequel des spéculateurs sans scrupules, ne se faisaient pas faute d'empoisonner, au physique et au moral, les indigènes qu'il vou-

1. Des Deux-Montagnes ou de la Présentation, au débouché du lac Ontario dans le fleuve Saint-Laurent.

lait conquérir à la foi ; aussi ajoutait-il : « Vous me permettrez de vous dire, Monsieur, que le principal abus dans la traite de l'eau de vie aux Sauvages est la traite elle-même. Tous les ordres que vous voulez bien donner ne peuvent me tranquilliser par rapport à la Religion, et il s'agit de savoir si on peut donner aux Sauvages de l'eau de vie à emporter dans leurs villages. »

L'année suivante encore (30 octobre 1744) : « Les Sauvages du lac des Deux-Montagnes montrent un grand zèle pour la France. Vos bontés en sont la cause. Si vous voulez continuer, cette mission deviendra très nombreuse. »

Puis, le 10 décembre 1746, après l'expérience qu'avaient procuré les faits de guerre dont on a dit un mot précédemment : « Je connais dans cette guerre le grand avantage d'avoir des Sauvages domiciliés. Vous apprendrez, Monsieur, combien ils inquiétent l'ennemi. Ceux du lac des Deux-Montagnes se distinguent parmi les autres. Monsieur Picquet me paraît tout propre à les conduire. Il me semble que, si vous vouliez bien lui procurer deux mille livres sur quelque bénéfice, il serait

en état d'augmenter et de soutenir cette mission. On peut compter sur lui à tous égards. Il a entamé des négociations avec les Sauvages de cinq nations. Il y a apparence qu'ils pourront se déterminer à le prendre pour missionnaire. Ils doivent choisir une terre et un lieu propres pour faire un établissement, qui serait utile à l'Etat et à la Religion. Mais (toujours la malheureuse question de l'eau de vie), il me semble que la traite de l'eau de vie est le plus grand obstacle pour gagner les Sauvages, et, du côté des Illinois, et dans nos quartiers, les connaissances que j'acquiers me persuadent qu'elle n'est nullement nécessaire au commerce, qu'elle est dangereuse et qu'on gagnerait plus facilement les Sauvages si elle n'était point établie. Je ne parle point de certains cas extraordinaires où il est difficile de ne point donner d'eau de vie aux Sauvages. »

Depuis lors, l'évêque ne perd point de vue cette nouvelle mission qui, sous la direction de son zélé fondateur, devint le centre grandissant de la christianisation des peuplades indiennes dans la région des Lacs, et valut au Canada, dans ses dernières luttes, des alliés valeureux et dé-

voués, spécialement redoutés de nos adversaires.

Autres lettres de l'évêque au ministre, sur le même sujet de la mission Picquet, témoignant d'une sollicitude qui ne se lassait pas :

4 octobre 1747 : « Les Sauvages des Cinq Nations (1) paraissent marquer quelque envie d'embrasser la Religion. Ils m'en ont parlé, cette année, assez affirmativement. M. Picquet ménage cette affaire avec eux. Il y a apparence de quelque succès ; mais ce missionnaire est hors d'état d'entretenir ces liaisons, à plus forte raison d'exécuter ce projet, s'il n'est pas secouru puissament. Les Sauvages du Lac continuent à bien faire. »

9 octobre 1748 : « M. Picquet, missionnaire du lac des Deux-Montagnes, continue à travailler avec zèle. Il espère que vous approuverez son dessein d'établir une nouvelle mission dans les cantons Iroquois ; elle ne peut qu'être utile à la Religion et à l'Etat. »

De nouveau, en 1750 : « Permettez que je sollicite un secours pour M. Picquet, excellent prêtre et parfait missionnaire,

1. *Les Cinq Nations* alliées des Iroquois.

qui vient de desservir une mission pour les Iroquois des cinq nations, qui paraissent vouloir se convertir. Il est cousin de M. Robert, avocat à Paris, et du fameux M. Picquet, qui a été longtemps, en Perse, chargé des affaires de Sa Majesté. Messieurs de Saint-Sulpice, auxquels il est resté attaché, ne lui aident point, parceque ce n'est, pour ainsi dire, qu'à regret qu'ils nous l'ont prêté pour cette bonne œuvre. Je pourrais vous répondre, Monsieur, du bon emploi qu'il ferait d'une pension qui servirait à attirer bien des infidèles, dont la conversion est infiniment avantageuse à l'Etat. Si ma situation me permettait de lui aider, je crois que je le ferais préférablement à d'autres bonnes œuvres de mon diocèse. »

Enfin, au commencement de 1752 : « La nouvelle mission établie par M. l'abbé Picquet, à la Présentation, commence à attirer les Sauvages des cinq nations. Je compte m'y transporter au mois de mai, pour y baptiser trois cents adultes, qui seront instruits. Cette démarche pourrait en attirer, ce qui est important pour la Religion et l'Etat. Mais permettez-moi de vous représenter qu'il est important

d'aider M. Picquet par une pension. Il paraît aussi essentiel d'engager MM. de Saint-Sulpice à se charger de cette mission. M. Cousturier (1) ne pourra nous refuser. J'ai lieu de me louer beaucoup des sujets qu'il envoie. Plusieurs s'occupent déjà, avec édification, à une mission sauvage d'Iroquois. »

Le voyage annoncé par Mgr de Pontbriand pour cette visite à ses sauvages diocésains s'effectua en effet au temps dit; mais il est nécessaire de revenir un peu en arrière, pour voir les autres objets qui l'avaient occupé entre temps.

Nous avons vu que l'année 1744 avait été pour le Canada une année de presque-famine. Les suivantes ne furent guère moins malheureuses, d'autant plus que nombre de familles de Louisbourg ou des environs s'étaient réfugiées à Québec, et qu'il fallut pourvoir à leurs besoins. Par surcroit, une épidémie violente sévit à Québec en 1746, et décima la population. L'Hôtel-Dieu fut insuffisant pour recevoir les malades ; un grand nombre,

1. Directeur de Saint-Sulpice.

en particulier une cinquantaine de marins, durent être soignés à l'hôpital général (1). Beaucoup de prêtres et de religieuses furent victimes de leur dévouement.

« L'évêque, dit Mgr Têtu, ne s'épargnait pas dans ces malheurs publics. Il était le premier à se dévouer pour les malades, comme pour les pauvres, et sa charité ne connaissait pas de bornes » (2).

Les vides dans le personnel hospitalier furent tels que Mgr de Pontbriand dut y pourvoir extraordinairement, suivant ce qu'il marquait au ministre, le 8 octobre 1749 : « On ne peut que se louer du zèle que les religieuses ont fait paraître dans le soin des malades. Plusieurs sont mortes ; beaucoup sont devenues infirmes ; c'est ce qui a engagé cette communauté à me demander permission de recevoir gratuitement plusieurs sujets qui se présentaient. J'ai cru devoir, dans la circonstance, condescendre à leurs vues. Il est vrai qu'elles trouvent que je n'ai pas encore été assez facile ; et, non seu-

1. L'hôpital général, comme on l'a dit, était affecté au soin des vieillards et des infirmes.

2. *Les Evêques de Québec*, p. 238.

lement elles vous prient d'approuver la permission que j'ai donnée, mais elles espèrent en obtenir une plus ample. La requête qu'elles ont l'honneur de vous présenter vous fera apprécier les précautions que j'ai prises pour ne rien statuer que sous votre bon plaisir. Mais j'ai pensé que leurs raisons étaient assez fortes pour interprèter votre volonté. »

Cependant, à la conclusion de la paix, la France avait recouvré Louisbourg ; de là, nécessité de relever les ruines causées, dans cette partie, par les malheurs de la dernière guerre. C'est d'après quoi Mgr de Pontbriand écrivait au ministre, le 4 octobre 1748 : « Il serait bien à souhaiter de prendre quelque arrangement pour le spirituel de Louisbourg. Il me semble qu'il demanderait qu'on le pourvût de missionnaires, soit prêtres séculiers, soit Récollets. L'avantage de ce système est que l'évêque choisirait ceux qui y iraient. Il choisirait les meilleurs sujets, et il les changerait, suivant le besoin, plus facilement. Les pères Récollets de la province de Bretagne ont paru prêts à tout quitter, et je ne leur reconnais aucuns

droits réels. » Toujours un peu de défiance des bons pères Récollets, dont les habitudes légèrement frondeuses ne sont pas tout-à-fait oubliées. Autre lettre du 7 novembre, témoignant de la même impression : « Les raisons qui vous ont porté, Monsieur, à établir à Louisbourg les sœurs de la Congrégation (1) me persuadent que vous y renverrez celles qui sont à la Rochelle et que vous leur ferez donner le passage. Comme elles ont tout perdu, je crois qu'elles auront besoin, en France, de quelque secours, pour porter le nécessaire à Louisbourg. Si on voulait les charger de l'hôpital, pouvant recevoir les deux sexes, ce serait, je crois, un avantage. Les filles sont encore les plus ménagères... Selon ce que je sais, le provincial des Récollets de Bretagne à Louisbourg leur était à charge. Vous avez eu plusieurs fois connaissance du dérange-

1. Filles de la Congrégation, fondées par la vénérable sœur Bourgeois. « Leur couvent quoiqu'un des plus vastes édifices de la ville (de Montréal) suffit à peine pour loger une si nombreuse communnauté. C'est le chef de l'ordre et le noviciat d'un institut qui a pris naissance au Canada et qui s'y rend fort utile. Ces religieuses sont très répandues dans la Colonie, où elles ont de nombreuses maisons d'éducation, notamment à Québec. » (La Harpe, *Histoire des Voyages*).

ment qu'il y a eu dans la conduite de plusieurs religieux... Vous paraissez dans le goût de diminuer les communautés. En voilà le moyen, parce qu'il est facile maintenant de ne pas admettre les Récollets à Louisbourg... »

On voit aussi que, dans le même temps, Mgr de Pontbriand s'occupait de faire passer des prêtres ou missionnaires en Acadie, dans la crainte que, plus tard, le gouvernement anglais ne mît obstacle à un tel envoi, et qu'il n'oubliait pas la Louisianne, où, disait-il, « les Ursulines de la Nouvelle-Orléans manquent de sujets », proposant de leur en envoyer de Québec. « Si vous approuvez ce projet, ajoutait-il, je vous prie, Monsieur, de me le marquer. Il est conseillé par M. de Vaudreuil » (1).

Bientôt, s'ouvrit pour le Canada la grande année jubilaire (2), qui fut, peut-être, pour Mgr de Pontbriand, le point

1. Alors gouverneur de la Louisianne, ensuite du Canada, après le marquis du Quesne.

2. Ce jubilé, dit de Benoit XIV, avait été publié d'abord le 20 novembre 1746, comme devant s'ouvrir le quatrième dimanche de l'avent, pour être clos le 1er janvier suivant;

culminant de son apostolat. Son zèle pour les âmes y paraît au point le plus éminent. Indépendamment de la bulle papale, du 25 décembre 1750, (1) il ne publia pas moins de trois instructions (2) fort étendues aux curés, missionnaires, confesseurs, tant séculiers que réguliers, et enfin à l'universalité des fidèles. Cette dernière, particulièrement, véritable traité des indulgences, est un modèle d'onction et un chef d'œuvre de doctrine. Elle se terminait par ce touchant appel: « Ministres du Dieu vivant, qui nous aidez à porter le fardeau que la Providence nous a imposé, redoublez votre zèle dans ces jours de salut ; reprenez avec force, pressez, sollicitez le pécheur à se convertir, *insta opportune* ; et, en même temps, exposez les moyens de persévérer. Engagez les peuples à s'approcher souvent de la divine eucharistie, *compelle intrare...*, source inépuisable de grâces,

mais la célébration en fut retardée pour toute la chrétienté, sans doute pour le faire coïncider avec l'année sainte ou du cinquantenaire.

1. Bulle transmise, de cure en cure, suivant un avis du 13 novembre 1751.

2. Des mois de novembre et décembre 1751.

principe abondant de toutes forces, fontaine sacrée dont les eaux jaillissent à la vie éternelle, vin précieux qui produit les vierges, gage assuré de la prédestination. C'est, Nos Très Chers Frères, par cet auguste sacrement que tous les justes se sont affermis et s'affermissent encore tous les jours... Nourris de la chair d'un Dieu, abreuvés de son sang précieux, portant dans vous-mêmes toute la divinité, vous serez, comme les premiers chrétiens, pleins de foi, de force et de courage... Enfin, Nos Très Chers Frères, dites-vous à vous-mêmes ces paroles qui ont converti des milliers de pécheurs, qui ont peuplé les déserts de solitaires, qui font trembler les rois sur le trône ; disons-nous sérieusement à nous-mêmes : Peut-être je mourrai demain... *Memorare novissima tua, et in æternum non peccabis.* Rappelez-vous vos fins dernières, et vous ne pécherez jamais. »

A peine ces travaux préliminaires accomplis, le prélat commença à prendre la tête des ouvriers évangéliques, donnant à tous l'exemple d'un zèle et d'un dévouement inlassables. Une religieuse

Ursuline (1) de Québec, sœur Marie-Charlotte de Sainte-Hélène, (2) écrivait à ce sujet (3) aux dames de Pontbriand, religieuses de la Visitation à Rennes, sœurs de notre évêque : « J'ai bien des choses à vous mander de notre pauvre pays. Il y en a de consolantes et d'autres bien tristes. Les consolantes sont le zèle de notre digne prélat, qui a été infatigable dans ce temps de jubilé. Il a commencé, avant qu'il fût publié à la cathédrale, par donner, lui seul, cinq jours de retraite aux communautés de cette ville. Il parlait trois fois par jour, dans des froids excessifs, vivant très frugalement (au moins chez nous). Le reste de sa journée était employé à parler en particulier aux religieuses. Il a fait aussi plusieurs méditations aux prêtres, ecclésiastiques et aux enfants qu'ils élèvent.

« Le jubilé était ouvert le 16 janvier. On donna pendant huit jours trois exer-

1. Les Ursulines avaient des maisons à Québec, Montréal et Trois-Rivières. Cette dernière comptait seule quarante religieuses, faisant office d'hospitalières.

2. On la trouve depuis supérieure de la maison de Trois-Rivières. C'est la même que la mère du Muy auteur d'une vie manuscrite de la comtesse de Pontbriand.

3. 1752, sans autre date.

cices par jour dans la cathédrale, où Sa Grandeur parlait tous les jours, de la manière la plus forte, la plus touchante et la plus pathétique. »

Après quoi, c'est dans tout le reste du pays qu'il voulut aller porter lui-même la bonne parole : « Cela ne fut pas plus tôt achevé, continue la même correspondante, que, sans se reposer, il monta à Montréal, qui est à soixante lieues de Québec, où il fit la même chose, tant pour le public que pour les deux communautés de filles qui y sont. Mais son zèle ne se bornait pas là, il a été confirmer et baptiser nos nouvelles missions de Sauvages, à quarante ou cinquante lieues au dessus de Montréal, par des chemins qui lui étaient bien inconnus, puisqu'il lui fallait sauter des rapides, ou marcher à pied, mangé de moustiques et dans des vases (?) et très mauvais chemins. Que pensez-vous de ceci, Mesdames ? Croyez-vous qu'il n'ait pas bien gagné son jubilé ? Il a été six mois absent de Québec; aussi, à son retour, y a-t-il rendu la joie. Les poëtes ont fait retentir ses louanges...

« Ce digne prélat comptait faire une

semblable mission dans la ville des Trois-Rivières, qui est à mi-chemin de Montréal, où nos sœurs Ursulines, qui y sont établies, auraient eu la consolation de l'entendre, mais le fâcheux accident qui y est arrivé les à privées de ce bien. Deux incendies consécutifs ont presque détruit cette ville, qui n'est pas fort peuplée. La première (*sic*) ne fut que de huit maisons dont nos pauvres sœurs étaient, ce qui les a réduites à la dernière misère, étant déjà très pauvres. Mais, deux jours après, le feu reprit et brûla encore environ trente-six maisons... Monseigneur, en descendant, voyant ce triste spectacle, ne demeura qu'une heure dans la ville. Il la passa presque toute à consoler les pauvres religieuses, qu'il voyait de tous côtés allant par les rues, pour entendre la sainte messe... Cependant, il leur a donné une grande consolation en leur permettant de se rétablir. Nous leur avions offert notre maison, où Dieu n'aurait pas manqué de faire la multiplication des pains, pour les soulager ; mais elles ont préféré rester où elles sont très utiles. Les réverends Pères Récollets qui ont une maison dans la ville, où ils font

les fonctions curiales, la leur ont cédée et en ont pris une plus petite, qu'un des beaux-frères de la supérieure et de la dépositaire leur a prêtée. On travaille fortement à réparer ce malheur. »

Ce que ne disait pas la mère de Sainte-Hélène, c'est que l'évêque, navré de douleur, et après avoir pris les mesures les plus urgentes, avait été obligé de s'arracher en toute hâte au lieu du désastre. Il venait en effet d'apprendre que le gouverneur de la Colonie, le marquis de la Joncquières, était à toute extrémité. Il lui fallut donc, sans perdre un instant, descendre vers Québec, pour porter au mourant les secours de la Religion et le réconcilier avec Dieu, à quoi il eut le bonheur de réussir, non sans exiger que ce vaillant officier, rempli d'ailleurs des plus brillantes qualités, fît un aveu public et exprimât des regrets de certains faits qui lui étaient reprochés. L'homme de Dieu arrivait à temps, mais ne s'était pas trop hâté, car le malheureux gouverneur expirait quelques heures après la rentrée de l'évêque à Québec, le 17 mai 1752.

L'abbé Louis Jolivet, dans son oraison funèbre du 25 juin 1760, faisait allusion,

en ces termes, à cette pérégrination apostolique : « C'est surtout MM. au temps du dernier jubilé, qu'ont paru avec plus d'éclat les travaux et le zèle de notre vertueux pontife, soit dans les missions qu'il fit à Montréal et dans les bourgs voisins, pour distribuer à son peuple avec plus d'abondance les trésors et les faveurs de l'Eglise, soit dans les retraites qu'il donna aux communautés religieuses, en répandant la parole de Dieu, avec une sainte profusion, sur ces terres bien préparées, qu'il rendait fécondes en fruits de grâce et de sainteté.

« Que j'aime à me le représenter sur les bords du fleuve Saint-Laurent, comme un autre saint Jean-Baptiste sur les bords du Jourdain, tout occupé à préparer au Seigneur un peuple parfait, allant de paroisse en paroisse prêcher l'évangile de la paix et annoncer les vérités du salut dans ces contrées éloignées, ramasser jusque dans les cabanes sauvages les brebis dispersées de la maison d'Israël !

« Qu'il est beau de le voir animé d'un saint zèle dans le voyage qu'il fit à la Présentation... malgré les difficultés des

chemins et tout ce qu'on put dire pour l'en détourner ; marcher au milieu des ronces et des épines, tantôt dans des bourbiers, tantôt sur des pointes de rochers, arriver après bien des fatigues et montrer un évêque à des nations infidèles qui n'en avaient jamais vu, annoncer les vérités de la Religion avec une onction qui touchait jusqu'aux larmes les cœurs de ces barbares, baptiser de sa main cent trente-deux adultes, donner la bénédiction nuptiale à ceux qui n'avaient d'autres liens que ceux de la nature, administrer le sacrement de confirmation à tous ceux qui étaient régénérés dans les eaux du baptême, les exhorter à persévérer dans la fidélité qu'ils doivent à Dieu et au Roi, enfin passer dans cette mission des jours entiers dans les fonctions d'un véritable apostolat ! Ne sont-ce point là, MM. autant de preuves éclatantes du grand zèle de notre vertueux prélat, capable de tout entreprendre, de tout exécuter, toujours prêt à sacrifier son repos, sa santé, sa vie même, pour le salut des âmes qui lui sont confiées ? »

L'année suivante, 1753, le bon pasteur

n'oubliant pas les brebis si éprouvées de Trois-Rivières et les promesses qu'il leur avait faites, retournait dans cette ville, pour aider les Ursulines à relever leur couvent, qui servait en même temps d'hôpital. « Son inépuisable charité, dit Mgr Têtu, lui fit trouver le moyen de les remettre en état de remplir leurs fonctions d'institutrices et de servantes des pauvres. Il passa six mois à Trois-Rivières surveillant lui-même les ouvriers qui travaillaient à la bâtisse..., et, pendant tout ce temps, il n'avait pour palais épiscopal que l'habitation des domestiques du monastère, seul bâtiment épargné par le feu. « Monseigneur, disent les Annales des Ursulines de Québec, est revenu parmi nous, pauvre et épuisé de forces par l'assiduité continuelle du travail depuis trois heures du matin jusqu'à sept heures du soir... La postérité devra regarder Mgr de Pontbriand comme le second fondateur des Ursulines de Trois-Rivières » (1).

Dans une lettre à son frère de Névet, l'évêque écrivait : au cours de cette labo-

1. *Les Evêques de Québec*, pp. 241, 242.

rieuse période : « Tout ce que je puis vous dire, c'est que, depuis six mois, je suis à Trois-Rivières, logé au plus mal, (1) au milieu de cinquante ouvriers dont je suis le conducteur, le piqueur et le payeur, pour bâtir un hôpital de deux cents pieds de long sur cinquante-quatre de large. Vous me demanderez où je prends des fonds. Je m'endette ; je fais emprunter les religieuses. Tous mes domestiques travaillent. Je sollicite la Cour à payer. On a fait sept mille livres d'aumônes. Ne croyez pas qu'on bâtisse à grand marché. Chaque toise de maçonne doit coûter où je suis plus de quarante livres. J'en ai six cents. Je suis extrêmement fatigué. Je me lève communément à deux heures du matin, pour mes prières et pour voir ce qu'il faut faire faire. Sans cesse sur les chantiers pour faire travailler tout mon monde, qui est à la journée, je suis devenu d'évêque, menuisier, charpentier, manœuvre, porte-bagues (?) porte-oiseau... »

1. « Jusqu'à 1886, dit l'Histoire des Ursulines de Trois-Rivières, on a conservé avec vénération un bluteau (?) où Mgr de Pontbriand prenait son sommeil, pendant les six mois qu'à duré la construction du monastère. »

L'évêque réclamait, en effet, des secours au ministère, répétant à peu près le même exposé, dans cette lettre (1) qui doit être du mois de juillet ou d'août 1753 (2) : « J'arrivai hier des Trois-Rivières, où j'ai demeuré six mois entiers, à la tête de plus de soixante ouvriers de toute espèce, tous à la journée, dont j'étais à la fois le conducteur, le piqueur, et malheureusement le caissier, je suis caution pour cet hôpital de 25.000 livres, et je dois par ailleurs. J'espère que M. Rouillé marquera à M. l'intendant de m'acquitter. Je vous assure qu'il en eût coûté au Roi plus de soixante mille livres pour le rétablissement et l'augmentation de cette maison... »

Après son retour, Mgr de Pontbriand vit mourir son compatriote, longtemps un de ses amis les plus chers, qui, pourtant, l'avait, dans ces dernières années, si vivement contristé, l'abbé Allenou de la Ville-Angevin, toujours féru des droits

1. Le correspondant n'est pas marqué. Il devait appartenir au personnel supérieur du ministère, peut-être M. de la Porte dont on a vu le nom précédemment.

2. Les six mois de séjour à Trois-Rivières doivent se placer entre le 15 janvier et le 29 août.

plus ou moins chimériques qu'il croyait avoir découverts au chapitre, mais certainement ardemment convaincu, conviction qu'il chercha même, jusqu'au dernier moment, à faire partager à son évêque, lui écrivant encore, pour cela, le 29 août : « Le respect profond que j'ai pour Votre Grandeur et pour votre très illustre famille, la reconnaissance vive de tous les bons offices rendus et à moi et à ceux et celles que j'aime comme moi-même, l'attachement inviolable, et, permettez-moi ce terme, l'amour le plus sincère que je conserve pour vous, malgré ce qui s'est passé, m'obligent de vous représenter très humblement qu'il me semble qu'il est de votre honneur, comme de l'intérêt de votre diocèse, que vous preniez enfin le parti de soutenir votre chapitre... C'est Dieu qui, ennuyé de toutes les vexations que nous fait le séminaire, nous a fait trouver tant de pièces intéressantes pour forcer enfin MM. du séminaire de se rendre à la raison (illusion peut-être du bon chanoine)... Monseigneur, vous me faites la grâce de m'aimer toujours. Vous m'en avez donné, en tout temps, des marques véritables. Mais, Monseigeur,

je vous aime et vous honore au delà ce que je peux vous dire... S'il faut mourir bientôt, je mourrais avec joie, si je voyais Votre Grandeur dans le dessein d'établir solidement votre chapitre en communauté et s'en déclarer entièrement le protecteur et le père... » (1).

Ces sentiments, semble-t-il, ne parurent pas au prélat des raisons suffisantes pour le faire sortir d'une stricte neutralité dans l'affaire. Mais ils lui furent une consolation, et il en éprouva une autre à administrer lui-même au vénérable chanoine tous les derniers sacrements, lors de sa mort édifiante, le 16 novembre 1752.

Mgr Têtu dit au sujet de ce digne écclésiastique, dont il apprécie, d'ailleurs, les grandes vertus : « Combien d'autres saints personnages, avant et après lui, ont eu des démêlés, des échanges de lettres acerbes et *épicées* (2). Il suffit, pour s'en convaincre de lire l'Histoire de l'Eglise et l'Histoire des Saints. »

1. *Bulletin des Recherches historiques*, Mars 1909.

2. *Epices* qui surabondent, en effet, dans la correspondance échangée, de Paris à Québec, entre les bons chanoines, contrastant avec la mesure et la haute dignité toujours gardées par Mgr de Pontbriand.

Dans les mois qui suivirent, l'horizon commença à s'assombrir du côté des Anglais. Mgr de Pontbriand en marque ses inquiétudes en diverses circonstances. Par contre, il s'applaudit de l'arrivée, comme gouverneur de la Nouvelle-France, du marquis de Vaudreuil (1), succédant au marquis du Quesne, et dont il avait toujours eu à se louer comme gouverneur de la Louisiane. C'était en effet un homme très sympathique aux colons, auxquels il faisait profession d'être entièrement dévoué, qu'il traitait comme ses enfants, et qui le regardaient comme leur père, mais dont le caractère a été jugé par certains comme faible et irrésolu, quoique le reproche ne fût peut-être pas complètement fondé, toujours, du reste, en relations cordiales et intimes avec son évêque.

Dès le début de son gouvernement, et même précédemment, sur la fin de 1754, la Colonie fut éprouvée par une violente épidémie de petite vérole. Mgr de Pont-

1. Pierre-François de Rigaud, marquis de Vaudreuil-Casagnal, dont le père avait administré la Colonie de 1703 à 1725, avec autant de sagesse que de fermeté ; lui-même précédemment gouverneur de la Louisiane.

briand écrivait à ses sœurs de la Visitation, le 1er mars 1755 : « Près de six mille personnes ont eu dans Québec la petite vérole. Tous mes domestiques l'ont eue, et j'ai été obligé, pendant quelque temps, d'aller manger au séminaire. » Il n'ajoutait pas que son dévouement et sa charité s'étaient déployés, au plus haut point, dans ces circonstances, comme dans toutes les épreuves semblables. — Pour la première fois, dans cette même lettre, il parle, sans autre détail, de sa santé, « qu'il sent s'affaiblir. »

Cet affaiblissement ne l'empêcha pas de reprendre bientôt la suite de ses courses pastorales. Nous avons déjà vu qu'elles l'avaient amené, au cours du mois de juin, dans la ville de Montréal, où il s'occupait à donner des règles et des instructions au nouvel institut de Mme d'Youville. C'est là que le surprit la nouvelle d'un lamentable événement, qui venait de désoler sa ville épiscopale, où un terrible incendie avait consumé, le 7 juin, tous les bâtiments de l'Hôtel-Dieu, en causant la mort d'une des religieuses hospitalières.

Tout aussitôt, le 14 juin, il écrit dans l'amertume de son âme, aux pauvres sœurs si cruellement éprouvées : « Je vous écris, mes très chères filles, à toutes en commun, et je peux vous assurer que je rassemble dans mon cœur la douleur que chacune de vous ressent. La perte de la sœur du Sacré-Cœur m'affecte infiniment ; car, après tout, les autres pertes, par le bon usage que vous en ferez, serviront à affermir votre piété, votre détachement de toutes les choses de la terre... Le public y perd beaucoup plus que vous, puisqu'il est privé de vos soins charitables. Pour ne pas l'en priver totalement, et pour vous donner l'occasion de secourir les membres de Jésus-Christ, pour débarrasser les dames Ursulines, qui, je crois, ne pourraient pas, sans s'incommoder notablement, vous conserver pendant l'hiver, vous verrez, par le mémoire ci-joint, les mesures que je prends et que j'engage M. l'intendant à prendre. Je voudrais pouvoir, nos très chères filles, vous marquer plus efficacement les sentiments d'affection que j'ai pour vous. Je vous prie de marquer à toutes nos chères filles les Ursulines,

combien je suis sensible à la bonne réception qu'elles vous ont faite..... »

Le mémoire dont il est question indiquait, en effet, les moyens par lesquels l'évêque voulait, au moins dans le premier moment, parer à la situation, pensant qu'il ne faudrait pas moins de deux ans pour rétablir les bâtiments incendiés; et ces moyens n'étaient autres que l'abandon complet de son palais épiscopal, proposant tout un plan pour l'aménagement en vue de l'installation des hospitalières et de leurs malades, pendant que lui-même irait demander au séminaire une hospitalité modeste. Après cet exposé, il terminait son mémoire par ces admirables paroles : « Enfin, je livre toute ma maison pour cette bonne œuvre, s'il est nécessaire. Je me livre moi-même, pour être le premier aumônier de ce nouvel hôpital. »

« Les mères de l'Hôtel-Dieu, dit Mgr Têtu, furent profondément touchées de la charité de leur évêque et de ses offres généreuses ; mais elles ne furent pas obligées de les accepter. Reçues d'abord, pendant trois semaines, chez les Ursulines, elles allèrent s'installer ensuite chez

les PP. Jésuites, qui avaient mis à leur disposition une des ailes de leur vaste collège. Elles y eurent bientôt organisé des salles de malades, d'autant plus nécessaires que la petite vérole fit des ravages considérables dans tout le cours de l'été » (1).

Quelques mois après, la supérieure de l'Hôtel-Dieu, qui signe sœur Marie-André du Plessis de Sainte-Hélène, écrivait aux dames de Pontbriand, à la Visitation de Rennes : « Vous savez, sans doute l'incendie générale *(sic)* de notre maison et hôpital et de tous les autres bâtiments qui en dépendaient, sans qu'il en soit resté un seul, quoiqu'ils fussent de pierre, mais couverts en bois, à la manière du pays. Cet accident arriva le 7 de juin. Depuis ce temps-là, Mesdames, nous habitons un corps de logis des Rnds Pères Jésuites qui a été autrefois occupé par des pensionnaires. Cependant, ne pouvant rester toujours dans une maison étrangère, on travaille au rétablissement de la nôtre, et Monseigneur notre digne prélat nous donne en cela des marques

1. *Les Evêques de Québec*, pp. 213, 214.

sensibles de sa bonté paternelle, car il prend cet ouvrage si fort à cœur qu'il fait les marchés avec les ouvriers et les va voir tous les jours pour les animer » (1).

En effet, Mgr de Pontbriand n'avait pas perdu un instant pour se mettre à l'œuvre et en quête des ressources nécessaires, en commençant par celles qui lui étaient personnelles. Avant même d'avoir quitté Montréal, il avait profité du mouvement de sympathie soulevé dans cette ville par le désastre de Québec, pour faire une collecte qui lui avait procuré plus de mille écus. Rentré dans sa ville épiscopale, il avait continué de solliciter la charité et avait recueilli en peu de temps treize cents écus. Ce furent les premiers fonds avec lesquels, sans plus attendre, il entreprit cette reconstruction, dont le devis ne devait pas s'élever à moins de deux cent mille francs, cinq ou six fois plus que la dépense semblable occasionnée, tout récemment, par l'incendie des Ursulines de Trois-Rivières, non sans les mêmes soins, le même dévouement de sa personne, apportés par

1. Lettre du 19 février 1756.

l'évêque à ces deux œuvres, ce qui faisait dire à son panégyriste : « Avec quelle ardeur n'a-t-il pas travaillé au rétablissement de l'hôpital des Trois-Rivières et de celui de Québec, ravagés tous deux par des incendies ? Il se faisait lui-même tout à la fois le promoteur de cet ouvrage, le conducteur et l'architecte, le piqueur et le manœuvre, contribuant de sa bourse à la plus grande partie de la dépense, fournissant au reste par les aumônes des fidèles, qu'il avait soin d'exciter.

« Ne sont-ce pas autant de monuments subsistant de sa charité, qui font beaucoup mieux son éloge que les langues les plus éloquentes ne sauraient le faire ? »

Comme l'avait prévu Mgr de Pontbriand la réfection demanda deux années entières ; mais, dès la fin de la première, il rendait compte au ministre de l'avancement des travaux, et sollicitait des secours, que rendait de plus en plus nécessaires une nouvelle épidémie de jour en jour grandissante : « La maison des religieuses de l'Hôtel-Dieu de Québec sera réparée l'été prochain, à force d'emprunts considérables. Elles ont l'hon-

neur de vous adresser un *placet* à cette occasion, qui est signé de MM. de Vaudreuil et Bigot (intendant) ; mais les salles pour les pauvres et les soldats malades sont entièrement détruites. Je prends la liberté, Monsieur, de joindre ici un plan qui est du goût de MM. le général et intendant. Il est de M. Franquet. La dépense pourra monter à 200.000 francs. On logera facilement dans les 1er et 2e étages environ trois cents malades cet été. L'Hôpital général en a eu à la fois quatre cents. Ces dames, qui sont presque toutes de condition, cédèrent une partie de leurs appartements et furent obligées de donner leurs lits. Cette maladie, qui se communiquait facilement, avait répandu une si grande frayeur dans la ville, que ces dames ne trouvaient personne pour les aider. Dix-huit d'entre elles ont été à l'extrémité. Permettez-moi, Monsieur, de vous demander pour elles vos bontés. Cette maison est pauvre et endettée. »

Vint enfin l'heure où le nouvel asile, à peu près réédifié, put recevoir ses pensionnaires habituels, malheureusement en nombre toujours croissant, et dans des

conditions qui réclamaient le déploiement de la plus héroïque charité, ainsi que le mande aux dames de Ponbriand, de Rennes, la supérieure de l'Hôtel-Dieu, à la date du 30 octobre 1757 : «... Je ne pourrais vous dire, Mesdames, combien Monseigneur est attentif à tout ce qui peut nous apporter quelque avantage. Nous en sommes à tout moment surprises. Il ne perd aucune occasion de nous marquer son affection, soit pour nous procurer des aumônes, soit pour animer nos ouvriers. Il se donne la peine de visiter souvent notre maison, pour voir si les travaux avancent. Il entre dans les moindres détails, dès que nous y avons intérêt.

« C'est par ses soins que nous sommes enfin rentrées dans notre maison, le 1er jour d'août, et il en fit la bénédiction avec toutes les cérémonies qui pouvaient nous donner de la consolation.

« Comme la Cour n'a encore fait aucune réponse sur le rétablissement de notre Hôtel-Dieu, nous avons pratiqué deux salles dans notre maison pour y exercer notre vocation ; mais Dieu ne s'est pas borné à cela. Il nous a fourni une si pro-

digieuse quantité de malades (1) qu'il nous a fallu chercher d'autres endroits pour les mettre, et, quoique, en les pressant beaucoup, nous en ayions reçu plus de cent soixante, cela n'a pas suffi. L'Hôpital général qui est plus spacieux, en a reçu jusqu'à six cents tout à la fois, et Monseigneur a pris sept de nos religieuses pour aller aider à l'autre maison à soigner cette multitude. Il en est mort beaucoup, et on a perdu quatre des chapelains qui les ont assistés ; ce qui fait que Monseigneur, pour ne pas exposer longtemps ceux qui font ce charitable emploi, a réglé que chaque prêtre ou religieuse ne serait que vingt-quatre heures, et, pour donner l'exemple d'une héroïque charité, ce bon prélat a commencé cet exercice le premier, et le fait à son tour, malgré toutes les oppositions qu'on lui a faites pour qu'il n'exposât point sa personne à ce danger ; mais sa ferveur l'emporta sur toutes les représentations ; ce qui fait craindre pour lui, toutes les fois qu'on le voit aller là, pour administrer les sacrements... »

1. C'était au fort de la guerre.

Derniers détails sur lesquels l'auteur du panégyrique insiste ainsi avec une juste admiration : « Combien de fois, ville infortunée de Québec, l'avez-vous entendu comme un autre Moïse, dans les temps de calamité, s'offrir au Seigneur en hostie de propitiation pour les péchés de son peuple, demander à Dieu, dans la sincérité de son cœur, de frapper le pasteur et d'épargner le troupeau !

« Avec quelle charité a-t-on vu ce bon pasteur exposer sa vie pour ses brebis, dans les temps de maladies contagieuses qui désolèrent la ville de Québec, aller lui-même en personne, non seulement, à tour de rôle faire le service de l'hôpital, mais encore suppléer les absents, visiter régulièrement, tous les jours, les pauvres malades, passer au milieu de ces souffles de mort, qu'exhalaient de toutes parts ces hommes pestiférés, pour écouter les pénitents, consoler les affligés, donner les onctions saintes aux malades, porter le pain de vie aux mourants, procurer la sépulture aux morts ! Et n'est-ce pas une chose connue de tout le monde que c'est dans cet exercice héroïque qu'il a contracté cette longue maladie qui lui

a fait traîner une vie languissante et enfin conduit au tombeau ! » (1)

Dans le seul hôpital général, le nombre des morts s'éleva, en 1757, à quatre cents, et, l'année suivante, à trois cents, sans compter les décès d'hérétiques, qui n'ont point été enregistrés.

A ces calamités il faudrait ajouter la famine, qui, d'année en année, se faisait plus cruellement sentir, tant par l'insuffisance des récoltes que par la difficulté des arrivages de France ; enfin, et par dessus tout, la guerre, à laquelle nous n'avons fait encore que des allusions sommaires, magnifique et glorieuse épopée, mais triste et sombre drame, dans lequel allait sombrer la domination française au Canada.

1. Oraison funèbre.

CHAPITRE V

Guerre de sept ans au Canada. Dispersion des Acadiens. Bataille de Chouaghen.

Il semblait que le traité d'Aix-la-Chapelle eût dû terminer les hostilités et ramener la tranquillité, non seulement en Europe, où la France avait sacrifié la plus grande partie de ses conquêtes, mais encore et surtout en Amérique, où la lutte n'avait jamais été qu'à demi engagée. Il n'en fut rien. Les colons anglais n'avaient cessé de convoiter les possessions françaises qui les avoisinaient, et, très supérieurs en nombre, ils croyaient pouvoir profiter de la paix officiellement conclue, pour poursuivre leurs entreprises, à la faveur de l'éloignement des secours de la mère-patrie française.

Livrés à eux-mêmes, les colons Canadiens et Anglo-Américains étaient dans la proportion de 100.000, au plus, contre

1.200.000 ; c'est assez dire que, s'il y avait lutte, l'issue ne paraissait pas devoir en être douteuse.

A dessein, probablement, le traité de 1748, n'avait point déterminé d'une façon positive les limites et les possessions réciproques dans le Nouveau-Monde, la France restant seulement assise, avec droit incontesté de premier occupant, dans le Canada proprement dit, c'est-à-dire la vallée du Saint-Laurent et l'immense bassin du Mississipi et de l'Ohio, qui, sous le nom de Louisiane, rejoignait le premier à leur commune origine, dans la région des Grands Lacs. De là, une incertitude, nécessairement favorable aux plus forts, incertitude qui se retrouvait de même du côté de l'Acadie, avec une situation plus grave encore pour cette contrée, dont les habitants, malgré l'annexion ancienne de leur territoire à l'Angleterre transatlantique, réclamaient toujours la qualité de *neutres*, avec le droit, qui leur avait été formellement garanti, d'exercer librement leur religion, et de ne pas être contraints de servir contre la France et ses alliés.

A ces conditions qui nous laissaient

exposés par tant de côtés à un ennemi aussi avide que de mauvaise foi, il faut ajouter que l'Angleterre, non seulement refusait de désarmer sur mer, mais ne cessait d'augmenter, à très grands frais, sa flotte, dans des intentions non douteuses.

Après quelques actes dans lesquels on aurait pu voir justement, de la part des colons Anglais, plus que des conflits accidentels et des tentatives négligeables sur des territoires contestés ou douteux, un fait de provocation absolument caractérisé vint donner à la situation une gravité irremédiable : Le 18 mai (1) 1754, le commandant français de la vallée de l'Ohio, M. de Contrecœur, se trouva en présence des Anglais, occupés à construire un fort sur un terrain usurpé par eux, ouvrage qu'ils avaient baptisé fort « de la *Nécessité* ». Le commandant français détacha un de ses officiers, M. Coulon de Jumonville, pour aller porter de trop justes réclamations au sujet de cet envahissement. Celui-ci s'avançait en parlementaire, suivi de quelques hommes, lorsque sa petite troupe fut assaillie à l'improviste, et essuya une décharge qui tua son chef avec neuf

1. D'autres ont dit le 28.

des siens. Outrés de ce lâche et indéniable guet-apens, les Canadiens de Contrecœur ne voulurent pas attendre à en tirer vengeance, et, se précipitant, dans l'ardeur de leur indignation, sur le corps anglais des meurtriers, ils l'attaquèrent au canon, et l'eurent bientôt réduit à capituler, avec son chef, qui n'était autre que le colonel virginien, alors inconnu, Georges Washington, le futur fondateur de la république des Etats-Unis.

C'était la guerre engagée, telle que la cherchaient les Anglais, pour la possession de l'immense région transalléghanienne de l'*Ouest* ou des *Prairies*.

L'année suivante, sans plus de déclaration de guerre, l'amiral Boscawen, capturait, près de Terre-Neuve, deux vaisseaux français, séparés de la flotte de l'amiral du Bois de la Motte. — « Sommes-nous en paix ou en guerre », avaient crié les officiers français, quand ils s'étaient trouvés à portée de leurs adversaires : — « La paix, la paix ! » avaient répondu les Anglais, et, un moment après, ils lâchaient leur bordée. L'Angleterre, en même temps, faisait couvrir la mer de ses croiseurs qui, par un fait insigne de pira-

terie, capturaient, en quelques semaines, trois cents navires marchands, naviguant sans défiance.

Au même moment aussi, du côté de l'Acadie, les Anglais du colonel Monkdon ruinaient les établissements, incontestablement français, de la baie de Fondy, et s'emparaient, le 12 juin, après quatre jours de bombardement, du fort Beauséjour ; puis, sous prétexte que les Acadiens avaient aidé leurs compatriotes à résister, tous les chefs de famille de cette malheureuse population, aux mœurs patriarchales, célébrées par le poète Longfellow, furent sommés de se rendre, le 5 septembre, en certains endroits désignés. Ils obéirent docilement, mais ce fut pour s'entendre signifier que leurs terres et leurs maisons étaient confisquées au profit de la couronne britannique. Tous furent aussitôt entourés de soldats, et, cinq jours après, embarqués de force, pour être dispersés dans les diverses colonies anglaises.

Cependant, plusieurs expéditions étaient dirigées simultanément contre nos établissements de l'Ohio. La principale

visait le fort Duquesne, établi sur cette rivière ; elle était conduite par le général Braddock, récemment arrivé d'Angleterre. Elle fut surprise par un détachement, établi au fort, ne comptant pas plus de deux cents Canadiens et six cents Indiens auxiliaires, sous les ordres de M. de Beaujeu. La discorde s'étant mise tout d'abord dans le corps d'avant-garde ennemi, le reste se débanda dans la plus complète déroute. Braddock fut tué vers la fin de l'action, et les Anglais avouèrent au moins sept cents morts (1). Washington qui faisait partie de l'état-major écrivait ensuite à son frère : « J'ai été protégé par la toute puissante intervention de la Providence..... Nous avons été battus, honteusement battus par une poignée de Français qui ne songeaient qu'à entraver notre marche. Quelques instants avant l'action, nous croyions nos forces presque égales à toutes celles du Canada, et cependant, contre toute probabilité, nous avons été complètement défaits, et nous avons tout perdu. »

Malheureusement, le général français.

1. *Hume*, traduction Campenon, t. IX, p. 64.

baron de Dieskau, crut pouvoir compléter ce succès en se portant, à la fin du mois d'août, au devant d'une seconde expédition anglaise, commandée par le général Johnston, et forte de cinq à six mille hommes, sans compter des Indiens en assez grand nombre. Trompés par de faux rapports, les Français hésitèrent à attaquer le fort Edouard, que, suivant l'historien Hume, ils auraient infailliblement emporté.

Leurs adversaires eurent le temps de mettre leur artillerie en batterie, et l'effet en fut tel, que nos Sauvages et quelques milices abandonnèrent, sans autre lutte, le champ de bataille. En voulant s'obstiner, avec les troupes régulières, le général de Dieskau fut tué ; nous avions, cependant, causé aux Anglais des pertes importantes, évaluées par Hume à deux cents hommes. On a appelé cette malheureuse journée bataille de Ticondéroga (11 septembre 1755).

Ce sont ces premiers faits de la lutte ainsi engagée, que rappelait Mgr de Pontbriand, en exhortant ses diocésains à ne pas faillir à la double cause du patriotis-

me et de la Religion. Il leur disait dans un mandement du 15 février 1756 (1) :

« La guerre que nous avons soutenue jusqu'à présent, Nos Très Chers Frères, avec tant de courage, va encore, selon les apparences, continuer pendant cette année, et peut-être avec plus de vivacité que jamais. Nos ennemis, enflés des succès qu'ils ont eus au bas de la Rivière, et irrités de nos victoires remportées dans le haut de la Colonie, font de nouveaux préparatifs et semblent nous menacer de toutes parts. La conduite qu'ils tiennent à l'égard des peuples de l'Acadie nous annonce ce que nous devrions craindre s'ils étaient victorieux. Les Acadiens, sur le sort desquels nous ne pouvons assez nous attrister, ont été tout-à-coup désarmés et appelés sous des prétextes spécieux dans différents forts. Ils y viennent avec confiance, et à peine y sont-ils arrivés qu'à l'instant, ils y sont arrêtés, emprisonnés et, de là, transportés dans des pays éloignés et étrangers. Les femmes éplorées se retirent avec leurs en-

1. Déjà dans un mandement précédent du 12 juillet 1755, il leur faisait envisager la situation menaçante qui motivait ses craintes, et les appelait à la prière.

fants dans les bois, exposées à l'injure des temps et aux suites funestes d'une disette presque générale, sans secours et sans soutien, maux qu'elles préfèrent au danger de perdre leur foi. Cependant, l'ennemi en enlève un certain nombre ; pour intimider les autres, il menace de mettre leurs maris en une espèce d'esclavage. Quelques-unes, effrayées de cette menace, se rendent au lieu de l'embarquement ; le plus grand nombre, dépourvu de tout, se réfugie sur nos terres ; les villages sont brûlés, les églises ont le même sort ; on n'épargne que celles qui doivent servir de prison à ceux qu'on n'a pu embarquer ; les pasteurs sont saisis avec violence et renvoyés pour toujours.

« Telle est, Nos Très Chers Frères, la triste situation de l'Acadie, quoique les traités les plus solennels et les conventions faites tout récemment, lors de l'évacuation du fort de Beauséjour, semblaient lui en promettre une plus heureuse ; tant il est vrai qu'il ne faut pas compter sur toutes les promesses, quelque sincères qu'elles puissent paraître.

« Vous vous souvenez, lorsque nous enlevâmes si glorieusement le fort de *la*

Nécessité, on nous donna des otages, on promit de rendre les prisonniers faits dans l'action où M. de Jumonville fut tué contre le droit des gens, et par une espèce d'assassinat. Les otages nous demeurent; la promesse n'est pas exécutée. C'est cependant à la faveur de mille promesses semblables que le général Braddock, en cas de victoire, comptait gagner une partie d'entre vous, et envoyer l'autre dans l'Ancienne Angleterre, suivant les ordres secrets qu'il en avait reçus.

« Nous apprenons avec joie, Nos Très Chers Enfants, les dispositions courageuses dans lesquelles vous êtes de vous opposer avec force aux projets ambitieux de nos voisins, qui agissent d'une manière si irrégulière, et sur la parole desquels la prudence ne permet pas de se reposer. Ainsi, quand même ils ne voudraient pas vous obliger à prendre les armes contre la France (ce qu'ils exigent des Acadiens), quand même ils promettraient la liberté de la Religion, ce qui vient de se passer dans l'Acadie rendrait suspectes toutes ces promesses, et vous auriez bientôt la douleur de voir s'introduire dans ce diocèse, dont la foi

a toujours été si pure, les erreurs détestables de Luther et de Calvin. Vous allez donc combattre, dans cette année, non seulement pour vos biens, mais encore pour préserver ces vastes contrées de l'hérésie et des monstres d'iniquité qu'elle enfante à chaque moment. »

Puis, après avoir rappelé que « toutes les puissances de la terre ne sont rien devant Dieu », que « lui seul est le maître de la victoire », suivaient des avis « sur les moyens les plus propres pour attirer les secours du Ciel », moyens qu'il résumait en quatre points : Fuir le péché, être assidu à la prière et à l'usage des sacrements ; ne pas murmurer contre le commandement, dans toutes les mesures qu'exige la défense commune ; ménager les ressources, particulièrement les vivres, fournis par le Roi, dont chacun doit compte comme d'un prêt qui lui est fait ; en dernier lieu, cette recommandation : « Ceux qui ne sont pas commandés doivent faire les travaux des miliciens absents pour le service. Rien de plus conforme à la charité, à la reconnaissance et à la justice ; rien de plus nécessaire pour le bien de

la Colonie ; et y en a-t-il un seul parmi vous qui voudrait, dans des circonstances comme celle-ci, être un membre inutile, un patriote indifférent, un mauvais voisin ?.. » Cet article si important pour assurer des approvisionnements, trop sujets à s'épuiser, était encore complété par cette addition : « Nous autorisons MM. les curés à permettre de travailler les jours de dimanches et de fêtes, surtout pour vacquer aux travaux des habitants absents, principalement pendant les semences et les récoltes ; ils pourront même, s'ils le jugent convenable, se dispenser de chanter la messe et de dire les vêpres. *Salus populi suprema lex.* »

Des prières spéciales étaient enfin ordonnées et devaient se prolonger jusqu'au 17 octobre, avec injonction au clergé paroissial « de rappeler tous les mois à l'esprit des peuples le précis du présent mandement ».

Rien n'était plus sage et plus opportun que cette parole d'évêque et de patriote. On y sentait de vives angoisses, avec la ferme volonté de ne pas laisser les courages faiblir ; mais on en était encore à adresser au Ciel des prières, bientôt on allait

pouvoir lui rendre des actions de grâces.

Après quelques faits d'armes glorieux, quoique relativement secondaires, qui marquèrent la fin de l'hiver, principalement une expédition hardie au cours de laquelle son chef, M. de Lévis, emporta d'assaut un fort près de Chouaghen (1), au sud-est du lac Ontario, le gouverneur Vaudreuil s'était transporté à Montréal, où il s'occupait d'organiser la prochaine campagne, avec une intelligence et une activité qui ne paraissent pas devoir être mises en doute, quoi qu'en aient dit certains détracteurs. Il y attendait avec impatience les secours annoncés de France, secours qui parvinrent heureusement et ranimèrent la confiance, quoique la consistance en fût relativement assez faible. Trois vaisseaux amenaient environ douze cents hommes, mais avec des chefs de premier ordre, tels que le marquis de Montcalm, le chevalier de Lévis et le colonel de Bourlamaque.

Arrivé à Québec dans les premiers jours de mai, Montcalm note en passant

1. Point voisin de celui ou avait péri le général de Dieskau et qu'allait immortaliser une des grandes victoires canadiennes.

dans son journal : « L'évêque, M. de Pontbriand, prélat respectable, voulut me donner à souper, ainsi que M. le chevalier de Longueil, commandant la place en l'absence de M. de Vaudreuil, gouverneur général, que les obligations du service retenaient à Montréal ».

L'évêque, du reste, dans une lettre écrite, au mois de juin, à son frère de Névet, note que « M. de Vaudreuil étant absent, il se trouve obligé d'avoir beaucoup d'officiers à manger chez lui, ce qui lui emporte beaucoup de temps, par les visites que cela occasionne ». Il a reçu et loge à l'évêché « M. de Kerstrat, enseigne de vaisseau, qu'il a adopté dès l'instant, comme étant neveu de Madame de Névet. M. le chevalier de Rays (Jean-Baptiste du Breil de Rays, depuis chef d'escadre) a aussi une chambre à l'évêché ».

Les opérations qui suivirent presque immédiatement, et même celles qui avaient précédé depuis le commencement de l'année, sont résumées dans le nouveau mandement qu'adressa l'évêque

à son peuple, le 20 août, après une triomphante campagne :

« Les évènements favorables, y disait-il, arrivés depuis le commencement des prières que nous avons ordonnées dans ce diocèse, semblent annoncer, Nos Très Chers Frères, qu'elles ont été agréables au Seigneur, qui a promis d'écouter favorablement une prière ardente, humble et constante. Plus que jamais nos églises ont été fréquentées, les grands y ont paru avec édification, et les peuples s'y sont portés avec une sainte ardeur ; le militaire a donné l'exemple dans une retraite et une procession publique; le clergé est entré dans nos vues, et plusieurs fois a offert le saint sacrifice de la messe pour attirer les bénédictions du Ciel. En un mot tout le diocèse, plein de confiance en l'Auguste Marie et nos saints protecteurs, dont nous avons exposé les reliques, n'a pas cessé un seul jour de redoubler ses vœux et ses prières.

« Qu'il est consolant pour vous et pous nous, Nos Très Chers Frères, d'avoir occasion d'attribuer aujourd'hui à votre piété et à votre religion les succès que nous avons eus jusqu'à présent ! Le fort

de Butt pris d'assaut dans un saison des plus désavantageuse, à la vue pour ainsi dire d'un ennemi puissant et averti de se tenir sur ses gardes (1) ; l'avantage remporté par nos barques sur le lac Ontario ; la défaite de plus de six cents hommes dans la rivière de Chouaghen ; la prise et la destruction d'un grand nombre de leurs bateaux ; les coups réitérés et presque toujours heureux vers le lac du Saint-Sacrement ; la désolation portée dans les provinces de Virginie, de Pensylvanie et de Maryland ; le peu de monde que nous avons perdu, seront, pour les siècles à venir, des preuves incontestables de la bravoure du soldat et du milicien, de la valeur des officiers, des grandes qualités du général qui met tout en mouvement. La neutralité des cinq nations Iroquoises, le concours de toutes les autres en notre faveur, malgré les présents immenses et les efforts puissants de l'ennemi, supposent des négociations entreprises avec prudence, ménagées avec art, mises en exécution avec succès, quoiqu'on traitât avec des

1. Sans doute le fort enlevé par M. de Léry au mois de mars.

peuples sauvages, ombrageux et inconstants.

« Ces heureux commencements semblaient assurer le succès de l'entreprise sur Chouaghen, quoique quelques esprits timides le regardassent comme au dessus de nos forces. Plus de dix-huit cents hommes de garnison dans ce fort nouvellement construit, tout placés à portée de défendre le principal et en empêcher l'approche ; des espèces de frégates armées de canons ; quelques Sauvages toujours à la découverte ; des secours puissants qu'on attendait depuis longtemps de l'Ancienne Angleterre ; les mouvements menaçants de l'ennemi du côté de la Pointe ; les difficultés de débarquer et d'ouvrir la tranchée ; ces circontances et plusieurs autres étaient, dans la vérité, capables de donner un peu d'inquiétude, et on ne pouvait humainement se rassurer que parcequ'un général éclairé, de concert avec le premier magistrat de cette colonie, ordonnait cette expédition et qu'il la confiait à un officier distingué par son nom, son grade, son autorité et son génie. L'avant-garde de notre armée était conduite par un de nos gouver-

neurs que vous respectez et que vous chérissez avec tant de raison (1). Il se rendit à son poste le 10 d'août pour faciliter notre débarquement, qui se fit sans perdre un seul homme, malgré la position de l'ennemi et le feu continuel de ses barques; le 12, la tranchée fut ouverte, et une batterie établie contre le fort Ontario, mais l'ennemi l'évacua dans la nuit. Le 13, nouveaux travaux pour placer de nouvelles batteries. Enfin, après un feu des plus vifs de part et d'autre, la garnison anglaise se rendit prisonnière de guerre aux conditions qu'on voulut bien lui accorder.

« On annonce dix-huit cents prisonniers, cent pièces de canon prises, cinq drapeaux, quantité de munitions de guerre, deux cents bateaux, des barques, la caisse militaire enlevée, leur commandant général emporté par un boulet de canon (2).

« Voilà, en peu de mots, Nos Très Chers Frères; le détail de l'action la plus mémorable qui soit arrivée depuis l'éta-

1. M. de Rigaud, frère de Vaudreuil.

2. Le brave Le Mercer, dont la mort détermina la reddition de Chouaghen.

blissement de cette colonie. Elle nous rappelle la victoire complète remportée, l'année dernière, contre le général Braddock. Elle est d'autant plus étonnante que nous n'y avons eu que trois hommes de tués et dix à douze de blessés. Les Canadiens, les troupes de France et de la Colonie, les Sauvages même, ont signalé à l'envi leur zèle pour la patrie et le service de Sa Majesté.

« Que seront, Nos Très Chers Frères, vos sentiments sur cette action si humiliante pour l'Angleterre, si glorieuse à notre armée, si utile au commerce, si avantageuse à la Colonie, et, j'ose le dire si favorable à la Religion? Vous vous en êtes déjà expliqués; l'entreprise est des mieux concertée ; l'exécution y a répondu ; on ne peut trop louer, on ne peut trop aimer les défenseurs de la patrie. Ces idées viennent naturellement à l'esprit ; vous avez pensé en bons citoyens; vous avez raisonné en philosophes. Il est de notre devoir de sanctifier ces idées et même de vous en fournir de plus vastes de plus sûres, de plus relevées et de plus conformes à la grandeur de notre Dieu... Créateur du Ciel et de la terre, lui seul

peut les conserver, et rien dans le monde, excepté le péché, n'arrive que par son ordre...

« Le laboureur, selon le langage de l'apôtre, doit planter et arroser, et Dieu seul donne l'accroissement. C'est ainsi qu'il est facile de concilier les précautions prudentes que nous prenons dans le cours de la vie avec la persuasion intime d'une Providence qui dirige tout et qui conduit tout. Redevables que nous lui sommes de tous nos succès, ranimez votre confiance, Nos Très Chers Frères; assistez encore avec plus de ferveur aux prières que nous avons ordonnées par notre mandement du 15 février dernier. Soyez fidèles à suivre les règles que nous vous y avons données. Priez le Seigneur avec un cœur reconnaissant; remerciez le de l'arrivée heureuse de nos troupes; offrez lui des vœux ardents pour la conservation de la famille royale; n'oubliez pas les besoins temporels et spirituels de la Colonie. »

Enfin, ordonnance d'une procession générale d'actions de grâces, avec chant du *Te Deum,* auquel s'unirent avec en-

thousiasme et espérance toutes les poitrines canadiennes.

Nous n'ajouterons qu'un mot à l'exposé de Mgr de Pontbriand, c'est que, « s'il n'avait jamais cessé, ainsi que le dit Mgr Têtu, de tenir ses mains élevées au Ciel et de prier comme Moïse pour les soldats qui combattaient pour la patrie », il avait fait quelque chose de plus. On se souvient de la mission de la Présentation ou des Deux-Montagnes, qu'il avait confiée à M. Picquet, et pour laquelle il n'avait cessé de réclamer les secours et les faveurs du gouvernement français. Il avait bien compris quelle pouvait en être l'importance pour la Religion et pour l'Etat. En effet, ce fut l'intermédiaire et le point d'appui qui nous permit de lier des relations avec les nations sauvages, dont le concours nous devint si utile, comme on le vit dès cette campagne. Par là aussi, une partie de ces auxiliaires, devenus chrétiens, purent être détournés de ces habitudes de sauvage barbarie dont on eut trop souvent à déplorer les suites de la part des Indiens idolâtres, sans pitié pour leurs prisonniers, qu'attendait au

moins le scalp, quand ce n'était un festin de cannibales.

Le caractère à la fois religieux et patriotique de la campagne si glorieusement inaugurée fut marqué sur l'heure et sur le lieu même de la victoire, par l'érection d'un double monument commémoratif. Ce fut d'abord une grande croix portant ces mots : *In hoc signo vinces*, que bénit, le 20 août, aux acclamations de toute l'armée, l'abbé Picquet, l'apôtre de nos Sauvages, fidèle aux inspirations de Mgr de Pontbriand ; puis, à côté, un trophée aux armes de France, avec cette seconde inscription : *Manibus date lilia plenis*.

Qui croirait que le mandement dont nous venons de reproduire les parties essentielles, aurait pu soulever les ombrages du chef dont il célébrait, en tout premier lieu, la valeur, les talents, voire le *génie*.

Ce chef admirable à tant de points de vue, n'était pas inaccessible à certaines jalousies. Les plus grands hommes ont de ces faiblesses. Il se croyait très supérieur à Vaudreuil — avec raison peut-

être, — et souffrait de lui être subordonné (1).

En rentrant à Montréal, dit l'excellent historien de la guerre canadienne, l'abbé H. R. Casgrain, « il avait été étonné d'entendre associé le nom de Vaudreuil au sien dans le concert de louanges qu'on lui décernait... Sans doute que la vanité de Vaudreuil était puérile (2), mais il n'en était pas moins vrai que c'était lui qui avait conçu et préparé le plan de campagne si admirablement exécuté par Montcalm. Telle est l'origine de la fameuse querelle entre ces deux hommes qui a été une des causes de la perte du Canada. »

L'historien continue :

« Votre ami l'évêque, écrivait Mont-
« calm à Lévis, vient de donner le plus
« ridicule mandement du monde, mais
« gardez-vous bien de le dire, car c'est
« l'admiration du Canada. »

Puis très justement : « Le blâme par

1. La lettre que le Roi adressait à Vaudreuil au moment de l'envoi de Montcalm, disait formellement : « M. le marquis de Montcalm n'a pas le commandement des troupes de terre. Il ne peut l'avoir que sous votre autorité et il doit être en tout et partout sous vos ordres. »

2. On ne voit pas le fondement de ce reproche, qui semble absolument contredit par la fin de la même phrase.

lequel Montcalm déchargeait sa mauvaise humeur n'avait d'autre raison que les louanges que Mgr de Pontbriand avait distribuées avec une rare impartialité entre les chefs et les soldats français et canadiens. Ce mandement d'actions de grâces (1) était du reste un modèle du genre ; il n'avait d'autre *ridicule* que celui de ne pas avoir réservé tout l'encens pour un seul (2) ».

Dans le différend malheureusement trop réel entre le gouverneur et l'illustre Montcalm, — différend que le bon ton et la courtoisie familière à l'un comme à l'autre gardèrent toujours d'un éclat trop public — on ne voit pas, tant s'en faut, que Mgr de Pontbriand ait jamais manqué de rendre toute justice au héros de la défense canadienne ; mais il est certain que Vaudreuil lui était sympathique pour ses sentiments hautement religieux, la dignité de sa vie (3), constrastant avec

1. C'est le mandement du 20 avril dont il a été question plus haut.

2. *Guerre du Canada, Montcalm et Lévis*, p. 60. Alfred Mame, Tours, 1898.

3. « A Montréal, dit l'abbé Casgrain (après le retour de Chouaghen) la vie rangée, honorable, que menaient le gouverneur et la marquise de Vaudreuil était une éclatante

certaines légèretés d'allures qu'on pouvait croire un souvenir de la cour de Versailles, et plus encore, en raison de son amour ardent pour les Canadiens, quelquefois dédaignés par le général français, voire sacrifiés aux troupes régulières de terre et de mer, non sans une certaine injustice, car le courage et le dévouement des uns ne le cédait en rien au mérite des autres, quoique leur manière de combattre fût forcément assez différente et qu'il s'y retrouvât quelque chose tenant plus ou moins aux habitudes demi-sauvages des intrépides coureurs des bois.

Pour continuer ce pénible chapitre, vers la fin de janvier 1757, dit l'abbé Casgrain, « un incident qui fit éclater l'attachement des Canadiens pour leur gouverneur vint rendre la position encore plus tendue. Vaudreuil venait de partir pour Montréal lorsqu'on apprit tout-à-coup qu'une attaque de pleurésie l'avait arrêté aux Trois-Rivières et menaçait ses jours. L'alarme fut grande dans la

protestation contre les scandales de l'intendance. Les réceptions se faisaient au château avec une dignité et une simplicité qui seyaient au malheur du temps. » (*Montcalm et Lévis*, p. 75).

Colonie, et Mgr de Pontbriand ordonna des prières publiques avec procession et exposition du Saint-Sacrement. On se demanda avec ironie dans les cercles militaires si sa mort ferait un aussi grand vide qu'on paraissait le craindre. L'alarme fut passagère, car le gouverneur se rétablit promptement (1). »

Sur cet incident et sur la situation générale, la supérieure des Ursulines de Trois-Rivières écrit aux dames de Pontbriand, le 4 septembre 1757 : « Malgré les menaces et entreprises des Anglais sur le Canada, il n'y a guère d'apparence qu'ils réussissent, ayant le dessous de tous côtés ; mais, malgré toutes nos victoires, le temps de la guerre est si malheureux et cause tant de dérangement que la plus pauvre trève est toujours préférable. Nous nous ressentons bien des malheurs du temps, heureuses encore de trouver un favorable appui dans la protection de notre charitable prélat. Nous avons eu la consolation, cet hiver dernier, de le loger dans un appartement destiné à sa seule Gran-

1. *Montcalm et Lévis*, p. 77.

deur, pendant un séjour de douze jours qu'il était venu passer auprès de M. de Vaudreuil, notre général, dont il est intime, qui, au retour d'un voyage de Québec, se trouva pris très dangereusement de fièvres pleurétiques. Vous jugez bien, mes Révérendes Mères, que ce n'est pas une faible consolation pour nous que de marquer à Monseigneur quelque trait de la vive reconnaissance que nous conservons à perpétuité dans cette communauté... »

Si des prières publiques furent ordonnées en cette circonstance, — ce dont nous ne retrouvons pas la trace dans les mandements des évêques de Québec, — la chose était si naturelle qu'on ne peut comprendre qu'elles auraient éveillé les susceptibilités dont parle l'abbé Casgrain ; celui-ci continue cependant, de façon à ne pas laisser de doute : « Sa mauvaise humeur (à Montcalm) contre Mgr de Pontbriand s'était accrue depuis que ce prélat, par un mandement adressé à ses diocésains (24 février 1757), avait demandé des prières pour le succès de l'expédition organisée par le marquis de Vaudreuil et commandée par son frère. « Ce

prélat disait-il, saint homme d'ailleurs et de bonnes mœurs, a tous les préjugés d'un Canadien, quoique né en France ». — (*Préjugés* qui sont en réalité le plus bel éloge du pasteur pour l'attachement à son peuple). —

« Et, quelques semaines plus tard, le général ne pardonnait pas à Mgr de Pontbriand d'avoir fait chanter un *Te Deum* en actions de grâces du succès de M. de Rigaud, malgré les éloges que, dans le même mandement, l'évêque de Québec donnait à Montcalm » (1).

Voici les paroles de ce mandement, qui, semble-t-il, ne pouvaient guère être plus sagement mesurées ;

« C'est avec joie, Nos Très Chers Frères, que nous vous annonçons le succès que vient d'avoir le détachement dont nous vous parlions dans notre mandement du 24 février dernier. Les vues que celui qui vous gouverne en chef s'était proposées me paraissent entièrement remplies, et puissent-elles l'être toujours, parce qu'elles auront toujours pour objet la gloire des armes du Roi et notre pro-

1. *Montcalm et Lévis*, p. 88.

pre tranquillité. Nous pouvons d'autant plus l'espérer qu'en prenant toutes les mesures que la prudence peut fournir, il met néanmoins sa principale confiance dans la protection du Dieu des armées. De concert avec le premier magistrat de cette colonie et avec l'*illustre général* qui commande les troupes, il juge que nous avons remporté un avantage aussi grand qu'on pouvait l'espérer raisonnablement (1) et que les projets ambitieux de l'ennemi sur les forts Saint-Frédéric et Carillon pourraient peut-être s'évanouir, ou du moins qu'ils seront retardés considérablement. C'en est assez pour nous porter à rendre à Dieu de très humbles actions de grâces... »

Il faut conclure malheureusement, avec l'abbé Casgrain, malgré sa juste admiration pour son principal héros, que l'amour-propre de celui-ci supportait impatiemment tout éloge qui ne lui était pas

1. C'est aussi le sentiment de M. Casgrain : « L'expédition de M. de Rigaud avait réussi autant qu'on pouvait l'espérer. En faisant honneur à celui qui l'avait conçue comme à ceux qui l'avaient exécutée. Outre les grandes pertes qu'elle avait infligées à l'armée anglaise, elle l'avait arrêtée dans son mouvement offensif, en détruisant ses moyens d'attaque, et elle avait préparé la brillante campagne qui allait s'ouvrir. (p. 85).

uniquement décerné « Montcalm, dit-il, ne se comparait pas à César, mais, ambitieux comme lui, il avait, comme lui pour axiome : le premier dans une bicoque, plutôt que le second à Rome » (1).

Ainsi l'hiver, commencé à Québec, s'achevait à Montréal et dans les cantonnements disséminés à l'entour de cette ville, avec une confiance dont on pouvait trouver à la fois le signe et le gage dans l'affluence des Sauvages qui venaient de toutes parts affimer leur fidélité, ou tout au moins donner l'assurance de leur neutralité.

Toutes les autorités de la Colonie s'y étaient donné rendez-vous, gouverneur et intendant d'une part, de l'autre les principaux commandants des troupes, c'est-à-dire Montcalm et Lévis son second, « l'ami de l'évêque », l'homme, sinon le plus en vue de tous, à ce moment, au moins le plus sage et le plus pondéré dans son attitude et son jugement, sachant ménager toutes les susceptibilités rivales, et également sympathique à Vaudreuil et à Montcalm.

1. *Montcalm et Lévis*, p. 88.

Une seule ombre existait au tableau, c'était la famine menaçante, la cherté de toutes choses, résultant de l'état de guerre, de la difficulté où l'on était d'ensemencer les terres, jointe à une récolte très déficitaire, eu égard aux conditions ordinaires, le tout aggravé par la fureur des spéculations les plus immorales.

L'opinion favorable que l'on avait de la situation avait encore été augmentée par les nouvelles reçues d'Europe.

Il avait fallu des provocations incessantes pour décider enfin Louis XV à déclarer officiellement à l'Angleterre la guerre qui existait en fait depuis deux ans, et le début de cette guerre avait eu, en Europe, un éclat dont on aurait pu augurer des résultats tout autres que les désastres qui devaient la terminer.

Le Roi lui-même écrivait, à ce sujet, à Mgr de Pontbriand :

« Monsieur l'évêque de Québec,

« Après avoir trop longtemps et vainement attendu la satisfaction que je m'étais promise du roi d'Angleterre, en réparation des excès commis contre mes vaisseaux et ceux de mes sujets, au grand

scandale de toute l'Europe, je me suis trouvé forcé de recourir à la voie des armes, pour venger l'honneur de ma Couronne et protéger le commerce de mes Etats. C'est par de si justes motifs que j'ai fait passer, au mois d'avril dernier, un corps de mes troupes dans l'île de Minorque, sous le commandement de mon cousin le maréchal duc de Richelieu, avec une escadre commandée par le marquis de la Galissonnière, lieutenant-général de mes armées navales, pour chasser les Anglais d'un port dont ils s'étaient emparés, par cet esprit de domination qu'ils voudraient établir dans les deux Mondes. A la suite des travaux pénibles d'un long siège, pendant lequel l'escadre anglaise, qui s'était avancée pour secourir Minorque, a été repoussée par la mienne, le maréchal de Richelieu, après une exécution aussi hardiment méditée que l'exécution en devait être rapide, a donné enfin l'essor à la valeur française. Lorsque les ennemis se fiaient sur la force de leurs remparts, mes troupes ont emporté d'assaut, dans la nuit du 27 au 28 du mois dernier, les ouvrages extérieurs du fort Mahon. La terreur a fait le reste. La gar-

nison a été contrainte de capituler et de se retirer à Gibraltar, abandonnant plus de deux cents pièces de canons et quatre-vingts mortiers.

Le succès d'une entreprise si importante, où nos troupes ont eu à surmonter tous les obstacles que l'art secondé de la nature peut mettre en usage pour la défense d'une place, ne doit être attribué qu'à la faveur que le Dieu des armées veut bien accorder à la justice de ma cause. C'est pour lui rendre un hommage public de ma reconnaissance, et pour le supplier de m'accorder sa divine protection que je vous fais cette lettre, pour vous dire que mon intention est que vous fassiez chanter un *Te Deum* dans l'église cathédrale et autres de votre diocèse. Et je donne ordre aux sieurs de Vaudreuil, gouverneur et mon lieutenant-général, et Bigot, intendant, d'y assister avec les officiers du Conseil supérieur.

Sur ce, je prie Dieu, qu'il vous ait, Monsieur l'évêque, en sa sainte garde. Ecrit à Compiègne, le 21 juillet 1756.

Signé Louis,
et plus bas Machault.

Cette lettre, comme de raison, ne parvint qu'après de longs mois, mais les prières d'actions de grâces qu'elle demandait, n'en furent pas moins adressées au Ciel, sur l'invitation de l'évêque, avec une allégresse et une espérance générales, aux termes d'un mandement du 16 juin 1757, rappelant sommairement tous les autres sujets dont la Colonie avait à remercier le Ciel.

Après avoir montré que la main du Seigneur devrait toujours nous paraître adorable et aimable dans ses bienfaits de chaque jour, qui jamais ne devraient être oubliés : « C'est dans cette vue, Nos Très Chers Frères, disait le prélat, que nous vous exposons les marques précieuses que le Ciel nous a données, depuis environ un an, de sa protection sur le Royaume et sur la personne sacrée de Sa Majesté. Nous ne vous rappellerons point, Nos Très Chers Frères, la glorieuse et importante affaire de Chouaghen ; nous ne dirons rien des avantages journaliers remportés vers le lac Saint-Sacrement ; rien sur les négociations habiles qui ont enlevé à l'ennemi tous les Sauvages de la fidélité desquels il semblait se glo-

rifier : rien sur l'expédition si sagement conduite l'hiver dernier sur le fort George, et qui paraît avoir fait changer les vastes projets de nos voisins ; rien sur les mesures industrieusement prises pour ensemencer les terres et fournir des vivres aux villes, dans un temps où nous appréhendions une famine presque universelle.

« Tous ces objets ont passé sous vos yeux. Nous les avons exposés à votre piété. Vous y avez aperçu un effet de la protection particulière de Dieu. Le Roi veut que nous vous fassions connaître cette même protection sur l'Ancienne France. La lettre dont vous allez entendre la lecture explique le succès de ses armes dans la Méditerranée. Il vous aime, Mes Très Chers Frères, ce roi bien aimé... Il envoie encore cette année les secours de toute espèce dont vous pourriez avoir besoin. Plusieurs fois, il a loué publiquement votre zèle, votre bravoure, votre soumission à ceux qui vous commandent ; et toute la France s'est réjouie avec lui des avantages que vous avez eus sur l'ennemi dans le sein de cette colonie... Prier pour

la prospérité de ses armes, c'est prier pour votre propre bonheur, c'est prier pour la tranquillité et la félicité de toute l'Europe. Qu'ils seront ardents les vœux que vous adresserez au Ciel pour sa conservation ! D'autant plus ardents que vous n'ignorez pas qu'un scélérat accoutumé au crime, par la plus grande iniquité et le plus noir des forfaits, a osé porter une main parricide sur sa personne sacrée, attentat qui remplit d'horreur et de frayeur les puissances mêmes les plus opposées à la France, et qui heureusement n'a pas eu de suite funeste... Nous saisissons avec joie cette occasion pour ranimer votre ferveur dans la dévotion aux saints Anges-Gardiens... Dans les dangers qui nous environnent, adressez-vous à eux avec confiance ; offrez-leur les vœux les plus sincères pour le Roi et toute la famille royale. Rendez-leur des actions de grâces pour les bienfaits que nous en avons reçus.

« A ces causes, etc. »

CHAPITRE VI

Campagnes de 1757 et 1758
Bataille de Carillon.

Au moment de l'ouverture de la nouvelle campagne, dit l'abbé Casgrain, « jamais l'étoile de la France n'avait brillé d'un aussi vif éclat dans les solitudes américaines ; jamais on ne vit une telle variété de tribus accourir sous ses drapeaux.

« La difficulté pour le moment était de nourrir tous ces guerriers qui faisaient une consommation énorme de vivres. La disette, particulièrement à Québec, était extrême » (1).

Un peu insidieusement peut-être, dans cette nécessité, Montcalm proposa au gouverneur de faire nourrir trente hommes par compagnie par une réquisition

1. *Montcalm et Lévis*, p. 90.

sur les habitants, ne pensant guère que cette proposition serait acceptée.

« Montcalm se trompait, ajoute le même historien, Vaudreuil consentit. Si le gouverneur avait un tort, c'est qu'il aimait trop les Canadiens ; et s'il hésitait à les pressurer c'est qu'il connaissait leur dévouement. Il savait que ceux-ci ne lui refuseraient rien : « Prenez tout ce que nous avons, disaient-ils, pourvu que le Canada soit sauvé (1). »

Admirables dispositions qui ne se démentirent pas, et qui font autant l'éloge du gouverneur qui les inspirait, que des gouvernés.

Au moment où l'armée se mettait en mouvement — premiers jours du mois de mai, — parvenaient de France des secours importants, — ce devaient être malheureusement les derniers — amenés, à Louisbourg, par l'amiral du Bois de la Motte, et Montcalm rassuré, tant par la présence des vaisseaux, que par un renfort d'un millier d'hommes, ne pensait plus qu'à pousser vivement les opérations d'été.

1. *Montcalm et Lévis*, pp. 90, 91.

Son principal objectif était le fort William-Henry, autrement fort George, qu'avait déjà visé l'expédition de Rigaud, au mois de mai précédent, fort construit par les Anglais à l'extrémité du lac Saint-Sacrement et menaçant la plaine qui s'étendait entre celui-ci et le lac Ontario, avec, pour centre, le camp français de Carillon, appuyé lui-même sur le fort Frédéric et quelques autres ouvrages nouvellement établis.

Arrivé dans cette région, au commencement de juillet, Montcalm vit se concentrer autour de lui près de deux mille Sauvages, alliés de la France, les uns païens avec leurs habitudes barbares et leur cruauté, souvent atroce ; tandis que « les mœurs des Sauvages chrétiens formaient un contraste avec celles de ces païens. Vêtus en général avec plus de décence, ils se montraient plus traitables... Leurs missionnaires, qui les avaient suivis, exerçaient sur eux une grande influence ; c'étaient l'abbé Picquet, de la Présentation (on se souvient de ce que nous en avons déjà dit) ; l'abbé Matavet, du lac des Deux Montagnes, tous deux

Sulpiciens, et le P. Roubaud (1), jésuite, de la mission des Abénakis. Ces missionnaires les réunissaient matin et soir pour la prière, les prêchaient, les confessaient et leur disaient chaque jour la messe, qu'ils entendaient avec un recueillement qui était une leçon pour l'armée (2). »

Dès le début des hostilités, le 23 juillet, une terrible rencontre eut lieu sur le lac Saint-Sacrement, entre les barques ou *berges* de nos Sauvages, et celles que montaient les Anglais, pour leur service d'éclaireurs. La flotille de ceux-ci fut complètement anéantie, dans cette rencontre. Deux canots échappèrent à grand peine, et plus de deux cents prisonniers restèrent aux mains des Indiens, dont la cruauté s'exerça sur ces malheureux, les jours suivants, avec des raffinements inouïs. « Ce ne sont cependant, écrivait Montcalm, à cette occasion, suivant ce que nous avons déjà rapporté, que ceux d'en haut (les païens) qui commettent ces cruautés ; nos do-

1. Ce malheureux, qui n'était pas sans mérite, devait plus tard apostasier, mener une vie scandaleuse et se faire protestant après la conquête anglaise.

2. *Montcalm et Lévis*, p. 94.

miciliés (chrétiens) n'y prennent aucune part. Ils se confessent toute la journée. » Hommage justement rendu à l'apostolat du Père Picquet et de ses compagnons, fidèles aux directions de Mgr de Pontbriand.

Le 29 juillet, l'armée comprenant près de neuf mille hommes, dont environ dix-huit cents Sauvages, entama son mouvement offensif. Le 3 août, elle était en présence du fort William-Henry, défendu par cent cinquante pièces d'artillerie et deux mille quatre cents hommes commandés par le lieutenant colonel écossais Monro. Le soir même, Montcalm fit sommer celui-ci de se rendre, mais sans aucun effet, comme on devait l'attendre d'un homme de cœur ; sur quoi les batteries furent dressées, et l'attaque commença le 6 août. Tous les travaux d'approche étaient terminés le 9 au matin, et l'assaut prêt à être livré, quand le commandant anglais, informé qu'il n'avait point de secours à attendre en temps utile, et voyant les défenseurs terrorisés par le nombre immense des Sauvages, dont la férocité n'était que trop

connue, fit arborer le drapeau parlementaire. Il ne restait qu'à dresser l'acte de capitulation, qui fut signé le jour même. Toute la garnison devait sortir avec les honneurs de la guerre, mais sans pouvoir servir pendant dix-huit mois contre les Français et leurs alliés, tandis que tous les prisonniers faits par les Anglais depuis le commencement de la guerre seraient ramenés aux forts français.

Malheureusement, il s'agissait pour la garnison, libre sur parole, d'échapper, dans sa retraite, aux violences des Sauvages ; et, quoiqu'elle eût conservé ses armes, quoiqu'elle fût escortée par un détachement français, la terreur dont elle était frappée l'empêcha de résister suffisamment aux agressions dont elle fut bientôt l'objet de la part des barbares qui l'avaient suivie, et qui s'emparèrent nuitamment d'un grand nombre des malheureux fugitifs. Beaucoup furent arrachés de leurs mains par nos officiers, et surtout grâce à l'intervention des missionnaires, mais plus de quatre cents restèrent aux mains de leurs ravisseurs, qui échappèrent à toutes poursuites et les emmenèrent à Montréal, où Vaudreuil,

intervenant à grand'peine, réussit à leur en soustraire quelques-uns, à prix d'argent ou à force d'eau-de-vie. Le reste périt dans d'horribles tortures dont furent consternés les vainqueurs, et dont les Anglais, bien injustement, voulurent leur faire porter la responsabilité.

C'est sous l'impression de ces événements glorieux, devenus bientôt si tragiques, que Mgr de Pontbriand adressa le 20 août, le mandement suivant au peuple canadien :

« Le Seigneur est grand, Nos Très Chers Frères, et sa bonté surpasse infiniment toutes nos actions de grâces. *Magnus Dominus et laudabilis nimis*... Dès l'année dernière, elle rendit inutiles les efforts de l'ennemi et couronna les nôtres des plus heureux succès. Menacés cette année plus que jamais, de toutes parts, nous n'avons pas cessé d'implorer son secours. Celui qui nous gouverne, informé des immenses préparatifs que faisaient, tant par terre que par mer, les provinces ennemies, assuré de notre zèle pour la défense de la Patrie, profitant de l'autorité que son nom, sa douceur, sa

fermeté, sa patience à les écouter, lui donnent sur les nations, se confiait surtout à la protection du Ciel, après toutes les mesures que l'art de la guerre et la prudence peuvent suggérer. La disette des vivres était un obstacle à ses desseins ; il a su le surmonter et assembler une armée telle qu'il n'y en a jamais eu dans ces vastes contrées et la destinait contre le fort George (William-Henry) bâti sur les terres françaises ; poste important aux ennemis, qui les rendait maître du lac Saint-Sacrement, sur lequel ils comptaient établir une marine assez forte pour nous empêcher d'aller les attaquer, et pour leur faciliter les moyens de venir sur nos frontières ; mais les projets des hommes s'évanouissent au gré du Seigneur.

« Ce fort couvert par des retranchements plus forts que le fort même, muni d'une bonne artillerie, défendu par plus de vingt mille hommes (1), sur le point de recevoir un secours puissant, pouvait résister longtemps, si Dieu ne nous accordait pas une protection parti-

1. Compris toutes les forces anglaises du haut Saint-Laurent.

culière. Le commandant étonné de la vivacité des travaux, de l'ardeur des troupes, de l'intrépidité des officiers, frappé surtout de l'habileté du général (1), peut-être effrayé du nombre des Sauvages qui étaient sous ses ordres, capitula le 9 de ce mois, après quatre jours de tranchée ouverte. Nous n'y avons perdu qu'environ trente hommes, parmi lesquels on compte quinze Sauvages.

« Vous vous réjouissiez, Nos Très Chers Frères, de ce succès important, lorsque tout-à-coup vous avez été attristés par la conduite barbare des Sauvages à l'égard des ennemis, peu instruits qu'ils sont des règles qu'observent les nations policées. Animés par la mort de plusieurs d'entre eux, irrités de ne pas emporter dans leurs villages les cruels trophées ordinaires, avides des dépouilles de ceux qu'ils regardaient comme prisonniers, se livrant à leur férocité naturelle, malgré nos efforts et les soins d'un officier général (2), qui courut même des

1. L'hommage ne semble pas cependant ici marchandé à Montcalm.

2. Montcalm, à certain moment, offrit sa poitrine dé-

risques, ils se jettèrent avec fureur sur ceux qui se retiraient avec les honneurs de la guerre. Un nombre considérable est massacré à l'instant, et environ six cents sont faits prisonniers ; quelques-uns sont massacrés avec la dernière inhumanité. Vous en avez été d'autant plus affligés, Nos Très Chers Frères, que le caractère propre de la nation française est d'avoir en horreur l'apparence même de la perfidie, et qu'elle met sa principale gloire à être fidèle aux moindres promesses et à traiter avec générosité les prisonniers.

« Il semble, Nos Très Chers Frères, que. cette année plus que dans toute les autres, nous éprouvons la vérité de cette maxime évangélique que sur la terre il n'y a point de consolation parfaite. Et, en effet, si vous vous réjouissez des troupes qui viennent dans cette colonie, vous avez la douleur de voir une maladie cruelle, dont vous appréhendez les suites, en enlever un grand nombre. Si les vaisseaux apportent l'abondance de plu-

couverte aux Sauvages, en leur criant : « Tuez-moi le premier, si vous ne respectez pas vos engagements. »

sieurs denrées, les plus nécessaires dans la situation présente manquent et obligent le premier magistrat de cette colonie à fixer, malgré lui, à un chacun une très petite quantité de vivres ; distribution médiocre à la vérité, mais que nous devons supporter avec d'autant plus de patience qu'elle est égale pour les riches comme pour les pauvres, et que, sans cette précaution, il serait impossible de pourvoir nos postes éloignés, de fournir aux troupes, aux prisonniers, aux nations qui viennent à notre secours, les subsistances nécessaires. L'apparence d'une récolte abondante nous consolait ; les pluies nous font craindre. Pourquoi, Nos Très Chers Frères, le Seigneur, en nous favorisant, paraît-il nous affliger ? Peut-être qu'une prospérité entière nous ferait oublier sa main bienfaisante. Un mélange d'adversités réveille notre foi et nous rend plus sensibles aux bienfaits. »

C'est avec des pleurs pour ce mélange d'épreuves, et surtout pour les excès commis par nos sauvages alliés, qu'un *Te Deum* était ordonné pour la prise du fort William Henry.

Cependant, sans perdre un instant, les

vainqueurs procédaient à la démolition du fort et des ouvrages qu'ils venaient de conquérir, puis Montcalm descendait sur Montréal et de là, bientôt, vers Québec. Il y trouvait des nouvelles de nature à compléter la satisfaction de tous. La flotte française de Louisbourg, n'avait pas eu à lutter contre celle de l'amiral Holbourn. Celle-ci, sortie d'Halifax, avait été assaillie par une tempête d'une violence inouie, et bientôt la plupart de ses vaisseaux désemparés, au lieu de menacer les nôtres, avaient été contraints de regagner les ports d'Angleterre.

Mais, dit l'historien Casgrain « Dès son retour à Québec, Montcalm s'était trouvé en face d'un ennemi plus redoutable que celui qu'il venait de vaincre. Cet ennemi, c'était la disette. Elle était générale dans toute la Colonie, et devait s'aggraver dans les années suivantes, car la guerre enlevait presque tous les bras à l'agriculture. » C'était aussi la crainte qu'exprimait Mgr de Pontbriand à la fin de sa lettre pastorale.

Il y revenait, peu de temps après, dans un nouveau mandement, mais dans l'intervale, une plaie, sinon plus grave, cer-

tainement plus honteuse, était venue attrister la Colonie, c'était le désordre des mœurs et la fureur du jeu qui sévissait dans les plus hautes sphères de la société canadienne, avec accompagnement de dilapidations, de spéculations véreuses et d'un étalage de luxe effréné. Nous avons déjà parlé de l'intendant Bigot, que l'abbé Casgrain appelle « un Verrès au petit pied (1) ». Sa maison était le centre de ces désordres scandaleux contre lesquels protestaient le peuple et tous les honnêtes gens. Un trop grand nombre d'officiers étaient emportés dans ce tourbillon : « Si on a été mécontent d'un bal que l'intendant à donné, écrit Montcalm à la fin de janvier, on le sera bien plus encore d'un second donné hier, et d'un

1. Mgr de Pontbriand n'avait pas été sans signaler, depuis longtemps, l'indignité de ce haut fonctionnaire. On en trouve la preuve dans les lettres que lui écrit l'abbé de l'Isle-Dieu, d'abord le 25 mars 1755 : « On a jugé à propos de vous renvoyer M. Bigot que je n'ai entrevu qu'une fois à Versailles et qui sortit de la maison où il était presque aussitôt qu'il m'y vit entrer... », et un peu plus tard : « La seule raison qui ait obligé de renvoyer M. Bigot à Québec, est la difficulté qu'il y avait ici à y faire passer un homme tout neuf dans les circonstances présentes... J'ai été le premier à en rendre compte, *d'après ce que vous m'en aviez mandé...* (*Bulletin des recherches historiques*, Mai 1909.)

troisième qu'il doit donner mardi : toujours le plus effroyable jeu..... » Et le même abbé Cesgrain qui cite ces lignes ajoute en note : « Allusion à un mandement publié, quelques jours auparavant, par l'évêque de Québec. Bougainville (le futur explorateur, alors aide-de-camp de Montcalm) qui était de toutes ces parties de plaisirs, de ces jeux et de ces folles dépenses, lesquelles étaient autant d'insultes à la misère publique, contre lesquelles protestait Mgr de Pontbriand, écrivait peu de temps auparavant : Il y a des cas où la magnificence est un crime contre l'Etat (1) ». On ne voit pas cependant que Mgr de Pontbriand, qui devait élever la voix contre ces scandales, avec une vigueur toute apostolique, l'ait fait alors autrement, qu'avec une extrême réserve, dans le seul mandement que nous connaissions de lui à cette époque, mandement daté du 20 janvier 1758, où il parlait ainsi :

« Depuis longtemps, vous les désiriez,

1. *Montcalm et Lévis*, p. 136, note. — Cette appréciation de Bougainville, malheureusement peu d'accord avec son attitude à lui-même à certains moments, est tirée de son journal à la date du 14 octobre 1757.

Nos Très Chers Frères, ces prières publiques. Les victoires remportées sur les armées prussiennes et de Hanovre ; la flotte anglaise rassemblée à grands frais au bas de la Rivière, devenue inutile, dispersée et détruite en grande partie par une violente tempête ; le succès de nos derniers partis, étaient de ces événements qui, dans d'autres circonstances, auraient répandu parmi nous la joie et la consolation. A l'exemple du roi prophète, avec quel empressement ne vous aurions-nous pas proposé des cantiques d'actions de grâces et d'allégresse : *Jubilate Deo in voce exultationis, subjecit populos nobis et gentes sut pedibus nostris*. Mais la Colonie, victorieuse au dehors, ne présente dans son sein que des objets lugubres et des motifs d'inquiétude, qui semblent devoir bannir toute consolation. *Suspendimus organa nostra*. Moins frappé des succès et des victoires que touché de la misère que vous ressentez, notre devoir est de nous attrister avec vous. *Super flumina Babylonis, illic sedimus et flevimus, dum recordaremur Sion*. Et cette tristesse doit nous réunir dans le même esprit de piété, pour nous adresser à

Dieu, et le supplier d'écarter les dangers qui nous menacent. Et qu'ils sont grands, Nos Très Chers Frères, ces dangers ! surtout, si pour ensemencer nos terres, il faut encore retrancher sur notre subsistance ; bien plus grands, si, par des événements imprévus, les secours de France sont retardés ou interceptés ! Quel chaos immense de calamités pour l'Etat et la Religion, si nos ennemis irrités de leurs pertes veulent profiter de notre situation et s'approchent de nos frontières !

« Du milieu de ces justes alarmes, vous aviez sans doute compris plus que jamais que Dieu seul pouvait nous secourir, qu'en lui seul nons devions placer notre confiance. *Deus meus es tu, in manibus tuis sortes meæ.* Que de fois n'avez-vous pas déjà crié ; *De profundis clamavi!* Hélas ! Seigneur, nous sommes sur le point de périr. Secourez-nous ! *Domine, salva nos, perimus !* Heureux si, par une sincère pénitence, vous avez cherché à mériter sa protection. Car enfin, Dieu n'a pas promis d'écouter favorablement la prière du pécheur. *Iniquitatem si aspexerit in corde meo, non exaudiet Dominus.*

« C'est le juste sur lequel il attache ses yeux : *Oculi Domini super justos.* Il est attentif à sa voix, *et aures ejus in preces eorum.* Sa main puissante le soutient et fait réussir ses desseins ; *omnia quæcumque faciet prosperabuntur.* Il n'en est pas ainsi du pécheur : *Non sic impii, non sic.* Sans un cœur contrit, les jeûnes, les sacrifices et les vœux ne détournent jamais les fléaux de la justice divine : *et si obtulerint holocaustomata et victimas, non suscipiam.* Ses offrandes seront rejetées ; le glaive, la famine et les maladies le feront périr sans ressource ; *quoniam gladio et fame et peste consumam eos.* Sanctifiez-vous donc, Nos Très Chers Frères ; *sanctificamini.* Si vous voulez obtenir grâce, purifiez vos cœurs (1).

« Le second moyen dont vous devez vous servir est de supporter sans murmurer et avec soumission les maux que la Providence vous envoie... Ne vous y trompez pas, Nos Très Chers Frères, murmurer contre les ordres de ceux qui nous gouvernent c'est attaquer

1. Ce paragraphe et le précédent, ce nous semble, sont les seuls où on puisse voir une exhortation à la pénitence, et peut-être un blâme, mais combien discret !

Dieu lui-même ; *qui resistit potestatit, Dei ordinationi resistit*... Les règlements, il est vrai, vous réduisent à peu de chose ; mais c'est pour sauver la Colonie entière. Quand le cœur est attaqué, les membres ne doivent-ils pas le secourir ? L'Histoire nous représente, dans des conjonctures aussi tristes, des ordonnances à peu près semblables faites par l'autorité publique, et des peuples entièrement soumis qui se retranchaient avec plaisir de leur nourriture pour partager avec les autres. Si cette précaution n'avait pas été mise en usage, nous aurions déjà eu la douleur de voir périr des milliers de personnes...

« Les calamités présentes sont des châtiments pour punir et ramener le pécheur ; ce sont des épreuves pour purifier les justes ; et, si nous en faisons un saint usage, elles seront pour nous un moyen de salut ; *castigasti me et eruditus sum*. Lorsque nous demandons d'en être délivrés, nous ne devons avoir principalement en vue que la gloire du Seigneur et notre sanctification. C'est à cette condition qu'il a promis de nous secourir ; *Quœrite primum regnum Dei*...

et hæc omnia adjicientur vobis... Allons donc, avec confiance et humilité, nous prosterner au pied du trône du Seigneur....

« ... Convaincus de notre faiblesse, demandons-lui avec les apôtres qu'il nous apprenne à prier ; *doce nos orare*. C'est ce qu'il a fait, Nos Très Chers Frères, dans l'Evangile, en enseignant l'oraison dominicale. Qu'elle doit être puissante et efficace cette prière dictée par la bouche même de Jésus-Christ, cette prière qu'il veut que nous adressions sans cesse à Dieu son père ! Au-dessus de toutes les autres, elle seule suffit ; et par elle-même elle doit être la plus agréable au Seigneur, qui, selon saint Augustin, lui a communiqué une grâce spéciale... Si vous la méditez attentivement, vous y trouverez l'abrégé de l'Evangile et de toute la doctrine chrétienne, *breviarium totius Evangelii*. Dès vos plus tendres années, vous l'avez apprise, cette prière toute divine. Nous ne pouvons assez vous exhorter à la réciter souvent, et toujours avec respect, avec attention, en réfléchissant sur chaque parole... »

Suivaient les exhortations plus vives

que jamais à la prière fervente et assidue, et tout d'abord celle-ci : « Nous exhortons Messieurs les curés et leur enjoignons d'expliquer souvent au peuple l'oraison dominicale... »

Rappelons que c'est à ce moment, durant cet hiver de 1757-1758, que Mgr de Pontbriand, attaqué déjà dans sa santé, se mettait à la tête du service des hôpitaux de Québec, décimés par une affreuse mortalité, et tenait à s'exposer le premier au danger des maladies pestilentielles. Nous avons déjà cité en partie la lettre qu'écrivait à ce sujet la supérieure de l'Hôtel-Dieu, qui complétait ainsi le tableau de la situation : « Nous sommes affligés du fléau de la famine, telle qu'il ne s'en est jamais vu de pareille au Canada. Tout le monde, dans Québec, est réduit à un quarteron de pain par jour. Les riches n'en ont pas plus que les pauvres.....

« La guerre nous a été plus favorable. Les Anglais ont été battus partout dans ces contrées. Ils ont perdu bien du monde et nous fort peu. Dieu a ménagé le sang français. Je ne pense pas qu'ils

osent attaquer ce pays à l'avenir. Nous espérons la paix, et nous en avons un grand besoin, car tout est ici d'une cherté excessive..... »

Cette disette de vivres n'était pas seulement une souffrance pour le moment, mais un danger plus grand pour l'avenir, dont l'évêque se montrait vivement préoccupé. Suivant un Mémoire du 30 octobre 1757, il en avait ainsi rendu compte en France :

« Monsieur l'évêque de Québec mande à l'abbé de l'Isle-Dieu que la dernière récolte a été des plus mauvaises, par l'abondance des pluies qui sont survenues dans le temps qu'il s'agissait de la faire, ce qui a occasionné une disette considérable, au point qu'on ne délivre que quatre onces de pain chez le boulanger, pour chaque habitant, et huit onces pour les troupes.

« Monsieur l'évêque de Québec fait, à ce sujet, les observations suivantes :

« 1° Dans les meilleures années, la provision des familles des colons et cultivateurs prise et réservée, il n'a pu sortir de la Colonie, pour le commerce, que cent

vingt mille minots de froment ou autres grains à faire du pain.

« 2° En supposant que la dernière année aurait été des plus abondantes, il y aurait actuellement dans la Colonie plus de douze cents bouches étrangères (y compris les Sauvages nos alliés), qui suivent nos troupes régulières, comme celles de la Colonie, et qu'il faut nourrir et subsidier.

« 3° Il faût encore ajouter à cela les diminutions des doubles emplois et des transports, ce qui doit faire opérer une augmentation de consommation pour au moins quinze cents bouches de plus.

« 4° Qu'à raison d'un minot pour chaque personne, cela ferait, dans la circonstance présente, une augmentation de plus de soixante mille minots, et qu'ainsi, en supposant que la Colonie en aurait pu fournir, cette année, cent-vingt mille, c'en serait au moins soixante mille qu'il faudrait y envoyer de France; mais que, comme il est démontré par l'expérience qu'on en a faite, que la récolte, à Québec et sur le cours du Fleuve, n'a pas été la moitié des années abondantes, il en résulte qu'on ne peut s'empêcher

d'envoyer, cette année, de France, plus de quatre-vingts mille minots de blé ou farines, si on veut secourir efficacement cette colonie. »

L'évêque ne s'en tenait pas à cet appel aux secours et à la sollicitude de la mère-patrie. Il avait exposé à ses diocésains combien il importait de tout sacrifier à l'intérêt général ; il voulait que le clergé fût le premier à donner l'exemple, et dans ce but il écrivait à tous ses prêtres, le 13 février 1758 :

« M. le marquis de Vaudreuil m'a fait part, Monsieur, du désir où il était de vous engager à céder au Roi les dîmes que vous pourrez toucher. Je lui ai répondu avec assurance que MM. les curés le feraient avec empressement, et que même, ils ne conserveraient pour leur provision que le nécessaire, mais que je craignais que les habitants ne payassent pas en nature la dîme, que MM. les curés ne fussent obligés de la céder pour ensemencer les terres.

« Quoiqu'il en soit, Monsieur, je pense que je ne me suis pas hazardé dans ma promesse, et que, quelque prix qu'on

puisse vous offrir, quelles que soient les personnes, fussent-elles les plus chères par le sang et l'amitié, qui vous sollicitent, vous préférerez céder au Roi le peu que vous aurez.

« Il serait à souhaiter qu'on pût se mettre en défense à la fonte des neiges, et que les troupes pussent marcher au petit printemps ; et, pour cela, il faut des vivres.

« En conséquence de mon mandement, vous avez sans doute expliqué à vos paroissiens les motifs que j'ai exposés, et je suis persuadé que vous agirez vous-même selon nos instructions... »

L'année 1758, sauf ces préoccupations, ne commençait pas encore sous de trop mauvais auspices. Une colonne d'irréguliers anglais, sous le commandement du célèbre partisan Rogers, avait été complètement anéantie, au mois de mars, aux environs du fort Carillon. Mais, pendant que la France était impuissante à faire parvenir les secours qui lui étaient demandés, les forces s'accumulaient contre le malheureux Canada ; douze mille hommes se préparaient à descendre à

Louisbourg ; quinze mille au moins étaient prêts à entrer en campagne dans la presqu'île de Carillon, entre le lac Saint-Sacrement et le fleuve Saint-Laurent, et sept mille autres s'organisaient pour les soutenir en arrière, par une attaque sur le fort Duquesne. On reconnaissait là la main puissante de William Pitt, désormais chef incontesté du ministère anglais, et décidé à tous les sacrifices pour dépouiller la France de ses colonies et assurer l'empire des mers à l'Angleterre.

A la fin du mois de mai, cependant, une douzaine de vaisseaux échappés aux croisières britanniques, apportèrent à Québec quelques subsistances. Il s'agissait d'en profiter pour frapper hâtivement un coup de nature à intimider nos ennemis. Vaudreuil avait projeté une diversion contre Albany, chef-lieu de la colonie de New-York, et voulait en charger le chevalier de Lévis. Il y renonça bientôt, pour ne pas affaiblir la petite armée de Montcalm, seule espérance qui restât contre l'invasion menaçante.

Le général était allé attendre au fort Saint-Jean, sur le lac Champlain, le mo-

ment d'ouvrir les hostilités, lorsque, le 20 juin, on apprit la nouvelle de la descente des Anglais dans l'Ile-Royale, présageant l'investissement prochain de Louisbourg. Il ne crut pas devoir attendre davantage.

A ce moment, une lettre de l'évêque à ses sœurs de la Visitation leur disait, à la date du 17 juin : « La misère a été extrême cet hiver. Elle n'est guère moindre. Il n'y a aucun moyen de soulager les pauvres, quelque bonne volonté qu'on en ait, parce que les vivres manquent. Nous en avons pourtant reçu en quantité ; mais ils sont nécessaires pour les opérations militaires, et le peuple ne s'en ressent que très peu ; on lui donne seulement, depuis l'arrivée des vaisseaux, un quarteron par jour.

« D'ailleurs nous soutenons toujours notre supériorité contre les Anglais. Il serait à souhaiter que la France Européenne fût aussi heureuse. Le zèle de nos Sauvages ne s'est point ralenti, quoique l'on ne leur ait pas fourni leurs besoins aussi abondamment qu'à l'ordinaire ; ce qui n'est peut-être pas un moindre mi-

racle de la protection divine que nos victoires. »

Il ajoutait ces détails personnels : « ... Ma santé diminue tous les jours. Je ne suis pas encore guéri d'un gros rhume dont je suis travaillé depuis le mois de novembre dernier. Quelles en seront les suites ? Je n'en sais rien. Le médecin ne m'en annonce cependant point de fâcheuses ; et j'entreprends, le 22e du courant, la visite d'une partie de mon diocèse, quoique quelques personnes n'en soient point d'avis. Peut-être l'action me sera-t-elle avantageuse. »

Les événements n'allaient pas permettre la réalisation de ce courageux projet d'apostolat. En effet, Montcalm, qui avait dit : « nous allons combattre un contre cinq et peut-être plus » ; avait bien compris que l'audace seule pouvait compenser les conditions terribles auxquelles on était acculé. Il s'était hâté de gagner Carillon, d'y concentrer ses faibles bataillons et d'établir autour de son camp quelques défenses rapides, lorsque, le 5 juillet, ses éclaireurs virent arriver une longue file d'embarcations, se déroulant

sur le lac Saint-Sacrement. C'était l'armée ennemie toute entière, s'approchant pour opérer un débarquement, sous les ordres de lord Abercromby, commandant supérieur, et surtout de lord Howe, son second, plus jeune et plus alerte, lequel avait principalement la confiance du soldat. Le lendemain, le détachement français du brave Langy, en voulant opérer sa retraite sur le camp de Montcalm, vint se heurter à la colonne de lord Howe, d'un effectif immensément supérieur. Le général anglais fut frappé mortellement aux premiers coups de fusil, perte irréarable pour son armée ; mais les Français n'en étaient pas moins réduits à se faire tuer, sans espoir, ce qu'ils firent, du reste, bravement, laissant sur le terrain, ou prisonniers aux mains de l'ennemi, plus de cent soixante des leurs. C'était un échec, largement compensé, il est vrai, par les pertes adverses, surtout par la mort du général Howe. Abandonner le fort de Carillon était chose facile, à ce moment, et peut-être eût été dans l'ordre de la prudence ordinaire ; mais Montcalm n'y songea pas un instant. Vaincre ou mourir, lui parut la seule alternative pos-

sible à envisager, et il n'eut pas à regretter sa tenacité. Un réconfort presque inattendu vint soutenir son courage, quand, le 8, à l'aube du jour, il vit lui arriver, par le lac, trois cents hommes du corps de Lévis, précédant le reste de la même troupe jusques là demeurée en arrière, et amenée par le chevalier lui-même. A midi, Abercromby, se flattant d'emporter la position d'assaut, se décida à tenter cette fortune. Plusieurs attaques se succédèrent infructueusement, non sans causer des pertes énormes aux assaillants, quand on s'aperçut que le feu prenait à nos retranchements extérieurs. « En avant les Canadiens ! » cria Lévis, voyant qu'une sortie vigoureuse pouvait seule rétablir la situation. Tout s'ébranle aussitôt à sa suite ; les Sauvages et les coureurs des bois ne perdent pas un coup de fusil, et vainement une dernière attaque est tentée le soir, vers 6 heures ; elle ne fait que couvrir la retraite définitive de l'armée anglaise.

Les Franco-Canadiens avaient perdu six à sept cents hommes tués ou blessés, les Anglais environ quatre mille (quoiqu'Abercromby, dans son rapport, accuse

seulement dix-neuf cent quarante-quatre officiers et soldats tués ou blessés).

C'était une journée immortelle, mais qui ne devait et ne pouvait pas avoir de lendemain. Au moins, elle permettait à la Colonie de respirer jusqu'au printemps prochain.

En rendant compte au gouverneur de sa victoire, Montcalm disait : « Les Canadiens nous ont fait regretter de ne pas en avoir un plus grand nombre. M. le chevalier de Lévis s'en loue beaucoup. » Cependant, écrit l'abbé Casgrain, « les troupes étaient justement fières de la victoire de Carillon... Mais elles en prirent occasion d'affecter un mépris plus insultant que jamais pour les Canadiens, qui avaient contribué pour leur part au succès. » — « Gémissons, dit le capitaine Desandrouins, dans ses Souvenirs, sur la désunion qui ruine les forts, et à plus forte raison les faibles ! » Cette animosité en vint au point de provoquer des rapports de Montcalm à la Cour de Versailles, ne tendant à rien moins qu'à lui faire transporter les pouvoirs et la situation de gouverneur. « Quand M. de Vaudreuil,

y était-il dit, aurait de pareils talents en partage (ceux de lui, Montcalm) ; il aurait toujours un défaut originel : il est Canadien » ; cela sous couleur de demander son rappel à lui-même, rappel qu'il savait ne pouvoir lui être accordé dans le moment de son triomphe. A quoi Vaudreuil, se croyait en droit de répondre : « Personne ne rend plus de justice que moi à ses excellentes qualités (de Montcalm), mais il n'a pas celles qu'il faut pour la guerre de ce pays. Il est nécessaire d'avoir beaucoup de douceur et de patience pour commander les Canadiens et les Sauvages », concluant par désigner le chevalier de Lévis comme le successeur le plus désirable, au besoin (1), succession dont il eût été certainement digne, mais que l'amitié seule lui eût défendu d'accepter.

Tristes et inexplicables dissensions, dans lesquelles il ne semble pas que Vaudreuil ait eu les premiers et les plus graves torts. Montcalm a tout l'air de l'avoir entrevu lui-même, quand il écrivait, d'après Bougainville : « Nous comptions d'avoir tort ni l'un ni l'autre ; il faut croire que nous l'avons tous les

1. *Montcalm et Lévis*, pp. 167, 168.

deux et qu'il faut apporter quelque changement à notre façon de procéder » (1).

Quelle était cependant l'impression à Québec ? Nous en retrouvons l'écho dans ce mandement que Mgr de Pontbriand prit à peine le temps de rédiger, à la nouvelle de la victoire, et qu'il publiait dès le 15 juillet :

« Au jugement de ceux qui dirigent et qui exécutent les opérations militaires, la victoire remportée le 8e de ce mois, près le fort Vaudreuil (Carillon) renferme, Nos Très Chers Frères, des traits si marqués d'une protection visible du Ciel, que vous êtes déjà sans doute entrés dans les sentiments de la plus vive reconnaissance. L'armée ennemie, au moins de quatre fois supérieure à la nôtre, s'était, après des marches forcées et des travaux immenses, rendue jusqu'au point d'établir ses batteries et de n'avoir à forcer qu'un faible retranchement fait en 24 heures ; animée par le succès qu'elle avait eu deux jours auparavant (2), elle pouvait s'en promettre de

1. *Montcalm et Lévis*, p. 168.

2. L'engagement où périt lord Howe.

plus considérables. Les Nations qui impriment à l'ennemi tant de terreur n'étaient pas arrivées ; les temps fâcheux arrêtaient les vivres nécessaires ; la prudence consommée du général ; la valeur à toute épreuve des officiers et la bravoure du soldat ne pouvaient surmonter tous ces obstacles réunis sans le secours puissant du Seigneur. Nous le demandions, depuis longtemps, par des prières publiques, et il nous a été accordé dans le moment le plus critique. L'ennemi est mis en fuite et perd près de quatre mille hommes, et nous n'en perdons qu'environ deux cents. — Cette victoire éclatante et au-dessus de celles qui ont précédé, exige de vous, Nos Très Chers Frères, des actions de grâces solennelles. En remerciant le Dieu des armées, prions avec ardeur pour ceux qui sont morts depuis le commencement de cette campagne.

« Assistez, Nos Très Chers Frères, avec plus d'exactitude que jamais aux prières prescrites par notre dernier mandement. Les maladies peuvent s'augmenter ; les peuples souffrent de la disette ; la récolte ne présente rien d'assuré ; nous attendons encore plusieurs secours de France ;

l'ennemi fera probablement de nouveaux efforts. Plus les dangers sont grands, plus notre confiance en la miséricorde du Seignenr doit augmenter.

« A ces causes...

« 1° Dans toutes les paroisses, il sera chanté, le dimanche suivant la réception du présent mandement, un *Te Deum* en actions de grâces de la victoire remportée le 8e de ce mois...

« 2° On continuera les prières publiques aux termes de notre dernier mandement... »

Mais si l'on se crut sauvé momentanément, on sent que les appréhensions n'en demeurent pas moins très vives. Elles le devinrent particulièrement quand on apprit la chute de Louisbourg, « cette porte cochère du Canada », suivant l'expression de l'ingénieur Desandrouins, tombée, le 26 juillet, malgré l'héroïque résistance qu'opposa pendant près de deux mois, son gouverneur M. de Drucourt, au formidable déploiement des forces anglaises débarquées par l'amiral Durell sous le commandement des généraux Amherst et Wolfe.

Il n'avait pas tenu à la sage prévoyance de Mgr de Pontbriand que cette catastrophe de sinistre augure fût encore une fois conjurée, au moins dans le présent. On se souvient de l'abbé Maillard qu'il avait depuis longtemps délégué comme grand vicaire pour l'Ile-Royale et régions voisines, et que son estime avait toujours soutenu énergiquement contre d'injustes attaques, voire certaines compétitions des religieux Récollets, établis dans les mêmes parages. A côté de l'action efficace du missionnaire, il avait su discerner celle d'un patriote intelligent et zélé, mettant au service de notre pays la grande influence dont il jouissait sur les indigènes et les populations Acadiennes, action déjà signalée par l'évêque, dans la précédente guerre, avec le très grand profit qu'on pouvait en attendre. Fort de cet appui et de ces encouragements, l'abbé Maillard avait préparé à la cause française de précieux auxiliaires, qui auraient, au besoin, répondu à notre appel, et pouvaient nous fournir au moins quinze cents hommes audacieux et dévoués, renfort inappréciable s'il avait été bien utilisé. Mal-

heureusement, la conduite et la direction des secours, organisés par Vaudreuil, furent confiées à un incapable, — pour ne pas le qualifier plus sévèrement, — le sieur de Boishébert, dont M. Maillard essaya vainement de secouer la négligence et l'inertie, tellement que le désastre était consommé avant qu'aucune aide sérieuse ait été portée aux assiégés, acculés dès lors à la capitulation.

Cette perte irremédiable ouvrait aux ennemis le fleuve Saint-Laurent, et le pauvre évêque, dont la santé ne cessait de décliner, commençait à envisager les plus sombres perspectives. Il écrivait à ses sœurs le 25 octobre :

« ... Il faut vous dire un mot de ma santé. Depuis deux ans j'ai un gros rhume... La toux m'empêche souvent de dormir. Les efforts que je fais ont occasionné des crachements sanguinolants une centaine de fois. Je me sens souvent une fluxion dans la tête... J'ai maigri beaucoup. J'ai presque toujours un enrouement, quelquefois extinction de voix. Avec cela je ne ressens aucune douleur. Je respire facilement. Ni mal de dents, ni de tête, ni de dos, ni de poitrine. Je

mène une vie de régime, et je me ménage...

« Pardonnez, mes chères sœurs, ce détail si ennuyeux... Ce qui me touche le plus, c'est que je n'ose, dans l'hiver, assister souvent à l'office et faire mes visites pastorales. J'ai cependant parcouru, cet été, trente lieues environ de pays, et cela m'a fait du bien. Quoi qu'il en soit, je commence à penser sérieusement à un climat plus doux que celui que j'habite. Peut-être y trouverais-je quelque soulagement. Peut-être aussi est-ce la mort qui m'appelle. Au reste, je ne partirais qu'à la paix.

« Voulez-vous savoir notre situation présente ? — Pour vivre on ne trouve presque rien. Tout est à un prix exorbitant. Cette feuille de papier coûte 25 s. 1/2 ; la barrique de vin 600 livres ; le pain 8 s. ; le bœuf 16 ; les souliers 15 livres ; et si je veux faire des aumônes, je retranche mon ordinaire et je m'endette.

« Notre situation vis-à-vis de l'ennemi n'est pas beaucoup plus brillante. Il est maître de tout notre fleuve, ayant pris Louisbourg... Les Anglais doivent venir avec une flotte considérable à Québec.

« Sans un miracle ou des efforts considérables de la part de la France, ou sans la paix, nous serons pris. Si ces messieurs veulent me laisser au milieu du troupeau, je resterai ; s'ils m'obligent à quitter, il faudra bien céder à la force. »

Puis ces deux mots : « Je ne vous parle pas de notre famille. La Garaye n'est plus, voilà ma douleur ! » Cri que lui arrache la mort récente du célèbre et vertueux comte de la Garaye, son oncle, et la disparition qu'il prévoit de son œuvre, à laquelle il avait consacré les prémisses de son ministère sacerdotal.

Le même jour, il répétait à son frère de Névet : « Si la guerre continue l'an prochain, nous aurons peine à nous soutenir. Je crains que nous soyons pris. J'ignore si les Anglais consentiront à me laisser dans cette colonie. »

Tout était, en effet, de jour en jour plus menaçant. La Colonie, entamée aux bouches du Saint-Laurent par la chute de Louisbourg, l'était bientôt en haut du fleuve. Le fort Frontenac, tête du lac Ontario, sur la rive gauche, laissé à la garde d'un vieil officier, M. de Noyant,

avec une garnison de 1500 hommes fut obligé de se rendre, le 27 août, ne pouvant résister aux 3.000 hommes du colonel Barstreet, détachés de l'armée d'Abercromby, qui vinrent l'attaquer inopinément; encore put-on obtenir que la garnison fût renvoyée immédiatement à Montréal, et échangée contre pareil nombre de prisonniers anglais. Plus en arrière, au confluent de l'Ohio et du Monogahéla, le fort Duquesne éprouva le même sort, mais non sans une résistance qui couvrit de gloire ses défenseurs. Ils étaient commandés par un officier des plus expérimentés, M. des Ligneris, quand une armée de six à sept mille hommes, munie d'une puissante artillerie, marcha pour renouveler la tentative qui avait coûté la vie à Braddock. Elle avait pour chef le général Forbes, aidé et conseillé par le colonel Washington. Une nombreuse avant-garde parut devant le fort, au commencement du mois de septembre, croyant pouvoir l'emporter par un simple coup de main. Mais, reçue vigoureusement, et assaillie elle-même par une sortie imprévue, elle éprouva un échec complet, dans lequel les An-

glais n'avouèrent pas moins de deux cent soixante-treize morts ou blessés, tandis que les Français n'eurent qu'un seul tué et cinq blessés.

Des Ligneris, encouragé par ce succès, lança contre les assaillants de la veille, divers partis, qui d'abord leur enlevèrent une immense quantité de bétail, défirent un nombreux détachement, et finalement, les bloquèrent, pendant plusieurs jours, dans leur propre camp de Loyalhannon. Quelques centaines d'hommes avaient suffi pour cela, contre toute l'armée de Forbes.

Mais ces exploits pouvaient d'autant moins se prolonger que les Sauvages jugeaient bien la faiblesse des moyens qui restaient aux Français, et n'étaient retenus qu'avec les plus grandes difficultés, en attendant un abandon qu'il fallait prévoir. Des Ligneris crut avoir assez fait pour sa gloire et pour son pays, — et sans doute il ne pouvait rien au delà. — Le 14 novembre, il abandonna le fort Duquesne, en prenant la précaution de laisser en arrière quelques mineurs pour le faire sauter, et après avoir détruit tout ce qui aurait pu être une ressource pour l'ennemi. Les Anglais ne s'aventurèrent

dans les ruines qu'en tremblant, semblant toujours craindre qu'il en surgît quelque embûche.

Quand Vaudreuil et Montcalm furent réunis à Montréal, puis à Québec, tous les deux s'accordèrent avec les hommes les plus autorisés de la Colonie pour juger la situation désespérée et reconnaître la nécessité de conclure promptement la paix, si des secours puissants n'étaient immédiatement envoyés; ce dont on ne pouvait guère se flatter. On décida l'envoi d'une mission à Versailles, laquelle fut confiée à Bougainville, aide de camp de Montcalm, et à Doreil, commissaire des guerres, généralement réputé très honnête homme, le premier chargé secrètement de défendre les vues de son chef, dont il avait épousé toutes les préventions, l'un et l'autre partageant, du reste, le même sentiment de réprobation pour les exactions commises par l'intendant Bigot et ses complices, exactions qu'on ne pouvait s'abstenir plus longtemps de dénoncer au gouvernement, sans encourir une part dans les responsabilités.

Les deux émissaires partirent au commencement du mois de novembre, en prenant la précaution de ne pas s'embarquer sur le même bâtiment, afin qu'en cas de malheur, l'un d'eux, au moins, eût chance de parvenir à destination.

Chose étrange, dans l'inaction forcément amenée par la saison d'hiver, les divertissements frivoles, les réjouissances plus ou moins scandaleuses, la fureur du jeu, avaient repris leur essor et s'étalaient, comme l'année précédente, en face de la misère du peuple. « En vain, dit l'abbé Casgrain, la voix de l'église s'était fait entendre, en vain l'évêque de Québec avait tonné du haut de la chaire et publié des mandements pour exhorter tout le monde à détourner la colère du Ciel par un retour à de meilleurs sentiments ; sa voix s'était perdue dans le tourbillon des fêtes (1). »

« La conduite chrétienne et rangée du marquis et de la marquise de Vaudreuil à Montréal, continue le même historien, était une censure de ce qui se passait à Qué-

1. *Montcalm et Lévis,* p. 220. — Nous n'avons pas retrouvé ces mandements et ces exhortations de Mgr de Pontbriand.

bec. Montcalm avait quelque remords de s'y voir compromis. Il n'aurait pas voulu donner cette arme à Vaudreuil. Celui-ci était occupé à un sujet plus grave. Il faisait faire un recensement de tous les hommes, depuis seize jusqu'à soixante ans, en état de porter les armes (1). » Il s'en trouva, dans les trois gouvernements de Québec, Montréal et Trois-Rivières, quinze mille deux cent soixante-neuf dans ces conditions.

Les députés, cependant, étaient parvenus heureusement en France, et bientôt se rendirent à Versailles. Tout y acclamait les héroïques soldats du Canada, mais, en dehors de cela, ils n'obtinrent guère que de belles paroles, des grades et des distinctions tant qu'on en voulut. Quant aux secours effectifs, quelques promesses vagues, des assurances de bonne volonté, ce fut à peu près tout. Il faut dire que la France était malheureuse sur terre, et que la mer était de plus en plus au pouvoir des Anglais.

C'est contre quoi ne pouvait, à la longue, prévaloir aucun héroïsme, et ce

1. *Montcalm et Lévis*, p. 221.

qui ne permettait d'autre espoir que la paix, si elle avait pu être conclue sur un de ces succès merveilleux, comme ceux qui avaient marqué les campagnes précédentes.

CHAPITRE VII

Siège de Québec. — Batailles de Montmorency et d'Abraham. — Chute de Québec.

Ainsi commençait la douloureuse année 1759.

Il restait aux Français, du côté de l'ouest, le petit fort de Niagara, défendu par le colonel Pouchot, ingénieur distingué. Plus au sud, le fort de Carillon, témoin de tant d'actions glorieuses, où le colonel de Bourlamaque, d'une valeur froide et d'une intelligence supérieure, réunissait encore à peu près deux mille hommes, mais se voyait menacé d'être abandonné par les Sauvages, toujours peu enclins à lutter contre la fortune déclinante ; en arrière, Montréal, avec l'Ile-aux Noix, que l'on venait de fortifier, pour couvrir, au besoin, une retraite malheureusement trop à prévoir ; mais il était évident pour tout le monde que le premier

et principal effort se porterait sur Québec, suivant le plan dont on savait que Pitt venait de confier l'exécution au valeureux général Wolfe, embarqué le 17 février.

Du côté canadien, malgré l'imminence du danger, malgré la plus héroïque résolution de se défendre à outrance, les folies de l'hiver se poursuivaient encore. Il semblait qu'on voulût s'étoudir de la sorte sur la situation réelle.

« L'évêque de Québec, dit l'abbé Casgrain, l'avait dénoncée par des mandements si énergiques qu'ils avaient soulevé des protestations. Dans celui de cette année (1), il empruntait des accents prophétiques :

1. Mandement du 18 avril 1759. — Dans un autre précédent, l'évêque disait, le 17 février : « De tous côtés, Nos Très Chers Frères, l'ennemi fait des préparatifs immenses ; ses forces, au moins six fois supérieures aux nôtres, se mettent déjà en mouvement ; nos préparatifs sont plus lents ; le fleuve est à peine entièrement navigable ; les semailles qui pressent et qu'on ne saurait faire avec trop de soin vous retiennent dans les campagnes ; le défaut de vivres fait reculer les mouvements autant qu'il se peut. Tout semble nous manquer à la fois, et jamais la Colonie ne s'est trouvée dans un état si critique et si dangereux. Jamais nous n'avons été si dépourvus et menacés d'une manière si vive, si universelle, si opiniâtre. C'est véritablement aujourd'hui plus que jamais que nous devons dire que notre unique ressource est le secours puissant du

« Ce qui doit nous faire craindre, disait-
« il, ce sont les divertissements profa-
« nes auxquels on s'est livré avec plus de
« fureur que jamais : ce sont les excès
« intolérables dans les jeux de hasard ;
« les déguisements impies, en dérision,
« ou pour mieux dire en haine de la Reli-
« gion ; ce sont les crimes plus que ja-
« mais multipliés dans le cours de cet
« hiver. Voilà ce qui nous oblige à tout
« craindre et à vous annoncer que Dieu
« lui-même est irrité ; que sa main est
« levée pour nous frapper, et qu'en effet
« nous le méritons. Oui, nous le disons
« à la face des autels et dans l'amertume
« de notre cœur ; ce n'est pas le nombre
« de nos ennemis, ce ne sont pas leurs
« efforts qui nous effraient et qui nous
« font envisager les plus grands malheurs
« tant pour l'Etat que pour la Religion.

« Voilà la dix-huitième année révolue
« que le Seigneur nous a appelé, quoique
« indigne, à la conduite de ce vaste dio-
« cèse. Nous vous avons vus avec douleur

Seigneur. Faites donc, Nos Très Chers Frères, tous vos efforts pour le mériter... Notre conversion et celle des pécheurs, la persévérance des justes, voilà les grands objets qui doivent nous occuper... »

« souffrir souvent de la famine et de la
« maladie et presque toujours en guerre ;
« mais cette année nous paraît à tous
« égards la plus triste et la plus déplora-
« ble. parce que, en effet, vous êtes plus
« criminels. Avait-on jamais entendu
« parler de tant de rapines honteuses ?
« Avait-on vu dans cette colonie des
« maisons consacrées, pour ainsi dire,
« publiquement au crime ? Avait-on vu
« tant d'abominations ? Dans tous les
« états la contagion est presque géné-
« rale » (1).

1. Dans ce même mandement, l'évêque avait commencé par exposer ainsi les périls dont on était menacé : « Vous avez connaissance, Nos Très Chers Frères, des préparatifs immenses que fait l'ennemi, de ses desseins formés de nous attaquer par quatre endroits différents, du nombre de ses troupes réglées et milices, six fois au moins supérieures aux nôtres ; nous n'ignorons pas qu'il envoie des colliers chez toutes les nations (manière de conclure les traités avec les Sauvages), pour nous les enlever, pour animer contre nous celles qui voudraient conserver une espèce de neutralité ; vous savez qu'il occupe à présent au bas de notre fleuve des ports que nous regardions comme autant de barrières. Vous apercevez tous les motifs de crainte et de frayeur, et vous en êtes sans doute frappés. L'incertitude sur les affaires d'Europe, les dangers auxquels sont exposés les secours que nous attendons, les flottes nombreuses destinées à notre perte, la disette générale de tout ce qui est nécessaire pour se défendre et peut-être pour vivre dans le sein même de la paix, doivent naturellement faire encore plus d'impression sur les esprits .. » Puis après avoir annoncé que « Ninive allait

Et l'auteur ajoute : « Mgr de Pontbriand ne tarda pas à voir fondre sur son diocèse les fléaux qu'il avait prévus, et il en mourut de chagrin » (1).

Quant aux récriminations auxquelles donna lieu sa parole, l'abbé Casgrain cite ces mots de Montcalm, peut-être un peu prompt à se croire visé par elle, mais qui sont en même temps un hommage

périr » le prophète ajoutait que tout n'était pas encore sans remède : « La foi nous apprend qu'une vraie et sincère conversion peut arrêter le bras vengeur de la justice divine et que souvent elle l'a arrêté en effet. Le mal est grand, il est vrai, mais le remède est entre vos mains. « Infidèle Jérusalem, revenez à Dieu », et Dieu, suivant sa promesse, se laissera fléchir. Effacez, Nos Très Chers Frères, effacez promptement le passé par les larmes d'une sincère pénitence : Elles sont bien puissantes sur le cœur d'un Dieu qui ne punit qu'à regret. Renoncez pour jamais à vos désordres, et le Ciel propice à nos vœux dissipera à l'instant tous nos objets de crainte et de frayeur. C'est donc la conversion des pécheurs que nous vous proposons dans ces prières publiques Ames justes, rendez-vous-y assidues ; priez, pleurez, soupirez avec les ministres de l'autel. Demandez avec instance que le Seigneur éclaire les pécheurs sur les malheurs de leurs âmes et qu'il les touche et les convertisse. Ce sont vos frères qui courent à leur perte. Craignez de vous trouver enveloppés dans leur disgrâce. Et vous, pécheurs, nous vous en prions, au nom de Jésus-Christ, au moins ne mettez pas obstacle aux faveurs que nous demandons pour vous. Venez plutôt, nous vous en conjurons, par tout ce qui est capable de vous toucher, venez les solliciter vous-mêmes dans un esprit de douleur et de componction. »

1. *Montcalm et Lévis*, pp. 222, 223.

insconscient, dans leur forme assez maussade : « Le *saint* évêque de Québec vient de donner un mandement pour ordonner des prières publiques et demander à Dieu notre conversion. Le *saint* évêque aurait dû se dispenser d'y parler des mascarades indécentes qu'il prétend y avoir eu, cet hiver, à Québec » (1).

La mission de Versailles arriva sur ces entrefaites, sans encombres, mais les mains vides ou à peu près ; quelques recrues et des approvisionnements pour prolonger l'agonie de quelques jours tout au plus. C'était à vrai dire l'abandon, et une lettre assez embarrassée du maréchal de Belle-Isle ne le faisait que trop comprendre. Bougainville avait pris terre à Québec, le 10 mai, porteur de ce triste message. Montcalm n'en écrivit pas moins au ministre : « J'ose répondre d'un entier dévouement à sauver cette malheureuse colonie ou à périr. » Le gouverneur, aussi, dit l'abbé Casgrain, « mandait à la Cour que la Colonie entière était prête à mourir les armes à la main. Il disait vrai, car, malgré les vices de son

1. *Montcalm et Lévis*, p. 223 (note).

administration (1), sa popularité était immense parmi les Canadiens, et il pouvait en obtenir tout ce qu'il voulait. Il était regardé avec raison comme le père du peuple. On savait qu'il était le seul de tous les gouvernants qui eût pris dans toutes les occasions la cause des colons et que c'était en grande partie pour cela qu'il s'était attiré l'animadversion de l'armée.

« L'évêque et son clergé, dont l'influence était prépondérante, partageaient les mêmes sentiments. Mgr de Pontbriand et lui, unirent leurs voix pour appeler le peuple aux armes. Tous les habitants devaient se tenir prêts à marcher au premier ordre, avec leurs armes, leurs ustensiles et six jours de vivres ; un seul officier, par compagnie devait rester à domicile, avec les vieillards, les infirmes et les malades (2). »

On n'avait plus en perpective maintenant, d'après les rapports de Bougainville, que l'arrivée de la flotte anglaise.

1. Ces vices, d'appès l'abbé Casgrain lui-même, ne paraissent guère avoir été que la faiblesse ou plutôt l'impuissance à réprimer certains abus.

2. *Montcalm et Lévis*, p. 228, 229.

Pour en être informé plus tôt, des vigies avaient été disposées le long du fleuve, chargées de la faire connaître par des signaux. « Les curés, dit toujours notre même historien, avaient ordre, à l'approche de l'ennemi, d'enlever le Saint-Sacrement des églises, avec tous les vases sacrés et les objets précieux, de les transporter dans les lieux de refuge et d'y continuer de remplir les offices de leur ministère auprès de leurs paroissiens (1). »

Le même ajoute encore : « L'évêque de Québec *qui avait la réputation d'un saint*, et qu'on savait attaqué d'une maladie mortelle, avait publié un mandement qui avait été écouté comme le testament du vénérable prélat. Il ordonnait des prières et recommandait à ses diocésains de se battre avec la même vaillance que leurs pères (2). Ils accouraient en foule dans les églises, en atten-

1. Sans doute la circulaire du 5 juin 1759 aux curés de la Colonie, qui donne beaucoup d'autres détails sur les prescriptions à suivre dans l'administration des sacrements.

2. Mandement qui ne nous est pas connu, car il ne semble pas qu'il s'agisse de celui du 18 avril, dont nous parlons plus haut.

dant de se rendre sous les drapeaux » (1).

Ce fut le 26 juin que les envahisseurs parurent sur le Saint-Laurent, et, le même jour, ils débarquaient sans rencontrer de grandes difficultés. Quelques embuscades seulement leur furent dressées dans l'île d'Orléans, en face et au sud-est de la ville de Québec (2). Les forces canadiennes avaient pris position sur la rive opposée, entre les rivières Saint-Charles, à l'ouest, et Montmorency à l'est, formant ainsi une longue ligne que l'on s'empressa de retrancher solidement. C'est ce qu'on appela le camp de Beauport. Montcalm, puis Vaudreuil et Lévis, y étaient accourus du Sud, où ils s'étaient tenus jusques là pour contenir les forces des coloniaux anglais, en attendant que leur présence fût réclamée pour défendre la capitale. Tout ce qui était en état de porter les armes, et même seulement de travailler de ses bras, s'empressait de venir concourir à cette défense.

1. *Montcalm et Lévis*, p. 229.

2. Le Saint-Laurent, en aval de Québec, coule sensiblement du sud au nord, en s'infléchissant quelque peu à l'est.

Les Anglais débarqués, mais rendus circonspects par leurs précédents échecs, et malgré l'ardeur du général Wolfe, ne procédaient qu'avec lenteur et de très visibles tâtonnements. Dès qu'ils se furent bien assurés de l'île d'Orléans, et sans avoir tenté d'autre opération sérieuse, ils passèrent sur la rive opposée du Saint-Laurent, appuyant leur droite à la rivière Montmorency, c'est-à-dire à la gauche des Français; puis, vers le milieu de juillet, leur flotte commença à bombarder Québec, de concert avec quelques batteries établies à la pointe de Lévis, opération destinée surtout à donner le change en Angleterre sur l'inaction réelle à laquelle on était réduit. Quant aux forces effectives en présence, les Anglais estimaient les leurs à neuf mille hommes de troupes de ligne, sans compter, semble-t-il, deux ou trois mille marins qu'ils avaient armés et débarqués, en outre des douze mille hommes, occupés au-dessus de Montréal, dont la jonction avec les assiégeants était grandement problématique. Montcalm estimait avoir en totalité, dans la Colonie, de Québec à Montréal, un peu plus de dix mille hom-

mes, dont trois mille réguliers seulement sous sa main.

On a vu tout ce que l'évêque avait fait pour encourager les Canadiens dans leur défense. Il ne faiblissait pas au moment de l'action. En la voyant approcher, il écrivait à ses sœurs, le 6 juin, avec le calme d'un saint, prêt à tous les événements : « Je ne vous dirai rien des positions présentes ; elles sont telles que vous les savez. Les dangers, pour être plus près, ne me frappent point, parce que la résolution est prise et que je dois m'attendre à tout.

« Vos prières, non pour ma conservation, mais pour mon salut, me seront d'une grande utilité. C'est la seule chose que je vous prie de demander. Peu m'importe de mourir demain, de telle ou telle manière, pourvu que Dieu ait pitié de moi. Bornez donc, mes très chères sœurs, vos vœux, et ne vous embarrassez pas de ma santé ou de ma vie. Que ma seule sanctification vous touche ! »

Bientôt, cependant, pour être à la fois plus à portée de la ville et de l'armée, il était allé s'établir au presbytère de Char-

lesbourg, entre le quartier général de Vaudreuil et la partie nord-ouest de Québec. De là, dit l'abbé Casgrain, « Mgr de Pontbriand, qui se consumait de la maladie qui allait bientôt l'emporter, descendait, cependant, presque chaque jour, consoler les malades de l'hôpital général. » Cette maison, où s'étaient concentrés tous les services hospitaliers, Ursulines et sœurs de l'Hôtel-Dieu, comme étant moins exposée au danger du bombardement, avait consacré aux malades tous ses bâtiments annexes, chapelle, greniers, hangards, etc. « Les trois communautés réunies rivalisaient de zèle et de charité, passaient les jours et les nuits auprès des malades. Les soins délicats qu'elles prodiguaient aux blessés anglais étaient parvenus jusqu'à la connaissance de leurs généraux, qui en avaient témoigné leur gratitude » (1).

Il paraît cependant qu'au début, quelques-unes des bonnes religieuses ne se sentaient pas trop rassurées. Sans leur en faire d'autre reproche, Mgr de Pontbriand, dans un billet du 13 juillet, écri-

1. *Montcalm et Lévis*, p. 289.

vait à la supérieure générale de l'Hôtel-Dieu : « Il n'y a point, Notre Très Chère Fille, de remède contre la peur : ainsi faites ce que vous voudrez. La mère supérieure de l'Hôpital général me marque qu'elle partagera bien volontiers avec vous. (1) » Et, le même jour, il accentuait son impression en écrivant encore à la même : « Vos sœurs, Notre Très Chère Fille, ne sont par encore aguerries. Quand même il tomberait quelques bombes sur votre maison, elles n'y mettraient pas le feu ; elles ne feraient qu'un trou dans les planchers, et je suis persuadé qu'il ne sera pas tué deux religieuses dans tout le bombardement... Fortifiez vos sœurs, et pour cela je prie le Seigneur de vous fortifier vous-même... »

Enfin, le 31 juillet, après une série de démonstrations dont l'effet se bornait à peu près, de part et d'autre, à tenir les adversaires plus ou moins en haleine, le général Wolfe se décida à essayer de frapper un grand coup. Ses troupes, divisées en deux corps, allaient nous atta-

1. A propos de la réunion des services hospitaliers, dont il était question, et qui eut lieu, en effet.

quer, l'un vers notre gauche, sous le brigadier Townshend en franchissant les gués du Montmorency, tandis que l'autre, aux ordres du brigadier Monkton, devait être embarqué, pour prendre terre, suivant l'occurrence qui paraîtrait la plus favorable, vers le centre ou la droite des lignes françaises, que les vaisseaux commencèrent par canonner. On s'observa une partie de la journée ; ce ne fut que vers 5 heures du soir, et sous une pluie d'orage, que la colonne de terre commença à franchir le Montmorency, tandis que l'autre opérait son débarquement ; mais il s'agissait de gravir la pente qui séparait encore les assaillants de nos lignes. Ce fut un assaut plus dur qu'on ne l'avait pensé, et, après deux tentatives, où fut décimé l'ennemi, le général Wolfe, qui suivait de loin l'action, fit sonner la retraite, tandis que Monkton rembarquait ses troupes, en incendiant un de ses transports, pour ne pas le laisser en notre pouvoir. C'était encore une fort belle victoire et les Anglais, d'après Hume (1), avouaient une perte de cinq

1. Hume, *Histoire d'Angleterre*, t. IX, p. 464.

cents hommes tués ou blessés, tandis que de notre côté, on n'en comptait que soixante-dix.

Le plus grand effort de cette journée avait été supporté par le chevalier de Lévis. Montcalm et Vaudreuil lui témoignaient à l'envi leur estime et leur admiration pour sa valeur et la sagesse de ses dispositions. Tous les deux également furent d'accord. sur les mauvaises nouvelles reçues des frontières de l'ouest, au commencement du mois d'août, pour décider que lui seul était de taille à faire face au danger dont on ne pouvait guère douter de ce côté. Il partit donc avec huit cents hommes, dont l'armée se se trouva ainsi affaiblie ; mais, surtout, le gouverneur et le général en chef restèrent, par suite, en présence avec un antagonisme irréductible, auquel il aurait été, plus que jamais, le seul contrepoids utile, étant données la confiance et la sympathie qu'il avait su se concilier des deux côtés.

L'horizon cependant ne tarda pas à paraître s'éclaircir un peu. Les nouvelles de l'ouest n'étaient pas, en réalité,

aussi alarmantes qu'on l'avait redouté ; malgré la chute du très mince fort de Niagara, la défense de Bourlamaque, Langy, Rigaud et des Ligneris continuait d'être aussi active et intelligente que valeureuse ; les armées d'Amherst et de Johnson étaient suffisamment contenues pour ne pas inspirer une crainte immédiate, et la consternation causée chez les Anglais par la défaite de Montmorency, doublée par l'état de santé de plus en plus grave du général Wolfe, commençait à faire envisager que l'entreprise de Québec pourrait bien être abandonnée, pour cette campagne. Dans les premiers jours de septembre, il parut évident que les hauteurs au-delà du Montmorency, ce qu'on appelait le camp du *Saut*, étaient ou allaient être abandonnées. Troupes et matériel étaient repliés de plus en plus sur les vaisseaux ou sur les postes de rive droite. La joie éclatait à Québec, comme à la veille de la délivrance.

Il est certain que dans un conseil de guerre tenu par Wolfe après l'évacuation de son camp de Montmorency, l'avis avait été unanime pour la levée du siège ; le général lui-même avait paru le parta-

ger. Il avait demandé seulement qu'une dernière démonstration fût tentée au dessus de la ville pour sauver l'honneur des armes ; après quoi il donnait sa parole qu'il n'hésiterait pas à ordonner le rembarquement.

La journée qui suivit, en fixant les destinées canadiennes, — on peut dire celles detout un monde, — eut des conséquences si capitales qu'on ne peut manquer de s'y arrêter, puisque nous la rencontrons en marge de notre sujet.

Jusque-là tout s'était passé au nord de la ville de Québec. Au sud, vers la petite anse du Foulon, s'élevaient des falaises regardées comme inaccessibles et dominées par le plateau d'Abraham, que traversaient deux routes aboutissant aux portes de Saint-Louis et de Saint-Jean. Par un concours des plus malheureuses circonstances et d'un aveuglement qui frappa la plupart des chefs français, toute cette partie était absolument négligée.

Montcalm, demeurait convaincu que les falaises en amont de Québec pouvaient défier toute escalade, et

qu'une centaine d'hommes y arrêteraient l'ennemi. Il n'était occupé qu'à fortifier ses lignes de Beauport ; tout le reste lui paraissait négligeable. Vaudreuil était évidemment plus clairvoyant quand il écrivait au colonel de Bougainville, le futur explorateur, qui, depuis le départ de Lévis, avait remplacé celui-ci à son corps d'armée : « Je n'ai pas besoin de vous dire, Monsieur, que le salut de la Colonie est entre vos mains ; que, certainement, le projet des ennemis est de nous couper les communications en faisant des débarquements au nord (1) (non de la villle mais du fleuve) ; il n'y a que la vigilance qui peut y parer (2). » Malheureusement, cet avis fut sans effet, ainsi que l'ordre formel donné au même par le gouverneur d'avoir soin de maintenir sur les hauteurs d'Abraham le régiment de Guyenne, qui y était stationné, pour parer à tout événement, et surtout celui de renforcer le poste du Foulon de cinquante hommes d'élite ; au contraire, en l'absence du commandant de ce poste, il

1. Ceci doit s'entendre de la rive nord du fleuve, qui n'était pas absolument le nord de Québec.

2. *Montcalm et Lévis*, p. 293.

fut remplacé par un autre officier nommé de Vergor, d'une incapacité notoire comme il l'avait montré à Louisbourg, et réputé « le plus mauvais soldat de l'armée. »

Il faut ajouter que, Bouquainville, par une autre aberration, avait annoncé aux postes de Beauport, que, dans la nuit du 12 au 13, il leur ferait parvenir un convoi de vivres par des bâtiments rasant la côte, puis, qu'ayant renoncé à ce projet, il avait négligé de contremander l'avis qu'il en avait donné.

C'est cependant le plateau d'Abraham, qui, après une exploration récente, avait fixé les vues de Wolfe, et que, en cas de succès dans la tentative qu'il allait risquer, il avait choisi comme champ de bataille.

Pensait-il simplement, au soir du 12 septembre, à la démonstration quasi-platonique dont il avait parlé à ses officiers, dans son dernier conseil de guerre? Il avait au moins tout préparé pour que les choses pussent être poussées plus loin, si la fortune du premier moment lui était favorable.

A la tombée de la nuit, toutes les trou-

pes étaient embarquées sur les vaisseaux qui remontaient le fleuve à la faveur de la marée pour se laisser dériver ensuite avec le jusant. Deux fois, dans cette dernière opération, l'attention des factionnaires français de la rive fut attirée par un bruit insolite ; mais au cri de « qui vive ? » les Anglais répondirent sans hésiter : « France » ; une fois même ils ajoutèrent : « Silence, ce sont les vivres », et ils passèrent sans difficulté, dans l'attente où l'on était du convoi de Bougainville.

A la pointe du jour un petit détachement de vingt-cinq hommes choisis prit terre à l'anse du Foulon, suivi bientôt d'un second plus considérable, puis d'un troisième débarqué un peu plus loin. Les vingt-cinq avaient immédiatement commencé l'ascension très laborieuse, mais que rien ne troubla. Arrivés près des sentinelles du poste, ils furent bientôt rejoints par une centaine des leurs ; quelques coups de fusil éclatèrent ; mais le poste, qui ne comptait qu'une trentaine d'hommes, eut à peine le temps de se mettre en défense. Vergor, surpris dans son sommeil, reçut une balle au talon

et se rendit prisonnier. Quelques-uns de ses soldats échappèrent dans l'obscurité, sans résister davantage; et le poste était pris sans autre difficulté. Il n'y en eut pas davantage pour le débarquement général et l'ascension de la montagne par les troupes que Wolfe avait précédées et qu'il rangeait en bataille en toute tranquillité, à mesure qu'elles lui arrivaient. Il s'était établi face à la ville, ayant à sa droite le brigadier Monckton, à sa gauche le brigadier Murray, et plus loin Townshend.

Il était environ 6 heures, quand l'émoi se répandit de proche en proche, de la ville aux différents corps de troupe. Quelques tirailleurs canadiens et sauvages parurent d'abord vis-à-vis de la gauche des Anglais, puis Montcalm arriva, mais presque seul, n'ayant cru, dans le premier moment, qu'à une descente partielle. Il resta stupéfait en apercevant devant lui l'armée de Wolfe toute entière et fit dire à Beauport qu'on lui amenât tout ce qui était disponible, avis qui ne pouvait atteindre Bougainville en temps utile. Trop en hâte, il prit ses dispositions pour attaquer avec ce qu'il put réunir, régiments et miliciens. Vaudreuil,

cependant, qui s'avançait avec une partie des troupes, lui faisait porter par un ordonnance, avant 7 heures du matin, un billet le conjurant de ne pas précipiter l'attaque : « L'avantage, disait-il, que les Anglais ont eu de forcer nos postes devait naturellement être la source de leur défaite, mais il était de notre intérêt de ne rien prématurer. Il fallait que les Anglais fussent en même temps attaqués par notre armée et par quinze cents hommes qu'il nous était fort aisé de faire sortir de la ville, et par le corps de M. de Bougainville, au moyen de quoi, ils se trouveraient enveloppés de toutes parts et n'auraient d'autre ressource que leur gauche pour leur retraite, où leur défaite serait encore infaillible. »

C'était la raison même, et, malgré les fatalités de la nuit, tout pouvait ne pas être perdu encore ; mais il aurait fallu quelqu'un comme le sage Lévis pour faire accepter à Montcalm un avis venant de Vaudreuil. Il rejeta dédaigneusement le message, et, après un simulacre de conseil tenu avec les principaux officiers, il ne songea qu'à brusquer l'attaque. Il

pouvait avoir au plus sur le terrain trois mille cinq ou six cents hommes, la plupart de milices, auxquels manquait l'élite de l'armée. Il les adossa au mur de Québec, faisant face à l'armée anglaise, dont les séparait une profonde dépression de terrain, les coloniaux aux deux ailes, particulièrement à la droite. A 10 heures, il fit sonner la charge qui s'exécuta bravement, mais avec grand désavantage pour nous, les Anglais, restés sur leurs hauteurs, accueillant par un feu terrible les assaillants gênés par la difficulté du terrain et obligés de gravir péniblement une pente assez escarpée, pour aborder l'ennemi. Là, tombèrent deux de nos plus braves officiers, les colonels de Senezergnes et de Fontbonne. Du côté des Anglais le brigadier Monckton eut le corps traversé d'une balle, et Wolfe, en peu d'instants, reçut trois blessures, dont la dernière était mortelle, mais la charge n'en était pas moins repoussée, et les derniers ordres du général mourant achevaient de rejeter les nôtres dans le fond du ravin, d'où il ne s'échappait que des fuyards. Montcalm, en voulant les rallier, fut frappé lui-même à deux

reprises. On ne put que l'emporter mourant dans la ville, en attendant qu'il rendît le dernier soupir.

Tout cela s'était passé avec une telle rapidité que Vaudreuil, à ce moment même, ne faisait qu'arriver sur les lieux avec les dernières troupes réunies sous ses ordres. Tout ce qu'il put faire fut de rallier les milices canadiennes, toujours dociles à sa voix, qui arrêtèrent assez longtemps la poursuite et, par trois fois, repoussèrent héroïquement les régiments de Murray, particulièrement celui des Ecossais, qui avait eu une part très principale au succès des Anglais.

Que faisait, dans ces tristes instants, Mgr de Pontbriand ? Comme le dit son panégyriste, on ne l'avait jamais vu « ému au bruit du canon..., timide et craintif, éviter le péril de la mort qui l'environnait de toutes parts (1). » Il conjurait le Dieu des armées d'avoir pitié de son peuple ; mais il devenait évident que les prières et les supplications de l'apôtre étaient désormais im-

1. *Oraisons funèbres.*

puissantes à arrêter le bras dont il avait, naguère, annoncé la colère.

Montcalm, se sentant blessé à mort, ne paraît pas avoir douté que tout fût fini avec lui, et que même, Québec fût réduit, dès lors, à capituler. Vaudreuil lui écrivit, à dix heures du soir, qu'il allait se replier sur le poste de Jacques Cartier, en amont de la ville ; lui, de sa couche de moribond, fit répondre qu'il approuvait tout, et voulut écrire encore un mot à Townshend, devenu chef effectif de l'armée victorieuse, pour recommander les Canadiens à l'humanité des Anglais. « Un instant après (sans doute 8 à 9 heures), dit l'abbé Casgrain, entra le vénérable évêque de Québec, dont la figure de mourant portait l'empreinte d'une douleur inexprimable. Il le prépara à la mort et lui administra les derniers sacrements que le général reçut avec l'ardeur de sa foi méridionale. Mgr de Pontbriand ne voulut pas le quitter avant d'avoir reçu son dernier soupir... 14 septembre à l'aube du jour (1). » — Ainsi, à l'heure de cette mort, fut-il ré-

1. *Montcalm et Lévis*, pp. 324, 325.

servé au saint prélat d'apporter les suprêmes consolations au grand homme dont il aurait pu se plaindre d'avoir été quelquefois tant soit peu méconnu.

Suivit, à quatre jours de là, la capitulation de Québec, conclue peut-être avec trop de hâte (1), le 18, par le gouverneur de la ville M. de Ramsay, pendant que les débris de nos troupes opéraient leur retraite avec Vaudreuil, qui fut rejoint, le 17, par le chevalier de Lévis, mandé en toute hâte pour prendre le commandement et la succession de Montcalm.

Il est probable que l'évêque suivit le gouverneur dans sa retraite avec la pauvre armée. Nous les retrouvons tous deux, quelques jours plus tard, à Trois-Rivières, puis à Montréal, où Vaudreuil venait prendre la place de Lévis, auquel il écrivait : « J'arrivai dans cette ville le 1er de ce mois (octobre) avec Monsieur l'évêque. Nous abrégeâmes beaucoup les fatigues du voyage en profitant d'une goëlette, qui était aux Trois-Rivières, prête à mettre à la voile. »

1. Vaudreuil venait de mander à Ramsay qu'il était en mesure de lui faire passer des vivres ; mais les habitants étaient affolés.

Un des premiers soins de Mgr de Pontbriand au terme de ce voyage fut d'écrire au ministre ses tristes impressions, en joignant à sa lettre un Mémoire qu'il intitule : *Description imparfaite de la misère au Canada.* « On raisonne ici beaucoup, disait-il, sur les événements qui sont arrivés ; on condamne facilement. Je les ai suivis de près, n'ayant jamais été éloigné de M. de Vaudreuil de plus d'une lieue. Je ne puis m'empêcher de dire qu'on a un tort infini de lui attribuer nos malheurs (1). Quoique cette matière ne soit pas de mon ressort, je me flatte que vous ne désapprouverez pas un témoignage que la seule vérité me fait rendre. »

Puis dans son Mémoire : « Québec a été bombardé et canonné pendant l'espace de deux mois. Cent quatre-vingts maisons ont été incendiées par des pots-à-feu ; toutes les autres criblées par le canon et par les bombes. Les murs de six pieds d'épaisseurs n'ont pas résisté ; les voûtes (caves), dans lesquelles les particuliers

1. C'est, en effet, l'impression qui ressort de ce que nous avons dit précédemment.

avaient mis leurs effets, ont été brûlées, écrasées et pillées, pendant et après le siège. L'église cathédrale a été entièrement consumée. Dans le séminaire, il ne reste de logeable que la cuisine, où se retire le curé de Québec, avec son vicaire. Cette communauté a souffert des pertes encore plus grandes en dehors de la ville, où l'ennemi lui a brûlé quatre fermes et trois moulins considérables, qui faisaient presque tout son revenu. L'église de la Basse-Ville est entièrement détruite ; celles des Récollets, des Jésuites et du séminaire sont hors d'état de service sans de grosses réparations. Il n'y a que celle des Ursulines, où l'on peut faire l'office avec quelque décence, quoique les Anglais s'en servent pour quelques cérémonies extraordinaires. Cette communauté et celle des Hospitalières ont été aussi fort endommagées ; elles n'ont point de vivres, toutes leurs terres ayant été ravagées. Cependant, les religieuses ont trouvé moyen de s'y loger tant bien que mal, après avoir passé tout le temps du siège à l'Hôpital Général. L'Hôtel-Dieu est infiniment resserré, parce que les malades anglais y sont. Il y

a quatre ans que cette communauté avait brûlé entièrement. Le palais épiscopal est presque détruit et ne fournit pas un seul appartement logeable. Les voûtes ont été pillées. Les maisons des Récollets et des Jésuites sont à peu près dans la même situation ; les Anglais y ont cependant fait quelques réparations pour y loger des troupes ; ils se sont emparés des maisons de la ville les moins endommagées ; ils chassent même de chez eux les bourgeois, qui, à force d'argent, ont fait raccommoder quelque appartement, et les mettent si à l'étroit par le nombre des soldats qui y logent, que presque tous sont obligés d'abandonner cette ville malheureuse, et ils le font d'autant plus volontiers que les Anglais ne veulent rien vendre que pour de l'argent monnayé, et l'on sait que la monnaie du pays n'est que du papier. Les prêtres du séminaire, les chanoines, les Jésuites sont dispersés dans le peu de pays qui n'est pas encore sous la domination anglaise ; les particuliers de la ville sont sans bois pour leur hivernement, sans pain, sans farine, sans viande, et ne vivent que du peu de biscuit et de

lard que le soldat anglais leur vend de sa ration. Telle est l'extrémité où sont réduits les meilleurs bourgeois.

« Les campagnes ne fournissent point de ressources et sont peut-être aussi à plaindre que la ville même. Toute la côte de Beaupré et l'île d'Orléans ont été détruites avant la fin du siège ; les granges, les maisons des habitants, les presbytères, ont été incendiés, les bestiaux qui restaient, enlevés ; ceux qui avaient été transportés au-dessus de Québec ont presque tous été pris pour la subsistance de notre armée, de sorte que le pauvre habitant qui retourne sur sa terre avec sa femme et ses enfants sera obligé de se cacher à la façon des Sauvages. Leur récolte, qu'ils n'ont pu faire qu'en donnant la moitié, sera exposée aux injures de l'air, ainsi que leurs animaux ; les caches qu'on avait faites dans les bois ont été découvertes par l'ennemi, et, par là, l'habitant est sans hardes, sans meubles, sans charrue et sans outils pour travailler la terre et couper le bois. Les églises, au nombre de dix, ont été conservées ; mais les fenêtres, les portes, les outils, les statues, les tabernacles ont été brisés.

La mission des Sauvages Abenakis de Saint-François a été entièrement détruite par un parti d'Anglais et de Sauvages; ils y ont volé tous les ornements et les vases sacrés, ont jeté par terre les hosties consacrées, ont égorgé une trentaine de personnes, dont plus de vingt femmes et enfants.

« De l'autre côté de la Rivière au sud, il y a environ trente-six lieues de pays établi, qui ont été à peu près également ravagées et qui comptent dix-neuf paroisses, dont le plus grand nombre a été détruit. Ces quartiers n'ont aucune denrée à vendre et ne seront pas rétablis d'ici à plus de vingt ans dans leur ancien état. Un grand nombre de ces habitants, ainsi que ceux de Québec, viennent dans les gouvernements de Montréal et des Trois-Rivières ; mais ils ont bien de la peine à trouver des secours. Les loyers dans les villes sont à un prix exorbitant, ainsi que toutes les denrées... L'année prochaine, il sera difficile d'ensemencer, parce qu'il n'y a pas de labours de faits.

« J'atteste que, dans cette description

de nos malheurs, il n'y a rien d'exagéré, et je supplie nos seigneurs les évêques et les personnes charitables de faire quelques efforts en notre faveur ».

« Le 5 novembre 1759. »

CHAPITRE VIII

Retraite de l'Evêque à Montréal. Dernier effort du Canada. Mort de Monseigneur de Pontbriand.

En accomplissant son triste exode, pour ne pas abandonner la partie de son diocèse encore française, Mgr de Pontbriand avait laissé comme grand-vicaire à Québec, un de ses chanoines, l'abbé Briand, son secrétaire, auquel l'unissaient les liens d'une pleine confiance et d'une paternelle amitié, depuis que, tout jeune encore, ce digne prêtre, qui devait être son successeur, avait quitté avec lui les rives bretonnes, pour le suivre en Nouvelle France.

Arrivé à Montréal, et d'abord installé, semble-t-il, à l'Hôpital Général, puis bientôt au séminaire sulpicien, dirigé par l'éminent abbé de Montgolfier, prêtre originai-

re du Dauphiné, dont le cœur s'était voué ardemment à la Colonie, il dût faire trêve à sa douleur patriotique, pour se souvenir qu'il avait, avant tout, charge des âmes. Des questions multiples et compliquées se posaient à lui dans ce domaine. Que devait-il absoudre ou condamner dans certains actes plus ou moins imputables aux nécessités de la guerre? Comment concilier ce qu'il devait à la France avec les intérêts de son église, soumise qu'elle était de fait, en très grande partie, au pouvoir de ses conquérants? Ceux-ci avaient bien juré de respecter la liberté du culte catholique, mais que de sagesse et de ménagements étaient nécessaires pour ne pas voir s'élever d'obstacles à l'exécution de cette promesse!

Sur le premier point, il écrivait, dès le 11 octobre, à M. Briand: « A l'égard de tous les vols faits au Roi par les Français même, je suis comme vous embarrassé. On peut regarder ces effets comme abandonnés. Obligation de s'en confesser toutes les années, parce que peut-être on obtiendra une remise. » Puis dans une autre lettre au même, du 14 décembre: « Tout ce qui a été pris dans le camp de

Beauport, après que nous l'eûmes abandonné, est bien pris.

« Les maraudeurs, soldats miliciens, qui ont pris des vivres, dans les paroisses voisines, ne paraissent pas être obligés à restituer. La nécessité était au moins grave. On pouvait présumer de la volonté raisonnable. Les puissances ne paraissaient pas. Il y a eu, dit on, une permission presque expresse ou au moins interprétatoire. Nombre d'officiers prétendaient que cela était permis. En tous cas, dans un temps de tranquillité, on pourra obtenir une remise de la part de ces paroisses. Les maraudeurs ont pu être dans la bonne foi et ne sont pas devenus plus riches. Imposez quelques aumônes en esprit de restitution ; exigez une disposition de faire ce qu'on leur dira dans des temps plus heureux, dans lesquels ils se confesseront de cet article. Il est comme impossible de restituer en nature, à moins qu'on ait les effets. Il faudrait bien des ordonnances (?) pour réparer le tout.

« Ce qui a été pris, avant la bataille du 13 juillet, dans les magasins du Roi, doit être restitué. On pourrait suspendre dans

l'espérance d'une remise. Ceux qui ont pris après la bataille du 13 ont agi dans la bonne foi, pour ne pas laisser rien à l'ennemi. Le Roi est censé l'abandonner. »

« Les vols faits dans les voûtes des particuliers pendant le siège paraissaient inexcusables ; cependant, bien des particuliers doivent être présumés dispensés. Les vols qui regardent les vivres sont bien favorables (?). En général, tous ceux dont les voûtes ont été incendiées ou pillées par les Anglais sont aussi dispensés. »

Quant aux précautions à prendre pour ne pas indisposer inutilement les Anglais, il y revient sans cesse, tant vis-à-vis de M. Briand que des religieuses hospitalières, recommandant particulièrement à celles-ci de parler très peu de religion aux malades hérétiques :

«... Je vois avec plaisir que le gouvernement sous lequel vous êtes présentement vous favorise. Il le fera encore davantage par la bonne conduite que la communauté aura à l'égard des pauvres malades. Je vous conseille de ne pas leur parler beaucoup de religion ; ils pour-

raient s'en indisposer. La piété et la modestie de votre conduite feront plus d'effet, si Dieu le juge à propos. Il faut se prêter à tout ce qu'on vous demandera, et vous gêner pour tout ce qui peut être utile aux malades. La religion chrétienne exige pour les princes victorieux et qui ont conquis un pays, toute l'obéissance, le respect que l'on doit aux autres, de sorte, Mes Très Chères Filles, que vous et toutes vos sœurs pouvez avoir le même mérite que lorsque vous serviez les Français... » (1).

«... Je prévois toutes les misères que vous allez ressentir cet hiver. Que ne puis-je trouver des moyens pour y remédier. Une communauté fervente est toute puissante auprès de Dieu. J'écris à M. le gouverneur de Québec, et je vous y recommande. Je suis persuadé que vous vous conduirez de façon à ne mériter de sa part aucun reproche. Le roi d'Angleterre étant maintenant, par conquête, souverain de Québec, on lui doit tous les sentiments dont parle l'apôtre saint Paul. On m'a dit que vous étiez surchargées

1. A la supérieure générale de l'Hôtel-Dieu, 12 octobre 1759.

de malades. Je m'en réjouis parce que c'est une occasion pour vous d'exercer la charité. Je vous souhaite à toutes beaucoup de joie, de courage et de patience. Vous aurez tout cela si vous vous persuadez bien que votre situation vient de Dieu et qu'on doit s'y soumettre amoureusement. Je sais bien que les premiers mouvements sont contraires ; mais la réflexion inspire bientôt les sentiments du saint homme Job... » (1).

Le même jour, en effet (13 novembre), il écrivait au général anglais Murray :

« Si ma santé me le permettait, j'aurais l'honneur de vous assurer de mes très humbles respects et de vous recommander les trois communautés religieuses. Me serait-il permis de vous supplier de défendre aux troupes et aux autres d'entrer dans les appartements qu'elles occupent, suivant leurs règles et leurs privilèges ?

« Elles ne m'ont pas laissé ignorer vos bontés, et j'espère qu'elles se conduiront de façon à ne mériter aucun reproche.

1. A la supérieure générale de l'Hôtel-Dieu de Québec, 13 novembre.

C'est ce que je leur recommande expressément, ainsi qu'à tout le clergé.

« Pour moi, je me conduirai toujours suivant les grands principes de la religion chrétienne, et comme tous les évêques qui ont des diocésains qui dépendent de deux souverains, et si quelqu'un du clergé s'écartait de ces principes, je serais le premier à y remédier, et M. Briand, mon grand vicaire à Québec, que j'ai l'honneur de vous recommander, entrera dans mes vues. »

Autres avis sur le même sujet :

«... Soyez attentif pour que ni les prêtres ni les religieuses ne parlent point de religion aux malades anglais. M. Murray me prie de donner des ordres bien précis. Veillez aussi pour le même article à l'Hôtel-Dieu et aux Ursulines...

« Je vous ai marqué que j'approuvais qu'à l'égard des catholiques, vous faisiez bien de ne point administrer le saint viatique, de ne faire qu'une onction et de ne les confesser que d'une manière générale, et de faire le tout le plus secrètement qu'il était possible. Il me paraîtrait, par votre lettre, que M. Murray ne serait pas même content de cette conduite... Il faut

craindre de se brouiller, pour éviter de plus grands maux. A l'article de la mort on pourrait absoudre sans prévenir le malade et sans que personne s'en aperçoive...

« A l'égard des Canadiennes qui se sont mariées devant le ministre, vous n'avez que des avis charitables à leur donner, et encore on peut s'en dispenser, si vous prévoyez qu'ils soient inutiles, comme je le pense...

« Quoi qu'il en soit, dans la pratique, refusez l'absolution, quand ce ne serait qu'à cause du crime commis, et obligez à la séparation *propter periculum seductionis*, le tout dans le tribunal... » (1).

Plus tard enfin, et résumant toutes ces instructions :

« Vous ne sauriez trop engager messieurs les curés à user de toute la prudence possible. Nous ne devons point nous mêler de tout ce qui regarde le temporel. Le spirituel doit seul nous occuper » (2).

C'est ce langage qui faisait dire à son

1. Lettre à M. Briand, décembre 1759.

2. Id. 16 février 1760.

panégiriste que, « gémissant dans le fond de son cœur sur les malheurs de son peuple, il mettait tout en usage pour le consoler et le soutenir dans son affliction. Il envoie à ses prêtres éloignés du premier pasteur les règles de conduite les plus sages et les plus utiles dans les circonstances critiques où ils pouvaient se trouver, sans donner aucune prise sur lui, dans ses écrits, ni à la puissance qu'il chérit, ni à celle qui le menace. »

Une attitude si sagement mesurée eut d'heureux effets sur les dispositions des Anglais à l'égard des populations catholiques passées sous leur domination. Les religieuses hospitalières, surtout, furent bientôt l'objet de toutes leurs sympathies. L'Anglais Knox ne tarit pas d'éloges à leur sujet ; « celles de l'Hôpital général en particulier, dont il eut l'occasion de connaître la charité et le dévouement... « Quand, dit-il, nos pauvres sol-
« dats recevaient l'ordre de sortir de nos
« détestables hôpitaux militaires pour y
« être transportés, ils ne pouvaient nous
« exprimer leur joie et leur contente-
« ment » (1).

1. *Montcalm et Lévis*, pp. 342, 343.

Cette sollicitude pour les intérêts de ses diocésains, violemment séparés par la conquête, ne détournait point l'évêque des devoirs qu'il voulait remplir jusqu'au bout vis-à-vis des restes du troupeau ainsi réduit, sans qu'il perdît encore tout espoir d'une résurrection providentielle, et fidèle surtout à la mémoire des braves qui avaient donné leur sang pour la patrie canadienne.

Dans un mandement du 28 octobre, il disait :

« Il n'est personne parmi vous, Nos Très Chers Frères, qui ne ressente la triste situation de cette colonie. Heureux ceux qui, sans l'attribuer faussement et témérairement aux causes secondes, y reconnaissent le bras vengeur du Seigneur et s'y soumettent ; plus heureux ceux qui travaillent avec un saint zèle à détruire en eux-mêmes et dans les autres, les désordres que nous vous avons, dans l'amertume de notre cœur, reprochés par notre dernier mandement, et qui, dès lors, nous faisaient craindre et presque annoncer ce que nous voyons ! Le mal est grand, Nos Très Chers Frères; Dieu seul peut y remédier, mais, si cha-

que particulier ne réforme totalement sa conduite, pourrions-nous raisonnablement espérer qu'il cessera de nous punir ?... Si vous revenez sincèrement à lui... il trouvera dans sa toute puissance mille moyens de rétablir cette colonie qui touche à sa ruine. Vos prières alors lui seront agréables, et rien ne vous sera refusé.

« Vous n'y oublierez pas ceux qui se sont sacrifiés pour la défense de la Patrie. L'illustre nom de Montcalm, celui de tant d'officiers respectables, ceux des soldats et des miliciens ne sortiront point de votre mémoire. Par inclination, par devoir, vous prierez avec ferveur pour le repos de leurs âmes. Les riches ajouteront des aumônes abondantes. Les circonstances présentes exigent qu'on retranche non seulement le superflu, mais encore l'utile même, pour assister nos frères qui autrefois assistaient les autres. »

Après quoi, deux services solennels étaient ordonnés pour les héros de la dernière campagne, avec le chant répété, non plus, hélas ! du *Te Deum*, mais du *Miserere*, et des litanies de la sainte

Vierge, à la fin de toutes les messes, celles-ci objet particulier de la confiance du pieux prélat.

Puis, quand revint le temps du carême (1), il fit encore entendre les mêmes accents :

« Il est vrai, Mes Très Chers Frères, que la triste et fâcheuse position de la Colonie, bien loin de nous porter à diminuer les pénitences prescrites par notre mère la Sainte Eglise, semble exiger que chacun de nous y en ajoute de nouvelles, et se livre avec un saint courage aux plus grandes austérités corporelles, pour fléchir la justice de Dieu et attirer ses miséricordes; cependant l'extrême difficulté de trouver des vivres maigres nous fait juger que, pour condescendre à la dureté des temps, il est de notre devoir de vous dispenser de l'abstinence prescrite, pendant une partie du carême.

« Vous la connaissez mieux que nous, Mes Très Chers Frères, cette position critique de la Colonie ; vous en sentez la misère présente, vous en prévoyez les suites fâcheuses pour le temporel des

1. Mandement du 4 février 1760.

peuples : vous portez vos vues encore plus loin, et vous craignez, avec raison, que la Religion ne se perde insensiblement dans ce diocèse, dont la foi a toujours été si pure. Cette année doit naturellement décider de notre sort. Il n'est personne parmi vous qui ne fasse à cette occasion les réflexions les plus sérieuses, personne peut-être qui ne soit touché aux larmes. C'est ce qui nous fait présumer que votre piété trouvera mille moyens de suppléer à la pénitence prescrite dans le temps du carême et dont nous allons vous dispenser en partie.... »

Le digne évêque évitait naturellement de parler publiquement des opérations de guerre auxquelles on pouvait songer encore. Dans ses lettres même, il était d'une extrême prudence à cet égard, sachant que « le trop en cela ne fut jamais perdu ». A peine quelques allusions comme celle-ci, dans ce qu'il écrit à l'abbé Briand, le 24 janvier 1760 : « Je conçois que tous les bruits qui se débitent dans vos quartiers doivent troubler l'Hôpital Général et beaucoup de monde. Cependant, je me rassure sur la prudence de nos généraux et sur l'honnêteté du gou-

vernement anglais, qui ne doit pas être étonné si on faisait quelques efforts et qui n'en rendrait pas responsables, ceux qui sont actuellement sous sa domination. Je ne puis vous dire si effectivement on fera des tentatives. Je n'entre point dans les secrets du cabinet. Le public parle, paraît de bonne volonté ; les généraux se taisent. »

Cependant Lévis, successeur nommé de Montcalm, et en plein accord avec Vaudreuil, n'avait pas tardé à former un plan des plus hardis, en vue de prendre une revanche des derniers évènements. Il ne s'agissait de rien moins que de se retourner sur Québec et de tâcher d'emporter cette place d'assaut. en plein hiver. Mais les vivres manquaient, au moment de l'exécution. Ce fut un obstacle qu'on ne put surmonter, quoiqu'on fût resté assez tranquille à Montréal, du côté des Anglais du sud et de l'ouest.

Avec la fin de l'hiver, l'entreprise devenait plus réalisable. On s'était au moins assuré de la subsistance en pain. Au lieu de se lasser, l'ardeur et le dévouement des Canadiens ne faisaient que croître,

malgré le peu de chances favorables dont on pût se flatter. Lévis résolut de ne pas attendre davantage, et, le moment venu, le concours de Mgr de Pontbriand ne lui fit pas défaut.

« Mgr de Pontbriand et son clergé, dit l'abbé Casgrain, avaient, en effet, poussé le peuple à l'expédition comme à une croisade. Les chaires de toutes les églises avaient retenti de prières et de prédications. L'évêque de Québec, qui n'avait plus que deux mois à vivre, s'était arraché de son lit pour faire un appel suprême à ses ouailles. Sa parole avait été écoutée » (1).

Et le général, en ouvrant la campagne, écrivait à Bougainville, stationné à l'Ile-aux-Noix (probablement le 20 avril) : « Je partirai demain matin. Les prières sont pour nous. Dieu veuille qu'elles soient exaucées ! Monsieur l'évêque a fait un beau mandement. »

Ce mandement, du 17 avril, renouvelait, en peu de mots, ses exhortations précédentes, disant :

« Depuis le commencement de l'hiver,

1. *Montcalm et Lévis*, p. 350.

vous n'avez point cessé, Nos Très Chers Frères, d'adresser au Seigneur les vœux les plus ardents dans la ferme confiance d'obtenir sa faveur. Il semble que le plus grand nombre d'entre vous s'est livré avec plus d'ardeur aux exercices de piété. Les grands ont donné l'exemple, le peuple l'a suivi. C'en est assez pour espérer avec confiance la protection du Ciel sur les opérations de cette campagne, examinées, dirigées et exécutées avec soin par celui qui gouverne avec tant de prudence et de douceur cette colonie. Les obstacles occasionnés par la disette générale se trouvent heureusement, et pour ainsi dire, contre toute espérance, levés. Déjà les troupes et les milices, animées d'un nouveau courage, partent avec joie, sous la conduite d'un général dont la famille a donné à l'Etat tant d'illustres défenseurs, et qui sait conserver, dans l'action la plus vive, cette tranquillité d'âme qui fait les grands hommes. Continuons, Nos Très Chers Frères, de recourir au Seigneur, encore avec plus de ferveur, s'il est possible, et espérons tout de son bras tout puissant. »

C'est ici que se place au tout premier plan, le chevalier de Lévis (1), que louait si justement Mgr de Pontbriand ; lequel, jusque là, avait été surtout un admirable chef de second ordre, un sage conseiller, le modérateur écouté entre les fâcheuses rivalités que nous avons eues sous les yeux, et qui, maintenant, va prendre la tête, mais dans une situation quasi-désespérée. Egal à Montcalm par la vigueur, la décision, le coup d'œil et les qualités militaires de tout genre, il ne le cédait pas davantage à Vaudreuil par la prudence, les sages ménagements et les procédés paternels qui avaient valu au gouverneur les sympathies spéciales de la Colonie.

La marche de l'armée fut rapide et l'éveil ne fut donné, à Québec, d'une façon toute fortuite, que le dimanche 27, au moment où on arrivait, à une lieue de la ville, au village de Sainte-Foie, touchant à l'ouest les plaines d'Abraham, théâtre de la dernière bataille de Montcalm.

1. Depuis duc et maréchal de Lévis.

Le gouverneur Murray, informé sur l'heure, se hâta de prendre l'offensive et de faire sortir ses troupes, au matin du 28. Des deux côtés, les forces étaient au nombre à peu près égal de quatre à cinq mille hommes, mais avec une grande supériorité d'artillerie chez les Anglais. On se trouvait rangé presque sur le même terrain que celui de la bataille du 13 juillet, mais dans des positions inverses, Lévis occupant celles où, autrefois, s'était établi Wolfe.

Un feu d'artillerie formidable, ouvert par les batteries anglaises engagea l'action et fit faire à Lévis un léger mouvement de retraite, que Murray prit pour un commencement de fuite. Sans plus tarder, il ordonna une charge, mais dont le résultat tourna complètement contre lui. La lutte, alors, s'engagea furieuse sur toute la ligne ; plusieurs fois un moulin, situé sur notre gauche, fut pris et repris avec des pertes terribles de part et d'autre, mais finalement, il resta en notre pouvoir. Notre centre, composé principalement de troupes canadiennes resta toujours et remarquablement inébranlable, décimant les ennemis par un feu d'une

extraordinaire précision. Lévis avait l'espoir d'exterminer ceux-ci complètement, en les faisant tourner par leur gauche, et leur coupant ainsi la retraite ; mais l'ordre donné à cet effet ne fut exécuté que partiellement, d'où un résultat incomplet, car les Anglais dans leur épouvante, prirent la fuite avec une telle précipitation que la plupart purent gagner les portes de la ville, en abandonnant seulement leur artillerie et leurs munitions, ainsi que leurs morts et leurs blessés.

Ce fut cependant encore une belle victoire, quoique le chiffre des pertes se fût à peu près compensé des deux côtés. Les Anglais avouaient que, pour eux, il dépassait mille tués, blessés ou disparus.

Le Canada retentit immédiatement du bruit de cette glorieuse journée. L'espoir revint dans toute la Colonie ; on se crut sauvé ; mais il aurait fallu prendre la ville de Québec pour couronner le triomphe et le rendre décisif.

On ouvrit la tranchée au milieu de difficultés inouïes, dans une terre encore durcie par les gelées de l'hiver.

Les approches furent même poussées, en quelques jours, assez près des remparts ; malheureusement, on ne disposait que d'une artillerie insuffisante, comme quantité et surtout comme qualité, qui ne permettait pas de faire brèche. La question suprême était de savoir, maintenant que la mer était libre, qui de la France ou de l'Angleterre viendrait au secours de ses nationaux. Or ce furent les couleurs anglaises qui parurent sur le Saint-Laurent. Quelques vaisseaux d'abord, mouillés, dès le 15, dans la rade de Québec, et précédant une flotte entière. Lévis, la mort dans l'âme, vit trop clairement qu'il n'avait plus qu'à lever le siège et tâcher de sauver son matériel, en le rembarquant sur ses transports, ce qui n'eut pas lieu sans un combat où le capitaine du bâtiment français, *L'Atalante*, rejoint par deux frégates anglaises, soutint une lutte restée légendaire.

Lévis, rentrant à Montréal à la fin du mois de mai, y retrouvait Vaudreuil, tous deux décidés, quoique sans espoir, à y attendre encore le dernier assaut de toutes les armées réunies contre eux,

Mais c'était maintenant la suprême agonie, — et c'était aussi, à la même heure, celle de Monseigneur de Pontbriand.

Depuis deux ans, comme nous l'avons vu, il languissait, sans cependant se laisser abattre, malgré les infortunes publiques qui ajoutaient aux souffrances de la maladie tant d'angoisses douloureuses pour son cœur. Dans ses lettres à sa famille, à l'abbé Briand et autres correspondants, on voit que le corps se consume, mais que l'âme est toujours vivante. Il parle, toujours rapidement et brièvement, de sa santé, pour satisfaire la sollicitude de ses amis. Mais à peine peut-on juger le genre de consomption qui l'emporte. Il parle d'un catharre incessant ; il tousse, avec privation habituelle de sommeil ; un mouvement de fièvre presque constant. Il ne croit pas, cependant, que la poitrine soit attaquée. Les médecins l'assurent, de temps en temps, que son état est meilleur ; il le croit faiblement, mais il est toujours sur pied ; rien ne l'arrête, quand il y a un devoir à remplir. En réalité, « il meurt de chagrin », comme le dit l'abbé Casgrain, et il sem-

ble que ce soit l'insuccès final de Lévis qui lui porte le dernier coup.

Le 19 mai, au moment même de la rentrée des troupes qui viennent d'échouer devant Québec, il sent que l'heure s'approche pour lui, il ne veut pas tarder davantage à adresser ses adieux à son peuple, et il le fait, d'une manière touchante, par l'intermédiaire de ses chanoines, auxquels il donne de sages avis pour la vacance du siège, qu'il prévoit imminente, mais sans autre émotion :

Il les rassemble pour leur dire :

« Depuis plus d'un an et demi vous me voyez attaqué d'une maladie mortelle, et moi-même je me persuadais que chaque mois serait la fin de ma carrière. Dispersés que vous êtes par notre permission et la nécessité des temps, je crois devoir, en qualité de père, d'évêque, j'ose dire d'ami, vous communiquer mes sentiments.

« J'ai toujours été, et je suis pénétré d'une amitié sincère pour vous en général et en particulier. J'ai remis toutes les petites discussions du cérémonial ou autre matière, à des temps plus favorables. Si je suis entré dans les discussions que

vous avez eues avec M. le curé et le séminaire, c'est dans un esprit de paix et dans le dessein de rapprocher les esprits; n'ayant point sollicité ni pour l'un ni pour l'autre aucune personne, quoique j'aie été en lieu de le faire. S'il a paru quelque chose de contraire aux sentiments intérieurs, j'en suis fâché, parce que vous l'avez été.

« Quoique vous soyez tous séparés et qu'il paraît que vous ne fassiez plus un corps, quoique j'aie donnée à mes grands vicaires, suivant les privilèges du Pape, des pouvoirs qu'ils peuvent exercer, même après ma mort; comme je vous ai autorisés à cette dispersion, je crois que, quand vous apprendrez ma mort, vous devrez vous réunir dans l'endroit le plus facile et pourvoir à la vacance du siège, en nommant des grands vicaires, sur quoi je vous prie d'avoir attention à ce que je vous demande pour le bien de ce pauvre diocèse:

« 1° Continuez mes grands vicaires, parce qu'ils ont des connaissances essentielles et presque toutes celles que j'ai; par ce moyen, on ne pourra faire la

moindre difficulté sur votre nomination, sauf à vous à en nommer d'autres.

« 2° Ne multipliez pas les charges de promoteur, official; tout cela comporterait quelque confusion, quelque difficulté pour leur assigner des endroits.

« La nomination faite, quoiqu'il parût que les chanoines dussent être réunis et former un chapitre pour que les grands vicaires, dans les cas difficiles, y eussent recours, nous croyons que vous pouvez vous disperser, étant presque impossible que vous puissiez, dans les circonstances présentes, vous réunir, et j'ose dire que, *propter difficilem recursum,* et à cause des circonstances présentes, j'ai pouvoir de vous y autoriser, jusqu'à ce qu'il en soit ordonné autrement par qui il appartiendra.

« Je me recommande, Messieurs, à vos prières, avec la même instance qu'un évêque moribond a coutume de le faire, et avec une confiance toute particulière.

« Je suis avec le plus tendre et parfait attachement, Messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur.

« H. M., évêque de Québec.

« A Montréal, ce 19 mai 1760 ».

Trois semaines plutôt, inclinant déjà vers la tombe, notre pauvre évêque avait tenu à prendre ses dernières dispositions, par testament olographe, daté du 25 avril, avec ratification du 1er mai (1).

Il laissait à son second frère, le comte de Névet, ce qui lui restait de bien patrimonial, à la charge d'acquitter neuf mille livres dues au chanoine de Tonnancourt, c'est-à-dire, en réalité, autant de dette que de bien, ou peu s'en faut.

Il ordonnait des funérailles aussi simples que possible, avec quelques gratifications à M. Hubert, son secrétaire, et à ses domestiques.

Le reste, à peu de chose près, était plutôt des marques de souvenir et d'affection que des legs d'une valeur appréciable :

A ses sœurs de la Visitation, toutes ses croix et anneaux, à l'exception d'un de ceux-ci qui sera donné à M. de la Motte-Picquet.

A M. l'abbé Briand, ses burettes et plateau d'argent.

1. Ce testament fut déposé le 8 juin, jour même de la mort du prélat.

A l'Hôpital général, son linge d'église, ceintures, gants et mîtres.

A M. l'abbé de Montgolfier, tous ses papiers secrets et de famille.

Tous ses livres au séminaire de Montréal.

Au même séminaire « qui a pris soin de lui », tous ses effets, meubles, argenterie et espèces ; en cas de non acceptation à l'hôpital général de Montréal (Sœurs grises de Mme d'Youville).

Pour exécuteurs testamentaires : M. de Montgolfier, à son défaut, l'abbé Briand, et, faute de celui-ci, l'abbé Marchand, curé de Montréal.

On remarquera les témoignages très spéciaux de confiance à l'abbé de Montgolfier, dont nous avons dit un mot et qui de jour en jour, jusqu'au dernier moment, devint plus cher à son évêque, dont il devait recueillir le dernier soupir.

On remarque aussi qu'il n'était question d'aucun legs de charité, et il en donnait la trop juste raison, au même abbé de Montgolfier : « Vous direz aux pauvres que je ne leur laisse rien en mourant, parce que je meurs moi-même plus pauvre qu'eux ». En effet, sa charité

n'avait jamais manqué de s'exercer jusqu'à l'excès, et n'avait eu que trop d'occasions de le faire.

Les derniers moments approchaient dans un calme qui ne se démentit jamais: « Le Seigneur, disait-il quelquefois, me fait de grandes grâces en mourant ; je meurs sans souffrir des douleurs trop aigües; il ménage ma faiblesse, ma sensibilité. Je meurs dans un temps où les affaires de la Colonie sont en bien mauvais état ; il épargne à mon cœur une croix qui lui serait bien rude (1) ».

L'agonie, presque insensible, se prolongea jusqu'au dimanche 8 juin, à trois heures du soir. Alors, dit son panégyriste déjà plusieurs fois cité, « il meurt en digne pontife, et, dans ces derniers moments, la force de son esprit et la grandeur de sa religion se manifestent tout entières ; il meurt, non point comme les lâches ont coutume de mourir, dit l'Ecriture, mais il meurt en chrétien, en héros de la Religion, en évêque et en saint, touché du repentir le plus amer de ses fautes et du scandale qu'il croit avoir donné et dont

1. Oraison funèbre.

il demande pardon publiquement; d'une foi pure et vive, d'une espérance ferme qui ne craint point d'être confondue, d'une charité parfaite et d'une entière conformité à la volonté de Dieu, qu'il adore du plus profond de son cœur. Il meurt en héros de la Religion, tout couvert des blessures qu'il a reçues dans les combats de la milice chrétienne et troué (percé?) des traits mêmes de sa charité, ne respirant que la gloire de Dieu et le salut des âmes confiées à ses soins..... Il meurt en évêque plein de tendresse pour son église, qu'il recommande à ses prêtres, comme autrefois Jésus-Christ recommandait à ses apôtres l'Eglise qu'il venait de fonder sur la terre, ramassant ce qui lui reste de force dans un corps mourant, pour les exhorter à exercer les fonctions de leur zèle, à persévérer dans la prière et à réparer les fautes qu'il disait avoir commises dans les fonctions de son ministère. Il meurt *en saint*, dans le baiser du Seigneur, plein de vertus et de mérites, suivi de toutes les bonnes œuvres qu'il a pratiquées pendant sa vie et précédé des âmes qu'il a gagnées à Jésus-Christ, lesquelles, comme autant de té-

moignages de sa fidélité et de ses vertus, sollicitent hautement, auprès du Souverain Juge, la couronne de Justice que Dieu, dont les paroles ne passeront jamais, a promise à ceux qui auront généreusement combattu pour sa gloire.

« Il est mort, poursuit enfin l'orateur, ce grand prélat, digne d'une plus longue vie, si nous avions été nous-mêmes dignes de le posséder plus longtemps, et si lui-même n'en avait abrégé le cours par les pieux excès de son zèle et de sa charité. »

Telle fut la fin d'un apôtre que nous ne croyons pas indigne d'un souvenir de ses deux patries.

Si nous voulons achever de nous le représenter au physique et au moral, un peintre canadien nous a conservé ses traits dans un portrait qui n'est pas d'un grand artiste, quoiqu'il puisse passer pour un chef-d'œuvre dans la galerie des autres évêques de Québec, assemblage, à vrai dire, des plus déplorables caricatures; — évidemment, le génie des arts n'avait pas fait partie de notre importation sur

les bords du Saint-Laurent. — Quoiqu'il en soit, cette très médiocre effigie nous montre un front développé, des yeux vifs et perçants ; le nez est plutôt fort, la bouche souriante ; le menton a tendance à se doubler un peu ; le visage plein est encadré de longs cheveux blonds, — nous disons *blonds*, d'après ce que lui-même écrit à son frère de Névet : « ... Dans ma jeûnesse on disait que je vous ressemblais, *les cheveux blonds*, les yeux je ne sais... » La physionomie respire une fine bonhommie, et l'ensemble du tableau indique une robuste structure.

Et maintenant, pour compléter par quelques détails l'esquisse de la physionomie morale, il est presque inutile de dire que la caractéristique de la vie de Mgr de Pontbriand fut la sainteté, qu'il s'efforça toujoùrs de développer en lui, qui porta même quelquefois une espèce d'ombrage à certains, qui croyaient y voir un blâme pour eux-mêmes... « Le *saint* évêque », dit et répète, par exemple, Montcalm, avec une pointe d'ironie amère ; sainteté qui, cependant, n'avait rien de chagrin et se gardait de toute exagération. « Eloigné dans sa doctrine des sentiments d'une mo-

rale sévère et des opinions trop relâchées, il l'était aussi, dans la pratique, des excès d'un zèle outré et des défauts d'une trop molle indulgence... Sa vertu, toute solide qu'elle était, n'avait rien de cet air farouche plus propre à lui susciter des ennemis qu'à lui gagner des partisans ; elle ne se montrait en lui que sous des dehors tout à fait aimables, et personne ne sut mieux allier tout ensemble les devoirs de la société avec ceux de la Religion, les bienséances du monde avec les règles de l'Evangile » (1). On a vu, toutefois, combien il savait être énergique, au besoin, vis-à-vis des désordres que sa conscience lui faisait un devoir de refréner, et cela sans égard pour les personnalités les plus hautes. En un mot, si, dans le cours de ce triste XVIII[e] siècle, le relâchement s'était fait sentir dans le corps même du clergé, surtout aux premiers rangs, nul n'en avait été moins atteint et ne s'était tenu dans une ligne plus exemplaire que l'évêque de Québec.

Ce qui le distinguait, en dehors de ce caractère d'éminente vertu, c'était un

1. Oraison funèbre.

patriotisme ardent; et, quand on s'est demandé, dans ces derniers temps, si l'idée de Patrie était antérieure à la Révolution, les seuls mandements de Mgr de Pontbriand auraient suffi à répondre, tant s'y montrent, à chaque ligne, les appels les plus enflammés, les sentiments que nous avons tant de fois retrouvés sous sa plume, en conformité avec tous ses actes. Il est vrai que ce patriotisme n'était pas seulement celui du Français, mais aussi du Français Canadien. Dès la première heure, en effet, il s'était attaché à sa seconde patrie par des liens que le malheur n'avait cessé de resserrer, et, même on l'a vu, Montcalm lui en faisait presque un reproche, quand il disait que « ce prélat, saint homme d'ailleurs, et de bonnes mœurs, avait tous les *préjugés* d'un Canadien, quoique né en France; » cela, parce qu'il ne pouvait voir, sans en souffrir, méconnaître des services d'autant plus méritoires qu'ils étaient moins récompensés.

Il y a peu à ajouter au sujet de sa charité, vertu, qu'il pratiquait jusqu'à l'héroïsme, et, des exemples qu'on en a rapportés, sinon que, avec la charité qui

donne et se prodigue soi-même, la sienne ne comprenait pas moins cette autre « charité envers le prochain qui le rendait affable aux plus petits, toujours prêt à obliger tout le monde, ingénieux à excuser dans autrui des défauts qui offensaient les yeux de tous les autres » (1).

On ne doit pas, non plus, regarder comme indigne d'être notée celle qu'il exerçait à l'égard du personnel de sa maison et jusque dans les rangs les plus humbles de sa domesticité, « bien éloigné des faux principes de l'orgueil des grands, qui croient s'avilir, se dégrader, en s'abaissant chez eux à des soins domestiques, et qui regardent comme soins roturiers ceux de former des serviteurs dignes d'eux-mêmes ; il choisissait les siens parmi les jeunes enfants de la campagne, à qui il tenait lieu de père plus que de maître, et les formait à la piété, en même temps qu'à son service..., assistant avec eux à la prière et à la lecture qui s'y faisaient (chez lui) tous les jours à des heures réglées. Il veillait sur leur conduite avec une attention qui les

1. Oraison funèbre.

a toujours rendus irréprochables » (1).

Relativement encore à sa maison, « sans s'écarter de la modestie ecclésiastique, il y exerçait l'hospitalité d'une manière noble, généreuse et digne de son rang » (2) ; il allait même fort au-delà, suivant ce que nous lisons dans un mémoire de l'abbé de L'Isle-Dieu qui doit remonter à 1758 ou 1759 : « Le Roi est informé de tout le bien que M. l'évêque de Québec procure dans son diocèse... aux troupes de sa Majesté et à leurs officiers, *dans sa propre maison*, où il les a reçus dans le cas de maladie et *servis lui-même*, comme s'ils avaient été des frères » (3).

On louait, en outre, d'une voix unanime, « une humilité qui le portait à se mettre sous les pieds de tout le monde, jusqu'à obliger ses inférieurs à lui faire les reproches les plus durs..., à lui faire remarquer jusqu'au moindre défaut qui aurait pu échapper à sa vigilance ; sa chasteté qu'il a conservée pure, comme un lys entre les épines, au milieu d'une Babylone

1. Ibid.

2. Oraison funèbre.

3. Mémoire destiné à rappeler ses titres, trop oubliés, à un bénéfice dont il avait été question pour lui.

corrompue, se rendant exact, jusqu'au scrupule, à toutes les règles que l'Eglise présente à ses ministres, par lesquelles il a été exempt, non seulement de tout reproche, mais même du moindre soupçon en cette matière » (1) ; également encore le degré éminent auquel il posséda « cet art tout divin, l'art des arts, de la conduite des âmes dans les voies de la perfection » (2).

Son caractère l'inclinait avant tout à la paix, qu'il chercha toujours à entretenir autour de lui. Nous l'avons vu dans les différends survenus entre certains corps ecclésiastiques de son diocèse, différends qu'il souffrait de n'avoir pu concilier à son gré, et dont le souvenir l'attristait encore à son lit de mort. Tout nous le montre comme ayant un très haut crédit à la Cour et dans les ministères, mais il se faisait scrupule d'en user pour influencer la justice royale, pour ou contre les prétentions en présence, quand le droit ne lui était pas absolument démontré, encore plus d'y recourir dans son intérêt

1. Oraison funèbre.

2. Ibid.

propre, malgré les charges énormes qui pesaient sur lui.

On n'a pas été sans remarquer non plus le tact toujours discret avec lequel il sollicitait, quand il le fallait, pour les besoins de la Colonie ; les conseils qu'il savait faire accepter (1), sans paraître jamais les imposer ; ses vues si justes et si louables sur l'évangélisation des Sauvages, même au point de vue des intérêts français, sur la nécessité de les sauvegarder contre l'abrutissement de l'alcool, et sur tant d'autres objets intéressant la politique et la Religion.

C'est ce qui faisait dire à l'abbé de l'Isle-Dieu qu'il « était regardé comme un évêque digne des premiers temps de l'Eglise », et aussi, « comme un homme d'Etat, par son zèle infatigable et l'intelligence avec laquelle il se portait également à tout ce qui pouvait procurer le bien du service et le progrès de la Religion » (2).

Arrivé au terme de cette étude, ce n'est

1. « L'évêque, écrivait l'abbé de la Corne, est fin et politique comme personne. »

2. Mémoire déjà cité.

pas trop, ce nous semble de conclure qu'il en apparaît une belle et grande figure d'évêque et de citoyen, qui fut en tout un admirable Français; une vie de haute sainteté, de devoirs remplis jusqu'à l'héroïsme, de patriotisme indéfectible, autant que ferme et intelligent, vie couronnée enfin par une mort qui fut presque un martyre.

CHAPITRE IX

Après la mort de Monseigneur de Pontbriand

Il reste à dire un mot du lendemain de cette mort, qui fut vivement et universellement ressentie, comme elle méritait de l'être.

Suivant le désir et l'avis manifestés par l'évêque défunt, les grands vicaires en exercice furent continués dans leurs fonctions. C'étaient l'abbé de Montgolfier pour la province de Montréal, l'abbé Perreault, pour celle de Trois-Rivières, et M. Briand, pour Québec, sans compter l'abbé de l'Isle-Dieu, pour la Louisiane et le Mississipi, qui fut l'objet d'une désignation ultérieure.

Dès le premier moment, c'est-à-dire dès le jour même du décès, M. de Montgolfier se fit l'interprète du deuil général,

par cette circulaire adressée aux prêtres de son ressort.

« Au milieu des malheurs qui affligent cette colonie, le Seigneur vient de nous frapper d'un nouveau coup, qui doit mettre le comble à l'affliction publique, parce que nous y sommes tous également intéressés.

« Mgr Henri-Marie du Breil de Pontbriand, notre évêque, vient de mourir aujourd'hui, à trois heures après-midi. Nous y perdons tous un pasteur et un père, et le clergé un véritable ami. Quelque disposés que nous dussions être à ce coup (d'après) l'état d'infirmité dans lequel nous l'avons vu vivre depuis longtemps parmi nous, les circonstances dans lesquelles il nous est porté sont trop critiques, pour que nous ne sentions pas tout ce qu'il a de funeste.

« En mourant, cet illustre prélat s'est recommandé instamment aux prières de tout son diocèse, surtout à celles de son clergé. Vous ne l'oublierez pas M. et je suis persuadé que, dans chaque paroisse, l'on se fera un devoir de faire pour lui un service solennel dans les premiers jours libres, pour lui procurer une par-

tie de l'honneur qui lui est dû.... J'aurais bien voulu pouvoir différer son enterrement à des jours moins occupés pour le clergé, et à un temps assez éloigné pour laisser à tous le loisir de s'y rendre, mais la disette des aromates ne nous permettant pas de faire embaumer le corps...., nous serons obligés de faire l'enterrement après demain, mardi, 10 du courant, 10 heures du matin.... Et, afin que ceux qui sont plus éloignés ne soient pas entièrement privés de la consolation de se réunir à leurs confrères dans ce devoir de piété, j'indique un service solennel dans l'église paroissiale de Montréal, pour le 29 de ce mois, pendant lequel on prononcera son oraison funèbre (1). Ce sera pour vous, M., une grande consolation d'entendre publier quelques-unes des vertus dont vous avez été vous-même si souvent le témoin.... »

Deux jours plus tard (10 juin), l'abbé

1. C'est ce qui eut lieu, en effet, à peu de chose près, Mgr de Pontbriand ayant été inhumé, le 10, dans l'église paroissiale Notre-Dame de Montréal, et son oraison funèbre prononcée, non le 29, mais le 25, en la même église, par l'abbé Louis Jolivet, docteur en Sorbonne, prêtre sulpicien, qui devint deux, mois plus tard (15 septembre), curé de cette même paroisse de Montréal, où lui-même mourut le 26 janvier 1776.

Perreault, pour le ressort de Trois-Rivières, annonçait également la perte que venait de faire le diocèse, de Mgr de Pontbriand, « si digne de nos regrets par son zèle vraiment apostolique, par sa charité, qui a principalement éclaté à mesure que les circonstances sont devenues plus critiques, par son amour paternel pour son clergé et pour les peuples de ce vaste diocèse. »

L'abbé de Montgolfier prit aussi le soin d'instruire la famille de Pontbriand du deuil qui l'atteignait. Il écrit au comte de Névet, le 13 septembre (si nous lisons bien la date (1) de cette lettre) : « C'est avec la plus vive douleur, que je vous annonce la mort de feu Mgr du Breil de Pontbriand, évêque de Québec et votre illustre frère, arrivée le huit juin dernier.

« Toute la Colonie s'attendait à ce coup, peut-être plus funeste encore que la révolution qui vient d'arriver dans son gouvernement, et bien plus irréparable. Aussi tout le monde lui a-t-il accordé des larmes bien sincères. Je crois cependant

1. Cette date paraît, en effet, bien tardive pour une première annonce.

que personne n'en a été plus sensiblement touché que moi, (de même) que je le suis encore.

« Cet illlustre prélat est mort en saint, entre mes mains, et j'ai eu l'honneur et la douleur de lui fermer les yeux et de recevoir ses dernières paroles. De son vivant, il m'avait honoré de sa confiance et de la qualité de son grand vicaire, et, obligé de fuir de Québec, après la destruction et la prise de cette ville, il nous avait fait l'honneur de choisir notre maison pour venir y terminer ses jours languissants, qui lui annonçaient une fin prochaine, mais qui étaient encore cependant bien précieux à son peuple, qu'il aimait tendrement, et dont il était infiniment chéri et respecté.

« La précipitation et le tumulte où se trouve aujourd'hui le Canada, dans le moment où les Anglais viennent de s'en rendre maîtres, ne me permet pas de vous écrire si au long que je le souhaiterais au sujet de la succession de cet illustre deffunt. J'ai adressé tous ses papiers à M. le supérieur du séminaire de Saint-Sulpice à Paris. Je compte qu'il aura l'honneur de vous en faire part.

« Vous verrez par son testament qu'il a légué à notre maison, et, à son refus, substitué à l'hôpital général de cette ville (Montréal), tout ce qui lui appartenait, distingué de son bien patrimonial dont il vous fait abandon, à la charge que vous paierez à M. de Tonnancourt neuf mille livres, dans les termes marqués dans les billets qu'il lui a faits.

« Je suis chargé de vous envoyer un paquet cacheté dans lequel sont renfermés ses bulles et autres papiers concernant sa nomination à l'évêché de Québec.....»

On avait, évidemment, aussi informé, dès le principe, le grand vicaire Pierre de la Rue (l'abbé de l'Isle-Dieu), qui lui-même écrit à la supérieure du couvent de la Visitation de Rennes : « Je ne puis assez vous dire, Madame, à quel point est ma juste et légitime douleur de la perte d'un ami aussi essentiel, et pour qui mon attachement et mon respect étaient sans bornes, depuis bietôt vingt ans que j'exerçais en France les pouvoirs de grand vicaire. Jamais personne n'a été plus regretté et n'a mieux mérité de l'être ; aussi tout son diocèse en est dans

une consternation générale, et la Cour elle-même et le ministère de la Marine sentent également la perte que nous venons de faire d'un évêque digne des premiers temps de l'Eglise, et qui a terminé sa carrière sous le poids immense des travaux apostoliques et des services rendus à l'Etat, aussi bien qu'à la Religion, jusqu'aux derniers moments de sa vie, dont la main de Dieu n'a tranché le fil et abrégé la durée que pour le couronner plus tôt..... »

Puis, le 25 août, aux dames de Pontbriand, sœurs du prélat, de la même communauté : « Je n'ai point eu l'honneur de vous écrire directement, Mesdames, et j'ai cru qu'il était plus prudent de m'adresser à Madame la supérieure de votre maison, pour vous annoncer la triste et affligeante nouvelle que j'avais à vous apprendre. Personne, je vous assure, n'en partage plus sincèrement que moi la juste et légitime douleur, et vis-à-vis de tout autre..., je croirais devoir en attendre un compliment plutôt que de le faire à qui que ce soit, par le sincère et respectueux attachement que je lui avais voué et qui ne s'effacera jamais de mon

esprit et de mon cœur, mais qui ne me permettra jamais de m'attacher à qui que ce soit sur son siège..., où il s'était acquis l'estime et la vénération de tous ceux qui l'y ont connu, comme les regrets de tous ceux qui le pleurent aujourd'hui avec nous... »

On sait quel fut le sort du pauvre Canada, à la suite de la conquête. Trois mois, jour pour jour, après la mort de notre évêque, le 8 septembre 1760, Montréal, où Vaudreuil et Lévis avaient tenu, jusqu'à ce jour-là, fut obligé de capituler, avec les derniers défenseurs de la Colonie, devant l'attaque combinée de trois armées anglaises, réunissant un total de vingt mille hommes. La Nouvelle-France passa ainsi irrémédiablement sous la domination britannique, et son sort fut sanctionné par le traité de Paris, du 10 février 1763, qui mit une fin douloureuse à la malheureuse guerre de *Sept ans*. Aucun hommage ne manqua, du moins, à l'héroïsme des Français d'Outre-Mer, accablés par le nombre, pas même celui des Anglais, et le général Murray, peu de jours après la capitulation de Montréal, disait à

un de nos officiers : « Vous vous êtes couverts de gloire en défendant pendant six campagnes cette colonie que nous aurions dû prendre en une seule » (1).

Si, cependant, tout était fini, au-delà des mers, pour la France continentale, il n'en était pas de même pour ses enfants, maintenant séparés d'elle. La capitulation signée par Vaudreuil garantissait leurs droits individuels et surtout la liberté de leur religion, ce que reconnaissait aussi, au moins en principe, le traité de Paris.

On songea donc à assurer un successeur à Mgr de Pontbriand, et les vues du clergé se portèrent tout d'abord sur l'ami et le consolateur de ses derniers jours, l'abbé de Montgolfier, qui fut choisi unanimement par le chapitre, le 15 septembre 1763, pour être présenté au Souverain Pontife ; mais il fallait avoir l'agrément de la couronne britannique, qui fut vainement sollicité. Le gouverneur Murray représentait l'élu du chapitre comme trop favorable à la France ; on a

1. *Montcalm et Lévis*, p. 380.

prétendu aussi qu'il lui portait surtout ombrage par les avantages extérieurs de sa personne, contrastant avec la disgrâce de la sienne (à lui Murray). Quoiqu'il en soit, le vertueux abbé de Montgolfier crut devoir, pour le bien de la Religion, renoncer, non seulement au bénéfice de l'élection dont il avait été l'objet, mais à son titre même de grand vicaire, et les suffrages du chapitre se portèrent alors sur cet autre ami très particulier de l'évêque défunt, son fils spirituel depuis les premiers jours de son épiscopat, l'abbé Jean-Olivier Briand, dont la prudence avait su, à Québec, se concilier les bonnes grâces de Murray.

Ce ne fut pas sans peine, cependant, que toutes les difficultés furent levées, et que le nouveau prélat put être consacré le 16 mars 1766. Il avait fallu commencer par lui faire violence à lui-même (1). Après quoi, on lui avait imposé d'aller faire à Londres les démarches utiles pour obtenir l'agrément de la Couronne. C'est durant ce voyage qu'il écrivait aux dames de Pontbriand de la Visitation :

1. C'est sur sa proposition qu'avait eu lieu l'élection de l'abbé de Montgolfier.

«.... Quelle chute horrible! Après Mgr de Pontbriand, me voici à Londres, occupé à poursuivre sa dignité. J'ai fui, j'ai résisté, tant qu'il a été possible sans exposer la Religion. Comme je le lui avais promis dès le premier jour qu'il m'a agréé pour travailler sous ses ordres, j'aime à me persuader qu'il continue du Ciel à me charger d'emplois répugnants, comme il le faisait pendant sa vie, par la trop grande bonté que ce digne prélat a toujours eue pour moi.... » (1).

Aucun choix, en effet, ne pouvait mieux répondre à la confiance qu'avait toujours eue l'ancien évêque pour ce collaborateur de la première heure et n'y répondit dans la suite par ses heureux résultats.

Il fallut forcément s'établir sur un terrain nouveau. que Mgr Briand n'hésita pas

1. Il écrivait encore aux mêmes, de Québec, le 14 septembre 1766 : « Me voici rendu à mon diocèse. J'ai été reçu à Québec par les Français et les Anglais avec les démonstrations de joie et de contentement les plus éclatantes. Les Sauvages eux-mêmes sont venus de toutes parts me complimenter à leur façon et me donner leur parole qu'ils vivraient mieux qu'ils n'avaient faits depuis la guerre ; qu'ils étaient depuis la mort de Mgr de Pontbriand, leur père, dans les ténèbres, mais que je leur amenais le jour et la lumière... »

à adopter et qui fut le salut pour les Canadiens, au moins en ce qui pouvait être sauvé. On peut le définir ainsi : Souvenir indéfectible à la France, mais loyalisme et fidélité à la couronne d'Angleterre, tant qu'elle-même respecterait ses engagements. Mgr de Pontbriand, sans doute, n'eût pas, en cela, désavoué son successeur, auquel son attitude, dans les derniers évènements, avait sagement indiqué et préparé les voies. Aussi, peut-on justement l'associer à cet hommage rendu à ses concitoyens par l'historien national du Canada : « Depuis 1755, toutes les calamités qui peuvent frapper un peuple se sont réunies pour frapper les Canadiens. La guerre, la famine, les dévastations, la conquête, le despotisme civil et militaire, la privation des droits politiques, l'abolition des constitutions et des lois anciennes, tous les maux se sont appesantis sur notre pays dans l'espace d'un demi siècle. On devait croire que ce peuple canadien, si jeune, si petit, disparaîtrait dans ces longues et terribles tempêtes... Abandonné, oublié par la mère-patrie, pour laquelle son souvenir est devenu peut-être un remords, connu à

peine des autres nations..., il a combattu seul toutes les tentatives faites contre son existence, et il s'est maintenu à la surprise de ses oppresseurs vaincus et découragés. Admirable de persévérance, de courage et de résignation, il n'a jamais un moment cessé d'espérer. Fidèle à la religion de ses pères, révérant toutes les lois qu'ils lui ont laissées en héritage et chérissant la langue dont l'harmonie a frappé son oreille au berceau, pas un seul Canadien, de père et mère, n'a encore, dans le Bas-Canada, désavoué ces trois grands symboles de sa nationalité : sa langue, ses lois, sa religion» (1).

Les Canadiens, depuis lors, ont toujours persévéré dans ces mêmes sentiments ; mais il est triste de dire qu'ils sont parfois tentés de se demander s'ils n'ont pas eu plus de facilité pour conserver leurs traditions, leurs libertés, leur foi religieuse, sous la domination étrangère, qu'ils n'en auraient trouvé en restant liés à la France, et cela non seulement

1. Garneau. — *Histoire du Canada*, t. III, p. 77.

dans le passé révolutionnaire et franchement impie de leur ancienne patrie, mais en comparant leur situation présente à celle des Catholiques français de nos jours.

ERRATA

P. 12; au commencement de la 1re ligne : *ouverture de guillemets.*

P. 87, ligne 20; *au lieu de :* 1884, *lire :* 1684.

P. 117, ligne 4; *au lieu de :* p'us, *lire :* plus.

P. 142, après l'évêque *écrivait :* virgule, *au lieu de :* (deux points).

P. 225, ligne 17; appel de note (1) à transporter à la ligne 15, après les guillemets.

P. 257, ligne 6; *au lieu de :* Bouquaiville, *lire :* Bouguainville.

TABLE DES MATIÈRES

BERGERAC

Imp. Générale du Sud-Ouest (J. CASTANET)

Place des Deux-Conils


UTL AT DOWNSVIEW
D RANGE BAY SHLF POS ITEM C
39 16 15 10 05 006 0